

U d'of OTTAWA



39003002428679



J.-J. ROUSSEAU

ET

LE PASTEUR DE MONTMOLLIN

SE TROUVE EN DEPÔT

CHEZ J. ATTINGER, IMPRIMEUR, A NEUCHÂTEL (SUISSE)

—

EN VENTE

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA SUISSE ET DE L'ÉTRANGER

---

*Imprimé par James Attinger, à Neuchâtel en Suisse.*



FRITZ BERTHOUD

---

# J.-J. ROUSSEAU

ET

LE PASTEUR DE MONTMOLLIN

1762-1765

---

SUITE ET COMPLÉMENT

DE

J.-J. ROUSSEAU AU VAL-DE-TRAVERS



FLEURIER

---

1884



PQ

2049

M7B48

1884

---

## I

En recueillant, il y a quelques années, les souvenirs que le passage de J.-J. Rousseau a laissés au Val-de-Travers<sup>1</sup>, j'ai regretté de ne pouvoir y joindre aucun témoignage provenant du pasteur de Motiers, qui fut, vers la fin de ce séjour, l'adversaire du philosophe et la cause de son brusque départ. Et voilà que, mon volume à peine imprimé, ces pièces, si longtemps et si vainement cherchées, m'arrivent comme d'elles-mêmes. Un lecteur bienveillant, arrière petit-fils par alliance de M. de Montmollin, me les apporte, et m'autorise à en faire une publication nouvelle, suite, complètement, appui ou rectification de la première.

<sup>1</sup> *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers*. Un vol. Paris, Fischbacher, 1882.

Huit ou dix mois plus tôt, cette offre libérale et généreuse m'eût rempli de joie; lorsqu'elle vint, je l'avoue, elle me causa plus d'inquiétude que de plaisir.

Nous n'avions du pasteur de Motiers que sa *Réfutation* de la lettre de Goa, en dix lettres fort vives, et non moins vivement réfutées à leur tour par Dupeyrou<sup>1</sup>, le colonel Pury et

<sup>1</sup> Je continue à écrire ce nom comme je l'ai fait dans mon précédent volume, d'après la *Biographie neuchâteloise* de MM. Jeanneret et Bonhôte (tome I, page 299), mais je dois avertir que cette orthographe n'est point indiscutable.

M. Ed. de Pury, un descendant du colonel, beau-père de Dupeyrou, me fait à ce sujet les observations suivantes : « Pierre-Alexandre écrivait ordinairement *Dupeyrou*, mais il imprimait toujours *du Peyrou*; ses amis écrivent le plus souvent *Du Peyrou*. J'ai vu un contrat signé par sa femme : *du Peyrou*. Dans son acte de bourgeoisie, il est écrit deux fois *Du Peyrou* et une fois *Du Peyroud*. Sous une écritoire en argent donnée par lui au Conseil de ville à l'occasion de cet acte, l'inscription dédicatoire est : *du Peyroud*. Je me demande si, par une ancienne erreur de copiste, ce *d* n'est point l'*x* du nom original *du Peyroux*.

« En effet, cette famille tire son nom du château et seigneurie *du Peyroux-Saint-Pierre*, près de Chenérailles (Creuse). Le château a été détruit au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, mais plusieurs branches de cette famille existent

Rousseau lui-même. M. de Montmollin n'avait pas répliqué, mais on ne pouvait le supposer assez indifférent de sa réputation pour n'avoir pas réuni et conservé avec soin les pièces d'un procès où sa conscience et son honneur étaient engagés. Ses relations avec Rousseau avaient été le grand événement et la grande bataille de sa vie. Elles l'avaient sorti de l'obscurité, mis en vue et rendu célèbre un moment presque à l'égal de son adversaire. Comment n'aurait-il pas attaché une importance extrême à recueillir tous les témoignages qui pouvaient justifier sa conduite aux yeux de ses parents, de ses amis et de la postérité sur laquelle il comptait bien; et non-seulement justifier, mais

encore, et toutes écrivent uniformément du Peyroux, sauf une, je crois, qui n'a pas repris l'*x* et écrit *du Peyrou*. »

La seconde lettre au comte de Wemyss est signée *du Peyrou*, et dans les *Remarques* le colonel Pury dit : mon ami *du Peyrou*. Musset-Pathay suit cette orthographe, mais dans l'ordre alphabétique, il met ce nom à la lettre *D*, tandis que plusieurs éditions de la correspondance de Rousseau l'ont placé au *P*. Les correspondants de M. de Montmollin écrivent *Dupeyrou* de toutes les manières, et parfois différemment dans la même page, mais le plus souvent avec un grand *D* et un grand *P*.

glorifier. N'avait-il pas soutenu la bonne cause, celle de la vérité, celle de Dieu même, et n'avait-il pas vaincu en définitive contre le roi, le gouverneur, les magistrats, l'opinion ?

S'il s'est trompé, si son zèle paraît aujourd'hui excessif, il ne nous est pas permis de contester la droiture de ses intentions. Il a cru certainement, et ceux qui l'appuyaient ont cru avec lui, remplir un devoir. Une seule chose demeurerait inexplicquée : le contraste de sa tolérance pour l'auteur de l'*Emile* et du *Contrat social* avec la passion qu'il mit à poursuivre l'auteur des *Lettres de la Montagne*. C'était pourtant le même homme et la même doctrine.

Rousseau et le colonel Pury ont relevé cette contradiction, et le premier l'a attribuée à une influence genevoise. On lit dans la lettre du 8 août 1765 à Dupeyrou : « Sa tolérance et l'honneur qu'elle lui faisait dans le monde excitèrent la jalousie de plusieurs de ses confrères, surtout à Genève. Ils ne cessèrent de le harceler par des reproches et de lui tendre des pièges où il est enfin tombé. » Rousseau, ren-

---

seigné par ses amis sur ce qui se passait dans sa ville natale, avait sans doute de bonnes raisons pour s'exprimer ainsi, et ce n'était pas hasarder beaucoup, comme on me l'a reproché, d'affirmer après lui l'existence d'une correspondance de Genève encore inconnue.

Le changement de conduite du ministre envers son paroissien ne se comprenait pas sans cette intervention. Personne autour de lui ne l'avait poussé à cette campagne malheureuse, pas même ses confrères, ni ceux qui plus tard l'ont soutenu et appuyé. Or, si cette correspondance avait existé, elle devait exister encore et se retrouver. M. de Montmollin avait pu la garder secrète, il n'avait pu la détruire. L'éclat si tragique de son triomphe, la fuite lamentable de son illustre adversaire, poursuivi par les clameurs d'une foule trop bien excitée, ont dû l'effrayer un peu et lui faire sentir le besoin d'en partager la responsabilité.

Ces prévisions n'ont pas été démenties. Les lettres de Genève forment la partie la plus considérable et la plus importante des pièces recueillies par M. de Montmollin. Il est inutile

---

d'ajouter que leur authenticité est absolument certaine. Tout ce dossier est resté dans l'héritage d'une fille du pasteur qui, en 1766, épousa M. d'Ivernois, et dans la maison même de Motiers où cette dame vécut avec son mari. Il n'y était point oublié ou négligé, mais au contraire conservé avec un soin jaloux de génération en génération. C'est par un scrupule filial touchant et respectable que ce trésor a été jusqu'ici soustrait aux regards des chercheurs et des curieux.

Toutefois, les petits-enfants de M<sup>me</sup> d'Ivernois ont compris que le moment était venu de faire connaître ces documents et de leur donner dans les démêlés de leur aïeul avec l'auteur des *Lettres de la Montagne*, la place et le rôle auxquels ils étaient destinés. Ils n'en modifient pas le caractère, ils n'apportent au débat aucun fait nouveau, ils n'en détruisent aucun. L'histoire, telle que les *Confessions* nous la donnent et telle que j'ai essayé de la raconter, d'après les témoignages contemporains, reste entière, du moins en ce qui concerne Rousseau. Ils la confirment même dans tous ses



points essentiels et c'est bien quelque chose.

Mais il y a plus. Ils font mieux saisir les causes petites et secondaires qui ont provoqué et envenimé la querelle, aux dépens du pauvre Jean-Jacques; ils nous montrent de près les personnages cachés derrière les coulisses; ils nous révèlent le secret de leurs passions, et par là jettent des lueurs inattendues sur l'état des esprits en ce moment à Neuchâtel, et à Genève surtout, qui était le foyer et le centre de la guerre sainte.

En tous cas, M. de Montmollin devait être entendu; le dossier qu'il avait préparé devait paraître, et tous ceux qui s'intéressent à lui, à sa victime, à la vérité, remercieront avec moi la famille qui en a permis la publication.

Ces papiers se divisent en trois groupes.

Ce sont d'abord les lettres et les billets adressés par Jean-Jacques à son pasteur, au temps de leurs bonnes relations. La plupart sont publiés, mais avec des variantes qu'il vaut la peine de relever; il en est aussi plusieurs qui sont inédits.

Vient ensuite la correspondance de M. le

pasteur J. Sarasin<sup>1</sup>, de Genève. Quoiqu'elle soit longue et qu'elle renferme beaucoup de redites et de répétitions, nous n'en retranchons que ce qui est étranger à leur sujet prin-

<sup>1</sup> Jean Sarasin. Les lettres sont signées le plus souvent J. Sarasin, mais quelquefois le prénom Jean est écrit en entier.

M. le professeur Eug. Ritter, si bien informé de tout ce qui concerne Rousseau et Genève, a bien voulu me donner sur ce personnage et sur ce nom les détails suivants :

« Il y avait à Genève, au temps de Rousseau, trois pasteurs du même nom :

« 1. *Jean Sarasin, l'ainé*, consacré en 1726 et mort en 1760.

« 2. *Jean Sarasin, le jeune*, consacré en 1736.

« Ces deux pasteurs étaient parents éloignés au dixième degré.

« 3. *Alexandre Sarasin*, fils du premier.

« Le correspondant de M. de Montmollin, dont on va lire les lettres, est le second de ces trois pasteurs, et il s'appela aussi *l'ainé* après la mort de son cousin. J.-J. Rousseau reçut du premier Sarasin l'ainé une lettre d'éloges à laquelle il répondit le 29 novembre 1758 par une lettre que Musset-Pathay a publiée.

« Le *Journal helvétique* a rappelé ces relations. On lit dans le numéro d'octobre 1760, page 114 : « Notre compatriote, le fameux Rousseau, bon juge, estimait les sermons et le caractère de M. Sarasin. »

Rousseau, dans sa lettre, parle en effet d'un sermon dont il avait gardé un bon souvenir.

---

cial : les opinions religieuses du philosophe et la conduite du pasteur de Motiers envers son paroissien récalcitrant.

Le troisième contient les lettres des parents et des amis du professeur, quelquefois de ses ennemis, et un certain nombre de documents officiels, ou connus ou de peu d'importance, qu'il suffira le plus souvent d'enregistrer sommairement.

---



---

## II

Rousseau arrive à Motiers le 10 juillet 1762. Aussitôt installé, ayant toutes les assurances possibles qu'on l'y laisserait tranquille, il prend la résolution « de s'approcher de la sainte table, » et le 12 août, il en prévient son pasteur.

Tout le monde fut surpris et le philosophe y comptait bien. En dépit de toutes les raisons de sentiment qu'il donne pour expliquer ce grand désir de participer à la communion des fidèles, « autant pour leur édification que pour son propre avantage; » il est probable qu'il ne lui déplaisait pas de faire un peu de bruit et de répondre de cette manière à la condamnation de ses livres. Quel triomphe si le clergé neuchâtelois, plus tolérant que celui de Genève, recevait à la communion l'auteur du

---

*Contrat social* et de la *Profession de foi*. C'eût été comme une réhabilitation. Il est vrai qu'il s'attendait à un refus, et il en avait d'avance pris son parti. Point du tout. M. de Montmolin n'hésite pas, et s'empresse d'aller lui donner l'assurance que lui et ses anciens se faisaient un grand honneur de l'avoir dans son troupeau<sup>1</sup>.

Cette lettre du 12 août marque le début des relations officielles du pasteur de Motiers et de son paroissien; c'est aussi la première de la collection du ministre. Elle est accompagnée de son enveloppe, qui était fermée d'un cachet de cire rouge gravé de signes arabes ou turcs, adoptés sans doute comme un complément du costume arménien.

Cette pièce est exactement reproduite dans toutes les éditions, sauf les différences d'orthographe rétablies suivant l'usage moderne.

Je ferai la même correction pour tout ce volume, quoique à regret. L'orthographe et le style vont de compagnie; rajeunir l'une enlève à l'autre de sa grâce naturelle. C'est un vieil-

<sup>1</sup> *Confessions*, livre XII.

lard à la mode du jour. Souvent aussi l'orthographe est un renseignement sur les habitudes, les goûts, les caractères de ceux qui écrivent, ou de leur temps.

On peut remarquer, à titre de simple curiosité, que Rousseau doublait volontiers les consonnes ; il écrivait aggréer, appercevoir ; dans cette lettre du 12 août et dans d'autres, après avoir mis correctement paroissien avec un *r*, il a corrigé pour en ajouter un second. Ses manuscrits sont d'ailleurs d'une netteté et d'une régularité parfaites, faciles à lire et agréables à l'œil comme des pages d'impression. Il avait la belle écriture ronde du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La lettre de Rousseau au pasteur fut bientôt répandue *urbi et orbi*, bien que l'un et l'autre affirmèrent ne l'avoir communiquée à personne, et chacun en dit son mot. M<sup>me</sup> de Boufflers en écrivit à Jean-Jacques, et les ministres de Genève à M. de Montmollin. L'un et l'autre durent s'expliquer et se défendre. Cette polémique engagea Rousseau à écrire de nouveau à son pasteur dans le mois de novembre de la même année. La correspondance publiée con-

tient ce document, où respire une affectueuse indulgence pour le ministre ; celui-ci cependant n'en a pas conservé l'autographe.

Je trouve en revanche dans ses papiers le billet sans date et sans signature qui accompagnait l'envoi de la lettre à M<sup>gr</sup> de Beaumont, mais fort différent du texte que l'on connaît. Ce sont les mêmes idées ; ils commencent et finissent par les mêmes mots, et le ton en est tout autre. L'un est aigre et menaçant, l'autre plein de douceur et de confiance.

Nous donnerons les deux versions, sans chercher à deviner si celle de M. de Montmollin exprime ou corrige le premier mouvement du bon et soupçonneux Jean-Jacques. En tous cas, la comparaison est intéressante à faire.

#### BILLET AUTOGRAPHE

« Voici, monsieur, un écrit que les bavardages de mes agresseurs ont rendu nécessaire. J'espère que vous serez content, sinon de l'ouvrage, au moins de mes sentiments, surtout de ceux qui vous regardent. Je me suis livré avec



---

grand plaisir à celui de la reconnaissance, et vous reconnaîtrez, je m'en flatte et dans cet écrit et dans ma conduite, que si vous avez eu pour moi des procédés honnêtes, vous n'avez pas obligé un ingrat. »

## BILLET PUBLIÉ

« A M. de Montmollin, en lui envoyant  
« ma lettre à M. de Beaumont.

« Motiers, le 28 mars 1763.

« Voici, monsieur, un écrit devenu nécessaire. Quoique mes adversaires y soient un peu malmenés, ils le seraient davantage si je ne vous trouvais pas en quelque sorte entre eux et moi. Comptez, monsieur, que si vous cessiez de leur servir de sauvegarde, ils ne s'en tireraient pas à si bon marché. Quoi qu'il en soit, j'espère que vous serez content de la classe à part où j'ai tâché de vous mettre; et il ne tiendra qu'à vous de connaître, et dans cet écrit et dans toute ma vie, qu'en usant avec moi de procédés honnêtes, vous n'avez point obligé un ingrat. »

Je placerai maintenant ici quelques courts billets inédits, sans date ni signature.

Sur une carte au dos d'un six de cœur :

« Monsieur le mareschal de Richelieu a des torts avec moi et me veut par conséquent beaucoup de mal ; ainsi toute affaire recommandée par moi serait sûrement gâtée sans ressource. Je suis très fâché de l'incommodité de Monsieur le Professeur. »

Un autre au dos d'un quatre de cœur :

« Rousseau assure de son respect Madame de Montmollin, et la prie de recevoir, en l'absence de Monsieur le Professeur, sa petite rétribution de paroissien, bien honteux d'acquiescer si tard ce petit droit. <sup>1</sup> »

Sur un six de carreau :

« M. Vernes m'a écrit pour désavouer l'écrit en question comme une pièce infâme. Je

<sup>1</sup> Ce droit était une mesure de blé, dite émine de moisson, ou la valeur en argent, due par chaque ménage au pasteur.

lui ai promis de supprimer l'édition faite à Paris, et je lui ai offert de contribuer à répandre son désaveu. S'il le fait en termes convenables et puis qu'il se taise, je me tairai aussi. »

Sur un papier plié en deux :

« S'il était moins tard et que je fusse moins las, j'irais à l'instant recevoir chez Monsieur le Professeur l'honneur que (me) font Messieurs ses protégés; Demain matin je serai à ses ordres et aux leurs. Je le supplie d'agréer tout mon respect.

« Mardi soir.

J.-J. ROUSSEAU. »

Le philosophe n'était pas toujours si bien disposé. Un jour, de sa grosse écriture, sur une feuille de papier épais, M. de Montmollin lui écrit, sans date et sans signature :

« J'ai chez moi, depuis hier au soir, un capitaine de cavalerie, rempli d'estime, mais d'une estime toute particulière pour Monsieur

---

Rousseau, qui ne me donne ni trêve ni repos, pour qu'il puisse voir un instant seulement Monsieur Rousseau, m'assurant qu'il a fait le voyage exprès pour le venir voir, et qu'il serait dans le désespoir s'il ne pouvait pas avoir cet avantage. J'ai beau lui représenter que Monsieur Rousseau est invisible, surtout à cause de sa maladie, mais il me presse si fort que je n'ai pu me refuser à sa demande; si Monsieur Rousseau ne peut pas soutenir cette visite, qui sera courte et très courte, il attendra à demain, étant résolu de ne pas partir qu'il ne l'ait vu. Je fais mille excuses à Monsieur Rousseau de cette importunité bien malgré moi; il connaît mon cœur et mes sentiments. J'ai reçu des lettres ce matin de ses amis de Genève et des miens, qui lui font mille compliments et qui me remercient de ce que je leur ai envoyé la copie de ma lettre à M. S. <sup>1</sup>. Ils en attendent tout l'effet désiré. »

Rousseau ne se laisse pas toucher; il renvoie

<sup>1</sup> Ceci a rapport sans doute à l'envoi fait à M. d'Ivernois. Voir plus loin.

au professeur sa supplique, après avoir rapidement écrit au bas :

« Je suis très sensible à l'honneur que me fait Monsieur le capitaine de cavalerie. Ce n'est pas moi qui l'ai engagé à entreprendre ce voyage sans consulter ni moi, ni ma santé. Mais ces messieurs les militaires sont accoutumés à tout emporter de haute lutte, et moi j'ai pour maxime de défendre ma liberté tout aussi vivement qu'on l'attaque. Ainsi, à moins que ce monsieur ne me prenne d'assaut, il ne me verra point quant à présent. Mille respects à Monsieur le Professeur et à Madame. »

Voici un billet singulier, où le Rousseau, moraliste, reprend son ton des grands jours. On en comprend aisément l'occasion. M. de Montmollin était sans doute si troublé de la maladie d'un de ses enfants, que son sage paroissien crut devoir le rappeler à la résignation chrétienne qu'il prêchait tous les dimanches.

« Ce mardi matin.

« Je sens vos alarmes, monsieur, je les ap-

prouve et je les partage... Mais je vois la borne et vous la passez. Voulez-vous effacer tous vos discours par votre exemple, et quand vos devoirs de père deviennent plus grands et plus indispensables, vous mettez-vous hors d'état de les remplir? »

Ce billet, sans titre, ni signature, porte au verso : « Pour Monsieur le Professeur. »

A la suite de ces autographes, je trouve deux lettres inédites de Rousseau; elles n'existent pas en original, ce qui s'explique puisqu'elles ne sont pas adressées à M. de Montmollin. Mais leur authenticité ne me paraît pas contestable, et elles jettent un jour assez curieux sur les relations du philosophe avec les habitants du village.

Ceux-ci, on s'en souvient, avaient fait à leur hôte l'honneur de le nommer membre de la société de tir des arquebusiers, dite l'*Abbaye*, et Rousseau, pour répondre à cette politesse, s'était empressé d'offrir, comme prix de tir, des plats et des assiettes d'étain. Cependant, ce

beau présent n'avait pas, à ce qu'il semble, contenté tout le monde. Jean-Jacques l'apprend, et aussitôt il adresse au président des arquebusiers la lettre suivante :

*« A Monsieur l'abbé et Messieurs les officiers  
de l'Arquebuse.*

« Messieurs,

« Je me fis toujours une loi de répondre aux honnêtetés par des honnêtetés plus grandes et de ne fléchir jamais sous les mauvais procédés. Quand vous me fîtes l'honneur de m'offrir une place dans votre Abbaye, voulant de mon côté vous marquer, selon mes moyens, ma reconnaissance, je proposai de faire tirer mon épée à votre prix; cet hommage ne vous agréa pas; vous préférâtes de l'étain. J'y consentis; un ami voulut bien se charger de cette emplette; alors, au lieu de l'étain, vous me fîtes demander un drapeau, et j'accordai de bon cœur le drapeau. Vous n'en avez plus voulu; vous n'avez plus su ce que vous vouliez, j'ai vu vos murmures augmenter avec ma déférence; plus

je cherchais à vous plaire, plus j'ai eu le malheur de vous mécontenter et vous n'avez tiré qu'avec peine l'étain que vous aviez demandé. Ce mauvais succès de mes soins m'apprend que, malgré vos avances, je ne suis pas agréable à votre corps; c'est pourquoi, je vous déclare que je m'en retire, vous priant, messieurs, d'effacer mon nom de vos registres, et d'agréer mes remerciements et mon respect. »

Il est aisé de s'imaginer l'émotion que cette épître produisit dans le corps des arquebusiers et dans tout le village. On voit les conciliabules, on entend les propos, les commentaires, les reproches mutuels, l'embarras des meneurs et des mécontents. Que faire? que répondre? comment apaiser le grand homme et obtenir de lui qu'il retire sa démission! On lui dépêcha sans doute un notable, un homme éloquent, influent, et c'est à la suite de cette ambassade qu'il adressa à ce personnage la seconde lettre que voici :

« Motiers, ce 12 juin 1764.

« Il était superflu, Monsieur, que MM. les officiers de l'Arquebuse entrassent en justification



de leur corps dont je n'ai qu'à me louer. Mais des propos désobligeants et des procédés particuliers, en m'apprenant que je n'avais pas dans ce corps le bonheur d'agrèer à tous les membres, suffisaient pour m'obliger d'en sortir. Je vois aussi que ces Messieurs voudraient se faire juges des raisons de ma retraite, que j'ai bien voulu leur communiquer, ce qui n'est pas nécessaire, parce que, dans une action que je suis libre de faire, c'est à moi seul de peser mes motifs. Toutefois, pour prévenir dans le corps la discorde qu'on m'assure que cette affaire y ferait faire naître, j'en veux bien oublier la cause. Et puisque vos messieurs n'ont ni encre, ni plume, pour effacer mon nom de leur liste, cette honnête impuissance de leur part entraîne de la mienne la douce violence d'endurer qu'il y reste, à quoi j'ajoute de tout mon cœur que si jamais quelque devoir se présente à remplir dans la compagnie, je n'oublierai point l'honneur que j'ai d'y être inscrit. C'est ce que je vous prie de dire en mon nom à MM. les officiers de l'Arquebuse et à tout le corps dans l'occasion. »

Ce petit épisode amusant, et caractéristique, aussi bien de l'auteur des lettres que de ceux qui les avaient provoquées, laisse assez deviner que le pauvre exilé n'était pas, dans sa retraite, entouré seulement de sympathie et de bienveillance. Il est une première note discordante et promet par avance des auxiliaires à M. le professeur. C'est peut-être à ce titre qu'il en garde le témoignage.

Les *Lettres de la Montagne* furent la cause ou l'occasion de la rupture. Rousseau envoie son ouvrage à M. le professeur, avec la lettre aigrie que chacun a lue :

« Plaignez-moi, monsieur, d'aimer tant la paix et d'avoir toujours la guerre, etc. »

Elle est au dossier en original, avec une seule variante : après : « et qu'ils (les ministres de Genève) ont osé porter jusques dans la chaire sacrée, » on lit ces mots : « où ils sont indignes de monter. »

Je ne saurais dire si ce retranchement est le fait d'une erreur de copiste ou d'impression; le *Voyage historique et littéraire dans la Suisse*

*occidentale*, publié à Neuchâtel en 1781, reproduit cette correspondance sans aucune suppression<sup>1</sup>. L'auteur (M. de Sinner) avait passé à Motiers, et peut-être avait-il pris copie de l'autographe du pasteur. Il s'y trouvait, dit-il, au beau milieu de la fermentation; la division était générale. Dans l'auberge où il logea, le maître du logis était contre Rousseau, et la servante tenait pour le philosophe.

Au surplus, pour en revenir à la lettre du 23 décembre 1764, ces six mots de plus ou de moins n'y changent rien et n'en diminuent pas l'amertume.

La lettre autographe n'avait pas d'enveloppe; elle était fermée avec le cachet aux signes orientaux, et porte cette suscription :

*A Monsieur,*

*Monsieur le Professeur*

*de Montmolin,*

*A Motiers.*

<sup>1</sup> M. de M. fait de même dans sa *Réfulation*, où la lettre se trouve.

Un autre billet autographe, conservé par M. de Montmollin, est sans date précise et sans signature; il a son enveloppe, avec cachet portant la devise : *Vitam impendere vero*, et la suscription :

*A Monsieur,*

*Monsieur le Professeur de Montmolin, pasteur  
de Motiers,    chez lui.*

En voici le contenu :

« Rousseau assure Monsieur le Professeur de son respect et lui communique une lettre qu'il vient de recevoir de Genève; il n'exige rien de sa complaisance et de sa bonté pour lui, quoiqu'il sente combien la circonstance présente est critique; il le prie seulement de lui faire dire s'il enverra ou non la copie qu'on lui demande, afin que, de son côté, il se conduise en conséquence du parti que prendra Monsieur le Professeur.

« Ce lundi matin. »

Il s'agit ici probablement de la lettre adres-

sée par M. de Montmollin au pasteur J. Sarasin, de Genève, et dont MM. d'Ivernois et De Luc demandaient avec instance une copie.

Les papiers de M. de Montmollin renferment encore en original la lettre adressée par Rousseau au Consistoire, le 29 mars 1765.

On y trouve aussi le brouillon ou la copie de son engagement du 10 mars 1765 de ne plus écrire sur aucune matière de religion, engagement que la Classe n'avait pas trouvé assez explicite et précis. Il porte le nom de J.-J. Rousseau au bas, mais non pas sa signature, quoiqu'il soit écrit de sa main.

L'arrêt de la Classe concernant cette pièce l'accompagne. Il n'est pas sans intérêt de le reproduire ici, bien que M. de Montmollin l'ait inséré dans sa *Réfutation*.

« *Arrêt de la Vénérable Classe, remis par ses ordres à Monsieur de Montmollin, pasteur de l'Eglise de Motiers.*

« Monsieur le Doyen a exposé que la Compagnie étant aujourd'hui assemblée pour délibérer sur la conduite qu'elle devait tenir à

l'égard de Monsieur Rousseau, dont les sentiments antichrétiens, manifestés dans ses écrits et notamment dans ses *Lettres de la Montagne*, publiées depuis peu, donnent le plus grand scandale à toute l'Eglise chrétienne et particulièrement à celles de notre pays, il était à propos d'entendre auparavant Monsieur de Montmollin, pasteur de Motiers, duquel Monsieur Rousseau est actuellement le paroissien ; ce qui ayant été approuvé, Monsieur le pasteur de Motiers, après une longue information, a déclaré à la Compagnie que Monsieur Rousseau, déjà avisé de l'objet de cette déclaration, lui aurait remis, pour édifier la Compagnie, un écrit signé de sa main, portant ce qui suit :

« Par déférence pour Monsieur le professeur de Montmollin, mon pasteur, et par respect pour la Vénérable Classe, j'offre, si on l'agrée, de m'engager par un écrit signé de ma main, à ne publier de ma vie aucun nouvel ouvrage sur aucune matière de religion, même de n'en traiter incidemment dans aucun nouvel ouvrage que je pourrais publier sur tout autre su-

jet, et au surplus je continuerai de montrer par mes sentiments et par ma conduite tout le prix que je mets au bonheur d'être uni à l'Eglise. Je supplie Monsieur le Professeur de vouloir bien communiquer cette déclaration à la Vénérable Classe.

« Fait à Motiers le 10 mars 1765.

« J.-J. ROUSSEAU.

« La Compagnie ayant entendu la lecture de l'écrit ci-dessus, rapporté mot à mot, a déclaré après mûre délibération qu'Elle ne pouvait point se contenter d'une pareille déclaration, nullement suffisante pour son édification, non plus que pour la réparation du scandale général que Monsieur Rousseau avait donné à toute la chrétienté par la publication de ses ouvrages dangereux et impies; c'est pourquoi elle s'est crue indispensablement obligée de déclarer à Monsieur de Montmollin qu'après la publication des *Lettres de la Montagne*, elle ne pouvait plus, malgré tout le support et toute la charité dont elle était animée envers Monsieur Rousseau, le regarder comme chré-

tien et comme membre de notre Eglise. Après quoi, Monsieur de Montmollin ayant demandé une direction, la Compagnie estime qu'il doit faire paraître en consistoire Monsieur Rousseau pour lui adresser les admonitions convenables, et lui faire entendre qu'Elle ne peut le reconnaître digne de la communion des fidèles tant qu'il ne manifesterait pas à tous égards les sentiments d'un vrai chrétien, en déclarant solennellement au consistoire qu'il croit en Jésus-Christ, mort pour nos offenses, et ressuscité pour notre justification ; en témoignant de plus le regret qu'il a de tout ce qu'il peut avoir écrit contre une telle foi, et en général contre la révélation, en consentant même que cette déclaration soit rendue publique pour l'édification de l'Eglise et la réparation du scandale qu'il lui a donné.

« A Neuchâtel, ce 13 mars 1765.

« (Signé) A. DELUZE,  
pasteur de Cornaux  
et secrétaire de la Vénérable Classe. »

Cette pièce marque l'entrée en campagne ;

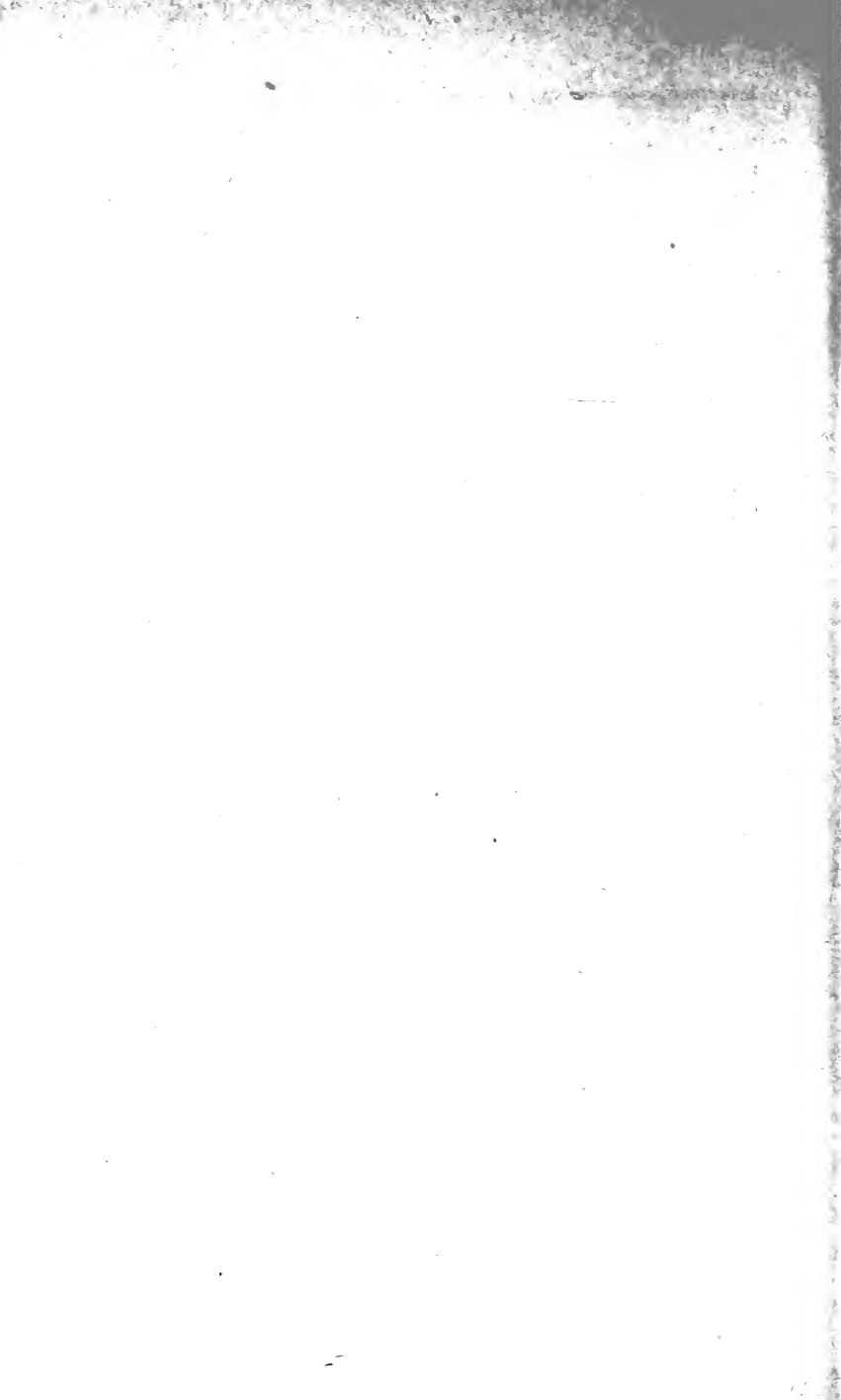


---

elle est l'ordre de marche, et ne permettait à M. de Montmollin aucune hésitation. En supposant même qu'il n'en éprouvait aucune et que la *direction* qu'il venait de réclamer et de recevoir rentrait absolument dans sa propre manière de voir, la responsabilité de la décision ne retombe plus sur lui seul; il ne lui reste que celle d'un officier ou prudent, ou maladroit, dans l'exécution des ordres qu'il a reçus.

Du reste, s'il fut violemment attaqué, les encouragements ne lui ont pas manqué non plus. Aux yeux de l'orthodoxie d'alors, peut-être encore de celle d'aujourd'hui, M. de Montmollin soutenait le bon combat: il défendait la religion. Nous allons en trouver la preuve dans les nombreuses lettres qu'il reçut de tous côtés, et surtout dans celles du pasteur J. Sarsin, de Genève.

---



---

### III

Mais le désir de ne pas séparer les autographes de Rousseau, conservés par M. de Montmollin, nous a fait devancer les temps. Revenons en arrière.

La grande bataille de 1765 a un prologue. La communion de l'auteur de la *Profession de foi du Vicaire savoyard* ne fit pas, à ce qu'il semble, beaucoup de bruit à Neuchâtel. On ne voit nulle part que la Compagnie des pasteurs ait cru devoir intervenir officiellement,<sup>1</sup> et les papiers du pasteur de Motiers ne contiennent pas une pièce, pas une lettre de source neuchâteloise relative à cette affaire. En revanche, Genève en fut préoccupée à un degré extrême. Cela s'explique; l'*Emile* y avait été condamné,

<sup>1</sup> M. de M. déclare positivement qu'elle approuva sa conduite. Voir page 54.

et l'admission de son auteur à la sainte cène parut aux promoteurs et aux approbateurs de ce jugement un blâme public, aux partisans de Jean-Jacques une réhabilitation. Aussi, dès qu'on en apprit la nouvelle et que la lettre de Rousseau à M. de Montmollin fut connue, l'agitation, à peine apaisée, recommença. M. de Montmollin fut assailli de questions et de lettres; c'est lui qui l'affirme.

Il n'a pas gardé toute cette correspondance. On ne trouve dans son dossier que les lettres du pasteur Sarasin, représentant du parti hostile et de l'élément ecclésiastique orthodoxe qui avait applaudi à la *brûlure* de l'*Emile*, celles d'un M. D'Ivernois, négociant, ami fidèle du philosophe, et une de M. De Luc, pasteur et orthodoxe comme M. Sarasin, mais plus tolérant. M. D'Ivernois et lui ne font qu'un : ils sont du parti des représentants qui défendait Rousseau.

Nous ne rechercherons pas si M. J. Sarasin écrivait sous son inspiration seulement, ou s'il était l'interprète officieux de ses collègues genevois. Il connaissait M. de Montmollin, et il

avait été précédemment en relations épistolaires avec lui ; il le dit lui-même dans sa première lettre. Cela peut suffire à la rigueur pour expliquer son intervention dans un débat qui lui était étranger. Toutefois, on peut sans témérité supposer que cette circonstance lui a valu l'honorable mission d'exprimer au pasteur de Motiers les idées et les sentiments du clergé dont il faisait partie, avec une autorité et une insistance qu'une conviction isolée et personnelle ne justifierait pas suffisamment. En tous cas, les réponses de M. de Montmollin seront communiquées à ses amis, et on devine qu'ils les attendent avec la même impatience que lui<sup>1</sup>. Au surplus, chacun jugera selon son impression. Voici les lettres ; la première est du 14 septembre 1762 :

« Permettez-moi de renouveler, au sujet de M. Rousseau, ma correspondance avec vous qui m'a toujours été et qui me sera toujours agréable. Ce n'est que comme particulier que

<sup>1</sup> Voir la lettre du 12 octobre.

je vous en parlerai et pour vous informer de ce qui se dit ici à votre occasion. Vous aurez sans doute quelques éclaircissements à me donner que je ne communiquerai qu'autant que vous y consentirez. Vous connaissez ses derniers ouvrages de l'*Education* et du *Contrat social* qui ont attiré, et avec raison, la censure de quelques tribunaux. La religion chrétienne a paru y être attaquée dans ses fondements, l'auteur a porté des coups aux preuves qui établissent sa divinité, ensorte que, quelque admiration qu'il fasse paraître pour la doctrine chrétienne, il y a lieu de croire qu'il ne regarde Jésus-Christ que comme un des plus grands philosophes qu'il y ait eu; il y a même quelques endroits de ces livres où il jette du ridicule sur quelques points de la doctrine ou morale chrétienne. Il est triste de voir paraître des livres qui tendent à affaiblir la foi, surtout quand ils ont pour auteurs d'habiles écrivains comme M. Rousseau, capables de donner du poids à l'incrédulité qui n'a fait partout que trop de progrès dans ce siècle.

« Il me paraît évident que l'auteur de ces

livres, qui a manifesté si publiquement sur la religion des idées qui ne sont point équivoques, ne peut pas de bonne foi se dire chrétien, ni comme tel participer à la sainte-cène, où l'on est censé faire profession de regarder Jésus comme l'envoyé de Dieu et le Sauveur du monde. L'on dit cependant qu'il y a participé dans votre Eglise et de votre consentement. Je soupçonnerais, si cela est, que c'est ensuite de conversations particulières qu'il a eues avec vous où il aura témoigné des sentiments plus chrétiens que ceux qu'il a mis au jour dans ses livres. Encore eût-il été nécessaire, ce me semble, pour l'édification publique, que cet acte fût précédé ou accompagné d'une rétractation formelle des principes d'incrédulité qu'il a mis au jour et qui sont connus de l'univers.

« L'on assure que c'est lui qui a écrit ici qu'il avait participé à la sainte-cène avec votre permission, et ensuite d'une lettre qu'il vous a écrite, dont il a envoyé copie et qui est actuellement entre les mains de plusieurs personnes.

« A vous dire vrai, le contenu de cette lettre me paraît très équivoque et ne saurait me plaire. Il assure que son ouvrage porte avec lui les éclaircissements nécessaires et qu'il ne peut l'expliquer que par lui-même, qu'ainsi il l'abandonne tel qu'il est au blâme ou à l'approbation des sages. Il s'en rapporte donc entièrement au contenu de son livre, lequel il ne croit pas avoir besoin d'explications; effectivement, les principes d'incrédulité y sont clairement soutenus. Ce paragraphe de sa lettre ne paraît donc rien signifier pour le but qu'il se propose dans cette lettre. Je ne sais sur quel fondement il qualifie les ministres de l'Évangile d'être dans cette occasion les vengeurs de l'Église romaine, dont les dogmes intolérants sont seuls attaqués dans son livre. Il devrait être persuadé que ce qui fait gémir les ministres de l'Évangile est uniquement de voir dans ses livres les semences d'incrédulité bien marquées, et il ne peut ignorer qu'il y a des endroits où il distingue la religion romaine de la religion tirée de l'Évangile, et où, après avoir sapé la première, il jette sur l'autre un ridicule



bien marqué. D'ailleurs, la faiblesse qu'il trouve dans les pièces essentielles de la religion chrétienne en général ne saurait être appliquée uniquement à la religion romaine, il ne peut donc pas dire avec vérité que les dogmes intolérants et sanguinaires de cette Eglise sont les seuls attaqués dans ses livres.

« On ne peut qu'être étonné de lui entendre dire dans cette lettre qu'il est attaché de bonne foi à cette religion véritable et sainte, après avoir élevé autant de doutes qu'il l'a fait sur sa divinité. Ses écrits parlent, à mon avis, bien clairement, et j'en crois plus ses écrits qu'une simple déclaration laconique. Il n'est pas bon, dit-il à la fin de sa lettre, qu'on pense qu'un homme de bonne foi qui raisonne ne peut être un membre de Jésus-Christ. Il est vrai qu'il est triste de voir un habile homme comme lui, qui raisonne et, à divers égards, raisonne bien, donner à gauche sur un article essentiel qui est celui de la religion, mais on ne peut s'empêcher de penser qu'un homme de bonne foi, qui raisonne comme il fait dans ses écrits, ne peut être un membre de Jésus-Christ.

« Pardonnez, monsieur et très honoré frère, la liberté que je prends de vous faire mes réflexions là-dessus. Je ne doute pas que vous ne les ayiez faites d'avance, et sans doute il se sera passé quelque chose que j'ignore qui aura donné lieu à l'admission de M. Rousseau à la sainte-cène, comme membre de l'Eglise chrétienne. Vous voudrez bien me donner des éclaircissements sur toute cette affaire, que j'attends de votre bonté et amitié pour moi. Ils contribueront sans doute à m'éclairer et à dissiper mes doutes sur la facilité qu'il me semble qu'on a eue de l'admettre publiquement à la communion des fidèles. J'en ferai l'usage auquel vous consentirez. Daignez m'honorer toujours de votre bienveillance et me regarder comme étant avec la plus parfaite et la plus respectueuse considération, etc.

« Genève, 14 septembre 1762.

« J. SARASIN. »

Cette lettre donne la note. Le même ton d'autorité, de directeur de conscience, se re-

trouvera dans toute la correspondance, et la même inquisition, la même pression avec les mêmes formes polies, insinuanes, cérémonieuses. Ce n'est pas là le style d'un ami intime et bienveillant.

M. de Montmollin, ainsi interpellé et tancé, répond le 25 septembre par la lettre suivante, mémoire défensif et explicatif qu'il a mis tout entier dans sa *Réfutation*, mais sans dire à qui il était adressé.

Il y en a trois copies dans le dossier. L'une très nette, sans ratures, d'une belle, grande, lisible écriture, qui est celle de la fille aînée du professeur, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même par ces mots de sa main en tête de la lettre :

« Comme ma fille aînée peint (*sic*) mieux que moi, et que son écriture est plus lisible que la mienne, je me suis servi de sa plume pour écrire ce que dessus et que je lui ai dicté. »

Une seconde copie, d'une écriture moins régulière, est aussi sans corrections.

Enfin, une troisième a été revue et corrigée par M. de Montmollin, par une autre personne, et enfin par Rousseau, chose qui surprend d'abord et que le pasteur n'a pas manqué de signaler à son avantage. Rousseau l'explique moins favorablement pour le ministre. Voici comment il raconte le fait à Dupeyrou, dans sa lettre du 8 août 1765 :

« Quelques mois après mon admission, je vis entrer un soir M. de Montmollin dans ma chambre. Il avait l'air embarrassé. Il s'assit et garda longtemps le silence ; il le rompit enfin par un de ces longs exordes dont le fréquent besoin lui a fait un talent. Venant ensuite à son sujet, il me dit que le parti qu'il avait pris de m'admettre à la communion lui avait attiré bien des chagrins et le blâme de ses confrères ; qu'il était réduit à se justifier là-dessus d'une manière qui pût leur fermer la bouche, et que si la bonne opinion qu'il avait de mes sentiments lui avait fait supprimer les explications qu'à sa place un autre aurait exigées, il

ne pouvait sans se compromettre laisser croire qu'il n'en avait aucune. »

« Là-dessus, tirant tout doucement un papier de sa poche, il se mit à lire dans un projet de lettre à un ministre de Genève des détails d'entretiens qui n'avaient jamais existé, mais où il plaçait à la vérité fort heureusement quelques mots par ci par là. Jugez, monsieur, de mon étonnement; il fut tel que j'eus besoin de toute la longueur de cette lecture pour me remettre en l'écoutant. Dans les endroits où la fiction était la plus forte, il s'interrompait en me disant : *Vous sentez la nécessité... ma situation... ma place... il faut bien un peu se prêter...* Cette lettre au reste était faite avec assez d'adresse, et, à peu de chose près, il avait grand soin de ne m'y faire dire que ce que j'aurais pu dire en effet. En finissant, il me demanda si j'approuvais cette lettre, et s'il pouvait l'envoyer telle qu'elle était.

« Je répondis que je le plaignais d'être réduit à de pareilles ressources, que quant à moi je ne pouvais rien dire de semblable; mais que, puisque c'était lui qui se chargeait de le dire,

c'était son affaire et non pas la mienne; que je n'y voyais rien non plus que je fusse obligé de démentir. Comme tout ceci, reprit-il, ne peut nuire à personne et peut vous être utile ainsi qu'à moi, je passe aisément sur un petit scrupule qui ne ferait qu'empêcher le bien. Mais dites-moi, au surplus, si vous êtes content de cette lettre et si vous n'y voyez rien à changer pour qu'elle soit mieux. Je lui dis que je la trouvais bien pour la fin qu'il s'y proposait. Il me pressa tant que pour lui complaire je lui indiquai quelques légères corrections qui ne signifiaient pas grand'chose. Or, il faut savoir que, de la manière dont nous étions assis, l'écritoire était devant M. de Montmollin; mais, durant tout ce petit colloque, il la poussa comme par hasard devant moi, et comme je tenais alors sa lettre pour la relire, il me présenta la plume pour faire les changements indiqués, ce que je fis avec la simplicité que je mets à toute chose. Cela fait, il mit son papier dans sa poche, et s'en alla. »

Voici maintenant la lettre du pasteur :

« Je ne suis pas à ignorer les sentiments d'amitié et de bienveillance que vous avez pour moi, dont vous m'avez donné des preuves non équivoques en diverses occasions et dont je viens de recevoir une nouvelle marque, d'autant plus flatteuse pour moi qu'elle me persuade plus que jamais du vif et tendre intérêt que vous prenez à ce qui me regarde, par l'avis que vous me donnez de ce qui se débite dans votre ville au sujet de la conduite que je dois avoir tenue à l'égard de M. Rousseau et des éclaircissements que vous me demandez là-dessus; bien loin de me faire de la peine de vous les donner, je m'y crois obligé, après ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer.

« J'estime, monsieur et très honoré frère, qu'il convient que je reprenne les choses depuis leur origine.

« Il y a environ trois mois que M. Rousseau se rendit à Motiers dans une maison où il loge actuellement, où il fait son ménage et qui lui avait été offerte par le propriétaire. Des amis et des parents me le recommandèrent comme une personne de mérite et de mœurs, qui cher-

chait une retraite pour y finir tranquillement ses jours *sans vouloir écrire davantage*<sup>1</sup>, c'est ce qui me fut confirmé de bouche par M. Rousseau, dont la santé est faible et chancelante, et qui dépérit journellement; il écrivit d'ici à Milord, notre Gouverneur, pour lui demander la permission d'habiter dans ce pays, ce que Milord lui accorda. Il en informa le Roi qui appointa la demande de M. Rousseau, *supposant*<sup>2</sup> qu'il se comporterait d'une manière convenable; depuis lors jusqu'à ce jour M. Rousseau, que j'ai eu l'occasion de voir souvent, s'est montré sur un pied qui lui a été favorable, avec prudence et discrétion, se refusant avec politesse à satisfaire de curieux importuns qui venaient pour lui faire des questions imprudentes et déplacées.

« M. Rousseau a fréquenté très assidument nos saintes assemblées avec respect et avec une dévotion extérieure qui a fait que le peuple en

<sup>1</sup> Les passages soulignés sont ceux qui ont été ajoutés ou modifiés par Rousseau. M. de Montmollin avait mis : pour ne plus s'embarrasser d'écrire.

<sup>2</sup> M. de Montmollin avait mis : dans l'attente.



a jugé favorablement. J'ai eu plusieurs conversations avec lui et je lui ai fait plusieurs observations sur nombre de propositions contenues dans ses ouvrages, mais il m'a toujours répondu avec modération, se plaignant amèrement qu'il était envisagé non-seulement comme un incrédule et un ennemi de la religion, mais comme un athée, me protestant qu'il était sincèrement chrétien et chrétien réformé. Le 24 août dernier, il m'écrivit la lettre dont vous me faites mention, et le lendemain il se rendit auprès de moi pour le même sujet<sup>1</sup>; j'eus occasion alors d'entrer en conversation avec lui et de lui parler plus particulièrement de ses ouvrages et surtout de son *Emile*, en lui faisant observer qu'il me paraissait qu'il y avait de la contradiction dans les principes qu'il a posés dans son livre avec le désir ardent qu'il me témoignait de pouvoir participer à la sainte table avec les fidèles; sur quoi il me pria de l'entendre, il me protesta de nouveau qu'il était dans le fond de

<sup>1</sup> Rousseau dit que ce fut M. de Montmollin qui alla chez lui. Voir *Confessions*.

son âme chrétien réformé, qu'il souhaitait d'en faire tous les actes, qu'il regardait comme tout ce qui pourrait lui arriver de plus consolant que de participer à la sainte table, et qu'il attendait de ma charité pastorale que je ne lui refuserais pas cette douce consolation, à quoi il ajouta cette raison pour prouver la sincérité de son désir et de sa demande, c'est que c'était évidemment le motif de sa conscience qui l'engageait à me faire cette réquisition, puisqu'étant sous la protection du roi, il pouvait vivre dans ce pays sans qu'il fût astreint à y faire des actes extérieurs de la religion, qu'il désirait de tout son cœur de trouver Jésus pour son Sauveur, lorsqu'il serait appelé à paraître devant le souverain juge. Et quant à son *Emile*, il me protesta encore qu'il n'avait point en vue la religion chrétienne réformée, mais qu'il a eu uniquement dans son plan ces trois objets principaux : premièrement, de combattre l'Eglise romaine et surtout ce principe qu'elle admet que l'on ne peut être sauvé hors de l'Eglise, puisqu'un payen, homme de bien comme un Socrate, qui n'ayant jamais ouï parler de Jésus-

Christ ni de l'Évangile, pouvait être sauvé quoique hors de l'Église, et qu'à cette occasion il a exalté la religion naturelle comme étant le fondement de la révélée et qu'il a pu dire des choses que l'on a appliquées à la religion chrétienne réformée, mais que ce n'a jamais été son intention; secondement, de s'élever, non pas précisément directement, mais pourtant assez clairement contre l'ouvrage infernal de l'*Esprit*, qui, suivant le principe détestable de son auteur, prétend que sentir et juger sont une seule et même chose, *ce qui est évidemment établir le matérialisme*; troisièmement, de foudroyer plusieurs de nos nouveaux philosophes qui, vains et présomptueux, sapent par les fondements et la religion naturelle et la religion révélée.

« Vous comprenez, monsieur et très honoré frère, qu'il y avait matière à répondre amplement à M. Rousseau, ce que je fis aussi, en lui disant franchement que ses lecteurs n'avaient point compris son but, qu'il paraissait même visiblement qu'il rendait tout douteux et qu'il jetait du ridicule sur la religion, tant par la manière de s'énoncer que par la méthode qu'il

avait employée ; à quoi il me répondit qu'il admettait et croyait tout ce qu'il y a d'essentiel dans la religion, et que tout ministre doit regarder comme essentiel, *que loin de jeter du ridicule sur la religion, il n'en avait parlé qu'avec le plus profond respect, quoiqu'il eût mis aux prises deux adversaires, dont en imitant leur ton qu'il blâme, il en faisait parler un avec moins de respect* ; qu'il m'avouait ingénument qu'il avait certains doutes qui étaient plus forts que lui et dont il n'était pas le maître, que cependant il penchait toujours du côté le plus sûr et reconnu comme le plus sûr, qu'il ne demandait pas mieux que d'être éclairci sur ses doutes. Il me déclara encore que si l'on croyait qu'il était pour l'indifférence des religions, c'était une imputation *fausse*, regardant la religion chrétienne comme véritable et sainte et celle qui peut conduire au salut. Je lui répondis que je ferai part de sa lettre et de notre entretien au Consistoire et que je lui rendrai une réponse. Le Consistoire unanimement statua que M. Rousseau pouvait communier, dans la supposition qu'il parlait sincèrement et que je le

sonderais encore là-dessus. Je fis part à M. Rousseau de la délibération du Consistoire; cependant, après avoir pris des précautions pour savoir ce que dans notre Eglise l'on pensait de M. Rousseau, et si son admission à la communion ne causerait aucun scandale, je m'en informai de mon côté, je n'appris rien qu'à son avantage, et les anciens me firent un pareil rapport, de sorte qu'après toutes ces précautions, je parlai à M. Rousseau et lui dis de la part du Consistoire que j'avais été chargé de lui représenter que tout homme qui venait à la communion faisait une profession publique de croire en Jésus-Christ, et que par conséquent les membres de l'Eglise le regardaient comme membre de Christ, que s'il ne faisait cet acte qu'extérieurement, je me croyais obligé de lui dire qu'il serait le plus insigne et le plus perfide de tous les hypocrites; que lui seul en rendrait compte à Dieu; mais que s'il agissait sincèrement, comme la charité et le christianisme m'ordonnaient de le croire, surtout connaissant ses lumières et ses mœurs, je bénissais Dieu de cette heureuse circons-

tance et que je l'en félicitais de tout mon cœur, que j'admiraïs là l'effet de la grâce et que s'il voulait la seconder de son côté, il éprouverait par une douce expérience que certains doutes qu'il avait se dissiperaient insensiblement; qu'ayant l'esprit éclairé et le cœur bon, l'ouvrage serait bientôt consommé. Je lui parlai encore de son *Emile* et de la profession publique qu'il allait faire du christianisme, il me répondit qu'avec le temps on reviendrait des préjugés que l'on avait pris contre lui. M. Rousseau communia le dimanche suivant avec une humilité et une dévotion qui édifia toute l'Eglise, humilité profonde qui portait avec elle le caractère de sincérité. Quoique l'incrédulité et la corruption soient presque parvenues à leur comble dans ce siècle, il y a cependant dans mon Eglise des personnes éclairées et pieuses qui se réjouirent et qui bénirent Dieu de cet acte religieux de M. Rousseau, qui s'est fait aimer et estimer dans ces cantons, par sa douceur, son affabilité, sa modération, son silence et ses aumônes qu'il fait sans ostentation; car, quoiqu'il ne soit pas riche, ni près de là, à ce

que je crois, il se rend recommandable par ce dernier endroit et s'élargit beaucoup sans éclat le jour qu'il communia.

« Qu'auriez-vous fait, monsieur et très cher frère, à ma place ? Pour moi, je vous proteste en bonne conscience que j'aurais cru manquer à l'humanité, à la charité, au christianisme et à mon devoir pastoral, si je me fusse refusé à l'instance demande de M. Rousseau. J'ai agi de bonne foi, parce que je crois que M. Rousseau a agi de bonne foi, et que comme la persuasion va par degrés, elle pourra atteindre à la perfection. Il n'y a du reste que le scrutateur des cœurs et des reins qui puisse savoir si M. Rousseau est sincère ; je dois le penser par tous les signes extérieurs qu'il m'en a donnés, et je me regarderais comme téméraire et même injuste si je pensais autrement.

« Cela n'empêche pas, monsieur et très cher frère, que je ne gémissé avec vous dans le fond de mon âme des progrès que fait l'incrédulité, du mépris que l'on fait ouvertement de la religion, du culte et des ministres. Chacun aujourd'hui veut faire l'esprit fort et avoir des doutes ;

il n'y a pas jusqu'aux femmes qui ne s'en mêlent; depuis que la nouvelle fausse philosophie est venue à la mode, *chacun veut faire le petit philosophe*<sup>1</sup>, chacun veut dire sa raison et déraisonne.

« J'ai eu occasion de dire bien des choses là-dessus à mon troupeau le jour du jeûne, ayant pris pour texte le verset 51 du chapitre 7 du livre des Actes<sup>2</sup>. Quoique je ne sois pas assez présomptueux que de priser mes ouvrages, cependant si vous êtes curieux de lire ce sermon qui m'a paru avoir été goûté, je vous en enverrai une copie en le soumettant d'avance à votre censure et en vous priant de me faire part de vos remarques dont je ferai mon profit.

« J'avais oublié de vous dire que sur la relation que j'ai faite à notre Compagnie de ma conduite avec M. Rousseau, elle a été approuvée; cela n'a pas empêché qu'elle n'ait fait des démarches auprès du gouvernement pour que son *Emile* ne se répandît pas dans ce pays.

<sup>1</sup> La phrase soulignée ici n'a pas été reproduite par M. de Montmollin dans sa *Réfutation*.

<sup>2</sup> « Gens de col roide et incirconcis de cœur et d'oreilles, vous vous opposez toujours au Saint-Esprit; vous êtes tels que vos pères. »



« Je ne sais comment la lettre que m'a écrit M. Rousseau est tombée à Genève, ignorant du reste si elle est fidèle, car je n'en ai laissé prendre aucune copie et M. Rousseau m'a assuré qu'il n'en avait point envoyé dans votre ville et ne l'avait communiquée à qui que ce soit.

« Je consens très agréablement que vous fassiez voir ma lettre, et même j'ose vous en prier si vous jugez que cela soit convenable à l'édification. Je suis ministre de l'Évangile, je le prêche et je ne me proposerai jamais autre chose que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. Je suis zélé pour la saine doctrine qui est celle uniquement de l'Évangile et pour la doctrine reçue. La Compagnie des Pasteurs, dont j'ai l'honneur d'être membre, et tous les habitants de ce pays, sont témoins combien je me suis montré zélé, ferme, en même temps modéré à l'occasion de nos troubles fâcheux de la Chaux-de-Fonds, qui, comme vous le savez, sont heureusement<sup>1</sup> finis.

<sup>1</sup> Heureusement!... par l'exil du pasteur Ferdinand-Olivier Petitpierre.

« Continuez à m'aimer et à m'accorder votre précieuse bienveillance, j'ose dire mériter ces sentiments de votre part, par ceux de la considération respectueuse que je vous ai vouée, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. »

Et voilà l'histoire, on dirait volontiers la comédie. Le sourire vient aux lèvres en voyant ces deux ministres traiter Rousseau comme un petit garçon qu'il faut morigéner et mettre en pénitence, le mesurer à leur aune et lui dicter ce qu'il doit dire et faire pour mériter l'absolution. Rien de plus curieux que l'entretien du pasteur de Motiers avec l'auteur de la *Profession de foi*, et rien ne montre mieux que ces deux interlocuteurs ne s'entendaient pas et ne pouvaient pas s'entendre.

Il fallait une confiance en soi un peu naïve pour attendre du philosophe la docilité d'un catéchumène et pour donner à ses vagues et complaisantes déclarations le sens précis que le pasteur se plaisait à leur attribuer. Cependant, tous deux étaient sincères, il faut le croire, et c'est justement ce qui rend cette scène si éton-

nante et si... philosophique. Mais, avouons-le, si on comprend après tout le pasteur, Jean-Jacques ne paraît pas aussi bien dans son rôle. M. de Montmollin, au fond, est dans le vrai de sa situation et de son caractère; il est pénétré de l'importance de sa mission, de son droit, et lui du moins n'a de doutes sur rien, l'excellent homme! Au total, cette pièce est capitale dans le débat; elle annonce la rupture de 1765, et jamais premier acte de tragédie ne fit mieux connaître le sujet et les personnages. Tout ce qui va suivre est contenu dans cette exposition, comme aussi la première lettre de M. Sarasin promet et explique toutes les autres. M. de Montmollin, livré à lui-même, eût pu céder, fermer les yeux, se faire illusion; avec ce confident, ce directeur, il est obligé d'agir, de marcher, bon gré, malgré, jusqu'à la catastrophe finale.

A ce long mémoire, honnête et doux, M. J. Sarasin répond le 12 octobre par la lettre suivante :

« Je suis très sensible aux marques d'amitié

et de confiance que vous continuez de me témoigner. Les éclaircissements que vous me donnez dans votre dernière lettre, au sujet de M. Rousseau, sont intéressants et m'ont fait un vrai plaisir : je ne doutais pas qu'il n'eût eu avec vous de fréquentes conversations sur ses sentiments, et comme l'on ne connaissait ici que le contenu de la lettre qu'il vous avait écrite et qui est à présent publique j'étais bien aise d'apprendre de vous des détails plus particuliers. Je les ai communiqués à quelques-uns de mes amis, qui les souhaitaient comme moi, votre consentement m'a autorisé à le faire et votre lettre leur a fait le même plaisir qu'à moi. M. Rousseau est heureux d'être à portée de vous voir souvent ; vos entretiens avec lui peuvent lui être d'une grande utilité ; il en a déjà senti l'effet, et j'espère qu'il le sentira toujours plus.

« L'on ne peut qu'estimer une personne dont les mœurs et le caractère du cœur sont aussi édifiants que vous me le dites, le plaindre d'avoir des doutes sur les preuves de la religion, voir avec peine qu'il les ait publiquement

manifestés, faire des vœux ardents pour que ses doutes se dissipent bientôt, et que sa persuasion, comme vous l'espérez, parvienne à sa perfection. Il ne saurait être entre de meilleures mains que les vôtres; vous lui continuerez vos bons offices. Dieu veuille leur donner un heureux succès!

« Dans la conduite que vous avez tenue à l'égard de M. Rousseau, l'on voit clairement la modération, la charité, le soin et le zèle pastoral qui forment votre caractère. La déclaration positive qu'il vous a faite qu'il regardait la religion chrétienne comme véritable et sainte et celle qui peut conduire au salut, qu'il désirait de trouver Jésus pour son Sauveur lorsqu'il serait appelé à paraître devant le souverain juge, en conséquence le désir ardent qu'il a témoigné de participer à la sainte-cène donnent lieu de croire qu'il est chrétien; les réflexions que vous lui avez faites sur la nature de cet acte sacré et la sincérité avec laquelle il devait le célébrer, à moins d'encourir l'indignation de Dieu, étaient les précautions que devait prendre vis-à-vis de lui le pasteur auquel il s'adres-

sait; vous avez eu lieu de croire qu'il agissait de bonne foi; votre Consistoire a été unanime à lui permettre de communier; votre Compagnie a approuvé tout ce que vous avez fait. Je conviens que vous avez eu de bonnes raisons pour agir comme vous avez agi. Dès qu'une personne déclare que c'est de bonne foi qu'elle souhaite de faire un acte de religion, qu'on lui représente le danger qu'elle court si elle ne fait cet acte qu'extérieurement, il semble qu'on ne peut se refuser à ses désirs; c'est son affaire si elle n'agit pas droitement; nous ne devons pas le présumer légèrement, Dieu seul connaît les cœurs.

« Je n'ai garde d'imputer à M. Rousseau qu'il n'est pas chrétien après la démarche authentique et la déclaration formelle qu'il a faites, mais si on ne jugeait de lui que par ses écrits, on aurait lieu de le croire ou de le soupçonner. Peut-on regarder comme chrétien un homme qui jette du ridicule sur la religion tirée de l'Évangile et qui heurte directement les preuves qui en établissent la divinité; c'est ce qu'on voit dans l'*Emile* et le *Contrat social*. Aussi par-

tout ces livres sont regardés comme dangereux. La Compagnie de Neuchâtel, qui a fait des démarches auprès du gouvernement pour que ces livres ne se répandissent pas, en porte le même jugement.

« Il faut que ce ne soit pas à dessein que M. Rousseau a inséré ces idées qui font tant de peine, puisqu'il assure n'avoir eu d'autre vue que de combattre l'Eglise romaine, de s'élever contre le livre de l'*Esprit* et de combattre ceux des philosophes qui sapent par les fondements la religion naturelle et la religion révélée. Mais en ne se proposant que ces trois vues, il est allé plus loin qu'il ne voulait et a fait des raisonnements qui ont paru à tout le monde des semences d'incrédulité. Ses lecteurs n'ont pas compris qu'il n'avait d'autre but que celui qu'il assure avoir eu, et lui ont attribué celui que ses raisonnements paraissent clairement indiquer.

« Si l'on n'a pas compris son but, si on lui a supposé des sentiments différents de ceux qu'il a, à quoi il a donné lieu sans le vouloir, il me semble que son honneur et son devoir l'enga-

gent à désabuser le public, non seulement en faisant profession du christianisme par des actes extérieurs, mais encore en se justifiant dans un écrit contre les imputations qu'on lui fait. Cette justification contiendrait les vues qu'il assure avoir eues, expliquerait les endroits de ses livres qu'il croit avoir été mal compris et rendrait aux preuves de la religion la force qu'il semble leur avoir ôtée. Il me semble qu'il doit cela à lui-même et au public, et que tant qu'il ne détruit pas formellement les impressions fâcheuses qu'il n'ignore pas que ses livres ont fait partout, il est censé voir sans peine qu'elles subsistent. Celui qui, sans le vouloir, a donné un juste sujet de scandale, doit, le plus tôt qu'il le peut et le mieux qu'il peut, ôter ce sujet de scandale et édifier le public. Sa profession du christianisme par des actes extérieurs, jointe à ses déclarations particulières, peut édifier ceux qui en sont témoins ou qui en sont informés; mais dans combien d'Eglises chrétiennes ne l'ignore-t-on pas, et dans ces Eglises le scandale ne peut être levé et le danger que causent ces écrits être anéanti, ou que par une



rétractation formelle de sa part, ou une explication claire et précise de ses vues et de ses sentiments.

« Il peut arriver que quelqu'un prendra la plume pour réfuter les idées dangereuses contenues dans les écrits de M. Rousseau, je le souhaite pour le bien public, mais je souhaite encore plus qu'un écrivain comme celui-là, dont les ouvrages sont lus avec avidité et qui a autant l'art de faire impression sur ses lecteurs, mette la main à la plume pour détruire le venin qu'il a, contre son intention, répandu dans ses ouvrages. Sa profession extérieure de notre sainte religion, sa participation à la sainte-cène, confirmées ainsi publiquement, lui serait plus honorable et détruirait les soupçons que quelques personnes peuvent avoir sur sa sincérité.

« Il est vrai que ce moyen que je désirerais ne peut avoir lieu si les doutes qu'il reconnaît avoir et qu'il avoue être plus forts que lui, roulent sur les preuves essentielles de la divinité de notre religion. Dans ce cas, il ne peut prouver cette divinité qu'il croit douteuse; mais par

la même raison il ne pourrait professer comme divine une religion dont il croit douteuse la divinité, ce qui me ferait croire que ses doutes ne regardent pas les preuves essentielles de la religion.

« Je vous envoie copie de la lettre que M. Rousseau vous a écrite, telle qu'elle est répandue dans notre ville; vous verrez si elle est fidèle. Je ne sais qui l'a envoyée ici; je conjecturais que c'était M. Rousseau lui-même, parce qu'on la tient d'une personne avec qui il est fort lié.

« Il paraît une copie d'une lettre qu'il a écrite à M. le bailli d'Yverdon, qui, dans mon esprit, contient des traits peu convenables, pour ne rien dire de plus; peut-être sont-ils occasionnés par des rapports exagérés. Il s'y plaint d'avoir été traité comme un malfaiteur dans son propre pays qu'il avait tâché d'honorer. Il attribue ce qu'il a souffert aux hurlements du fanatisme et aux adroites noirceurs de l'impiété, etc. Je m'abstiens de faire là-dessus des réflexions. Si vous ne connaissez pas

cette lettre, demandez-la lui; vous en jugerez vous-même<sup>1</sup>.

« Quatre jours avant que je reçus votre réponse, j'appris qu'il savait qu'un pasteur de cette ville vous avait écrit à son sujet et qu'il en était surpris. On soupçonna que c'était moi, par le bonheur que j'ai d'être en correspondance avec vous; je dis que cela était vrai, mais que je ne pouvais faire voir ma lettre, n'en ayant point gardé de copie. Comme je serais bien aise de désabuser celui ou ceux qui pourraient s'imaginer que j'ai écrit trop fortement sur son compte, en la leur montrant, je vous prie, au cas que vous l'ayez encore, de m'en envoyer une copie.

« Sensible comme je dois l'être à l'offre très obligeante que vous me faites de la lecture de votre sermon de Jeûne, je l'accepte avec empressement et reconnaissance; ce sera un très grand plaisir pour moi de le recevoir, de le lire et relire, et d'en profiter. Dieu veuille conser-

<sup>1</sup> Cette lettre, adressée à M. Gingins, de Moiry, est du 21 juillet 1762. Voir la correspondance.

ver longtemps à l'Eglise un pasteur qui lui est si utile à tous égards.

« Dans la signature de votre lettre, je vous vois une nouvelle qualité que j'ignorais<sup>1</sup>. Je vous en fais mon compliment. Ces marques d'honneur ne sauraient être mieux appliquées.

« Daignez me continuer votre bienveillance et amitié, dont j'ai souvent ressenti les effets, lesquels sont gravés dans mon souvenir. Je voudrais pouvoir vous en témoigner toute ma reconnaissance. C'est avec la plus respectueuse considération et un dévouement entier que j'ai l'honneur d'être, etc. »

Quelques jours après, le 19 octobre 1762, M. Sarasin écrit de nouveau :

« Depuis la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 12 du courant, j'ai appris une anecdote dont je crois devoir vous informer.

<sup>1</sup> M. de Montmollin avait été nommé chapelain du roi.

---

M. le ministre Moultou est celui qui communiqua à deux de nos frères la surprise où était M. Rousseau de la lettre qu'un pasteur de cette ville vous avait écrite à son sujet. Sur ce que ces deux messieurs me dirent, je leur fis la réponse telle que vous l'avez vue dans ma dernière lettre. Ne pouvant voir M. Moultou, à cause de mon séjour à la campagne pendant les vendanges, je priai l'un de ces messieurs de savoir de M. Moultou, quand il aurait occasion de le voir, les détails de la lettre de M. Rousseau, sur la surprise qu'il avait témoignée. Dimanche dernier, je le vis un moment, il ne me donna pas beaucoup de détails là-dessus, mais il me dit que M. Moultou lui avait dit tout récemment qu'on pensait à faire imprimer dans le *Mercur*, de Neuchâtel, ma lettre et votre réponse. Je ne sais de qui M. Moultou l'a appris. Ce pourrait être de M. Rousseau lui-même. Je croirais plutôt que ce serait de deux jeunes ministres, régents de notre collège, qui sont allés depuis peu dans la Comté de Neuchâtel pour y voir M. Rousseau. La personne à qui M. Moultou le dit lui fit sentir

combien cela était peu convenable, et il parut en convenir.

« Voici ce que j'ai cru devoir ne pas tarder de vous écrire, en vous priant de prendre les précautions que vous jugerez convenables pour que semblable chose n'ait point lieu. Je suis persuadé que vous verriez comme moi avec peine qu'à votre insu on rendît publique votre correspondance. Je ne trouverais point extraordinaire que ma lettre et la vôtre eussent été communiquées à M. Rousseau ; elles n'avaient en vue que le bien public et le sien, mais je serais surpris qu'il eût abusé de votre confiance pour en tirer copie dans la vue de les rendre publiques. Si cela n'est pas, je ne comprends rien au discours qu'a tenu M. Moultou. Vous ferez, je vous prie, usage de tout ceci, suivant votre prudence, sans faire connaître les petits détails que je vous écris, mais uniquement pour savoir, sur ce qu'on vous en écrit d'ici, si le projet de l'impression est réel, ou s'il est imaginaire, et pour témoigner à M. Rousseau, ensuite de la réponse que vous en tirerez, votre

---

intention et la mienne. Continuez-moi, je vous prie, etc. »

Afin de ne rien omettre, on peut placer ici une lettre que M. le ministre Roustan, qui arrivait de Motiers, où il était allé voir Rousseau, avec ses amis Mouchon et Beauchateau<sup>1</sup>, écrivit à M. de Montmollin, et la réponse de celui-ci.

« Genève, 19 octobre 1762.

« Arrivé depuis hier à Genève, je n'ai rien de plus pressé que de vous témoigner les vifs sentiments de reconnaissance dont mes compagnons de voyage et moi sommes pénétrés pour toutes vos bontés à notre égard et envers notre cher et digne concitoyen. Au lieu d'un philosophe que nous allions chercher à Motiers, nous avons eu le bonheur d'en trouver deux, avec cette différence que l'imprudance philosophique de l'un a été réparée par la charité chré-

<sup>1</sup> Voir *J.-J. Rousseau et les Genevois*, par M. Gaberel, et *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers*, page 107.

tienne de l'autre ; heureux M. Rousseau d'avoir trouvé un si sage pasteur ; heureuse la religion d'avoir de pareils hérauts.

« Sans doute, Monsieur votre ami vous aura mandé qu'il n'avait pas jugé convenable de publier votre lettre, du moins n'en a-t-il rien transpiré au dehors. J'ignore quelles sont ses raisons, mais je crois en voir de très bonnes pour agir différemment, supposé, monsieur, que vous trouviez à propos de nous tenir l'obligeante promesse que vous nous fites à Motiers. Premièrement, je sais bien qu'en qualité de philosophe vous vous mettriez fort aisément au-dessus des jugements publics, quand vous avez l'approbation de votre conscience et celle de la Vénérable Compagnie de MM. vos pasteurs. Le pasteur est plus difficile, ou pour mieux dire, plus indulgent ; il se prête aux scrupules et ne dédaigne point d'éclairer ceux qui n'ont pas assez de lumières pour deviner ses raisons. Secondement, vous aimez M. Rousseau, par conséquent vous serez bien aise de détruire la prévention qui lui aliène ici et ailleurs bien des gens. Troisièmement, vous affermirez la foi d'un



---

grand nombre de personnes à qui la multitude des écrivains fameux qui, dans ce siècle, ont attaqué notre sainte religion, donne des préjugés contre le christianisme. Enfin, vous éteindrez bien des feux de joie des incrédules, qui se vantent avec tant d'orgueil que quiconque pense un peu supérieurement est de leur parti. Voilà les raisons qui me font ardemment souhaiter que votre édifiante lettre paraisse, et qui me porteraient à y concourir de mon mieux, en déférant cependant toujours à vos sages avis.

« Quelque parti que vous jugiez à propos de prendre, je n'en serai pas moins, etc., etc. »

La réponse de M. de Montmollin, retardée par les vendanges, comme il l'explique en commençant, est du 30 octobre 1762. Après cette excuse, il se félicite d'avoir fait la connaissance de M. Roustan et de ses amis, et continue ainsi :

« J'ai réponse de mon ami de Genève qui me marque qu'il a communiqué ma lettre à quelques-uns de ses amis; je le prie d'en faire

part à ceux qui souhaiteraient d'être éclairés sur ce qui concerne M. Rousseau, afin que par là l'on puisse savoir à quoi les choses en sont; du reste — entre nous — je crois qu'il ne s'écoulera pas bien du temps, pour que le public et l'Eglise ne reçoivent de l'édification de la part de M. Rousseau. L'ouvrage est heureusement commencé et j'espère que je l'amènerai à sa perfection; je le désire de tout mon cœur. Aussi mon zèle sera infatigable jusqu'à ce que sois parvenu à ce but si salutaire et si propre à affermir les amis de M. Rousseau dans les bons sentiments qu'ils ont conçus de lui, et à confondre ceux qui, par passion ou par intrigue, cherchent à noircir ce bon homme dans le public. Voilà à quoi je me résumerai pour le présent, en vous priant de me faire part à votre loisir de ce qui se débitera au sujet de notre ami commun. J'aurai quelque chose de plus à vous marquer dans la suite.

« En attendant, agréez, etc. »

Avant d'aller plus loin, il faut placer ici, je pense, la copie d'une note que M. de Mont-

---

mollin adressa à Rousseau, à peu près dans ce temps-là, et qui semble inspirée par la seconde des lettres de M. Sarasin qu'on vient de lire. Cette note n'est pas écrite par M. de Montmollin, il y a de lui seulement une ligne intercalée; elle n'a point de date, mais elle est en situation, comme on dit au théâtre; elle a dû être remise, et l'on verra plus loin l'un et l'autre des pasteurs revenir sur l'utilité et la nécessité d'obtenir de l'auteur de l'*Emile* une rétractation en forme de ses erreurs.

« M. Rousseau doit être persuadé que ce que j'eus l'honneur de lui proposer hier, et que je couche sur le papier succinctement, part uniment de la sincère estime et du parfait attachement que je lui ai voué, ainsi que du vif intérêt que je prends à ce qui le regarde.

« Voici donc quelles seraient mes idées que M. Rousseau est en état d'habiller au parfait et au contentement de tout le monde, si tant est qu'il les goûte, ce que je souhaite ardemment par la connaissance que j'ai de son esprit lumineux et de son cœur droit.

« Je voudrais qu'il prît la peine de m'écrire

une seconde lettre, dans laquelle il rappelât celle qu'il m'adressa le 24 août et ce qui a suivi cette époque, en particulier qu'il fit mention des explications que j'ai données à son sujet dans une lettre par moi envoyée à Genève à un de mes amis.

« Je désirerais encore que M. Rousseau touchât les trois objets principaux qu'il a eus en vue dans ses écrits, principalement dans son *Emile* :

« 1. De combattre certains principes de l'Eglise romaine;

« 2. De réfuter indirectement l'ouvrage de l'*Esprit*;

« 3. De s'élever contre quelques-uns de nos prétendus philosophes qui semblent avoir pris à tâche de saper par les fondements et la religion naturelle et la religion révélée.

« Je verrais avec plaisir qu'à cette occasion M. Rousseau me témoignât sa surprise et son chagrin de ce qu'on lui prête des vues<sup>1</sup> qu'il n'a

<sup>1</sup> Voir plus haut la lettre de M. Sarasin, p. 61 et 62.

point eues, surtout d'avoir voulu jeter du blâme et du ridicule sur le christianisme ; qu'il voit avec peine, ainsi qu'il l'a appris de moi-même, que partie de ses lecteurs lui attribuent telles pensées ; qu'il me déclare de nouveau qu'il est bon chrétien et protestant réformé ; qu'il le sera jusqu'à la fin de sa vie, et qu'il a éprouvé beaucoup de consolation à la participation de la sainte-cène ; qu'il est sincèrement attaché à cette religion qu'il regarde comme véritable, sainte et divine, et que s'il eût été élevé et instruit parmi nous, sûrement la *Confession de foi du Vicaire savoyard* ne se trouverait pas dans son livre ; qu'il est douloureux pour lui que les uns l'envisagent comme un incrédule et les autres comme un hypocrite ; que, quoiqu'il se mette au-dessus de ces imputations fausses, et par le témoignage de sa conscience et par la connaissance que j'ai de la droiture de son cœur et de la pureté de ses intentions, il se croit cependant obligé, et par sa qualité de bon chrétien réformé, et par celle de bon citoyen, ainsi que par une suite de la confiance qu'il a en moi, de m'envoyer par écrit la présente

déclaration qu'il verrait avec plaisir que je rendisse publique, l'abandonnant à ma sagesse et à ma prudence. »

On reconnaît d'un bout à l'autre dans cette note les idées de M. Sarasin. Le professeur n'y a ajouté que le sentiment peut-être un peu exagéré de son autorité pastorale et de l'influence qu'il croyait avoir acquise sur son paroissien. Nous allons retrouver les mêmes paternelles illusions dans la lettre qu'il adressa à son collègue de Genève le 30 octobre 1762, et qui est la réponse aux deux dernières lettres qu'il en avait reçues.

« J'ai devant moi les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dernièrement ; je n'ai pu y répondre plus tôt et je vous en fais mes excuses, parce que je ne suis de retour que depuis quelques jours à cause de la vendange, ayant passé ce temps-là à une petite campagne que j'ai près de Neuchâtel, pour y faire la récolte, qui a été assez chétive cette année. Un de mes premiers soins à mon arri-

vée chez moi est de vous donner de mes nouvelles et de vous accuser la réception de vos lettres qui m'ont fait beaucoup de plaisir par les réflexions sages et édifiantes que vous y faites au sujet de M. Rousseau et de ses ouvrages, et par les assurances réitérées que vous m'y donnez de votre précieuse bienveillance ; j'ose en attendre la continuation, et j'ose vous protester que je vous suis absolument acquis.

« Les différentes considérations que vous touchez à l'égard de M. Rousseau, je les lui ai présentées moi-même plus d'une fois ; j'ai encore eu avec lui depuis peu de longs et sérieux entretiens sur cette matière, et j'espère qu'ils produiront l'effet désiré ; je l'espère d'autant plus que M. Rousseau m'a témoigné jusqu'ici beaucoup de confiance et qu'il ne s'est jamais refusé à m'écouter dans tout ce que j'ai eu à lui dire d'une manière forte et pressante, mais en même temps d'une manière charitable et chrétienne. J'ai donc lieu de m'attendre — entre nous, s'il vous plait, jusques après, à moins que vous ne trouviez à propos d'en insinuer quelque chose indirectement et que vous croyez que cela pourra

avoir son utilité, comme je le pense — j'ai donc lieu de m'attendre à ce qu'il paraîtra dans peu quelque chose de M. Rousseau, qui édifiera le public et surtout l'Eglise, ce que je désire de tout mon cœur, et ce à quoi aussi je travaille avec zèle; si la chose se fait à mon contentement, vous en serez informé avant tout autre, et cela étant, il ne sera peut-être pas besoin de réfutation de ses ouvrages. Je ne puis vous en dire davantage pour le présent, et ne répondrai pas à tous les articles de votre lettre pour ne pas y revenir à deux fois, parce que je compte que dans peu vous aurez toutes les lumières que vous souhaitez.

« Les rapports exagérés que l'on fait à M. Rousseau, les lettres anonymes violentes qu'on lui écrit ne peuvent que faire peine, au moins j'en ressens beaucoup, parce que ce n'est pas le moyen d'amener un homme, et un homme d'esprit, où l'on souhaite qu'il arrive.

« Je suis inondé de lettres de divers endroits, et particulièrement de votre ville, pour et contre, où l'on me demande des explications touchant M. Rousseau et ses sentiments; l'on me



presse pour envoyer des copies de la réponse que je vous ai faite, mais c'est ce que je n'ai point fait et ne ferai point; vous me ferez plaisir du reste de la montrer, afin que l'on ne croye pas qu'il y a du mystère, et que l'on puisse rendre une certaine justice à M. Rousseau; personne n'a cette lettre que vous et moi, et conséquemment personne ne s'avisera de rien faire imprimer à mon insu et sans mon aveu, et s'il est question d'imprimer quelque chose dans la suite, relativement à ce que j'ai touché ci-dessus (vous me comprenez), vous en serez sachant pour avoir votre approbation. Je n'ai jamais dit à quel pasteur de Genève je faisais cette réponse, quoiqu'aujourd'hui cela soit public; bien est-il vrai que j'en ai fait la lecture à quelques amis et à M. Rousseau lui-même, sans jamais vous nommer; et voici pourquoi je l'ai fait à M. Rousseau, pour qu'il vît lui-même si je rendais fidèlement nos conversations, de quoi il convint en tout, et alors je crus pouvoir vous l'adresser sûrement. Je joins ici une copie fidèle de votre première: celle de M. Rousseau est conforme à l'original, mais j'ai été surpris quand

on m'a mandé de Genève qu'il y en avait des copies falsifiées et qu'il s'y trouvait des mots qui dénaturaient absolument le sens et la pensée.

« Je renvoie à une autre lettre et à un autre temps un plus long détail; vous pourrez compter sur mon exactitude et sur ma fidélité, en ne vous déguisant quoi que ce soit; je suis charitable, mais je suis aussi véridique.

« Les étrangers pleuvent de toutes parts ici pour voir M. Rousseau, chacun dans ses vues particulières, cela m'occasionne bien des distractions et des occupations; peut-être se lasseront-ils enfin, mais je dois rendre cette justice à M. Rousseau, c'est qu'il se conduit avec tous ces étrangers-là avec une prudence et une sagacité qui lui font honneur.

« Vous êtes bien bon, monsieur et très honoré frère, d'avoir pris en objet l'offre de mon sermon du Jeûne; crainte de faire un paquet trop coûteux et dont le port vaudrait plus que la pièce même, je vous la ferai tenir par notre messenger qui va assez régulièrement à Genève, sous la condition expresse, je vous en prie, que

vous m'honorerez de vos remarques les plus rigides.

« Je suis pressé, par divers de mes amis, de mettre au jour quelques ouvrages auxquels je travaille depuis longtemps, mais je ne m'y résoudrai qu'autant que vous en aurez fait l'examen avec quelques-uns de vos Messieurs, que vous aurez la bonté de vous adjoindre ; l'approbation ou la réprobation de personnes éclairées sont des motifs de détermination pour l'homme sage.

« Je m'oublie avec vous, et je ne m'aperçois pas qu'il est temps de finir, ce ne sera qu'après vous avoir assuré, etc. »

« *P.-S.* — Très obligé, monsieur, de votre compliment gracieux sur les dignités que le roi a eu la bonté de me conférer. »

Ici la correspondance genevoise se complique par l'entrée en scène de M. D'Ivernois, négociant, ami fidèle de Jean-Jacques, et, à ce qu'il paraît, ami aussi ou du moins en relations avec M. de Montmollin. La communion de Rousseau n'occupait pas seulement les pasteurs de

Genève. Tous ceux qui dans cette ville avaient connu l'auteur de l'*Emile*, le suivaient de loin avec un intérêt passionné. La lettre de Rousseau à Monsieur le pasteur circulait dans la ville de Calvin, et bientôt, celle que M. de Montmollin avait adressée à M. J. Sarasin n'y fit pas moins de bruit, et n'y fut pas moins commentée. M. D'Ivernois, sollicité sans doute de différents côtés, voulut avoir ce document que M. Sarasin communiquait, semble-t-il, avec peu d'empressement à d'autres qu'à ses amis. Il revenait du pays de Neuchâtel, il y avait vu M. le professeur, il avait eu même par lui connaissance de la lettre, et l'on est étonné qu'il n'en ait pas rapporté la copie et tous les éclaircissements nécessaires. Quoiqu'il en soit, à peine rentré de ce voyage, il écrit à M. de Montmollin.

« Genève, 10 novembre 1762.

« Je ne fus pas plus tôt de retour ici que je priai mon cousin de vous présenter mon respect et de vous remercier des politesses dont

vous m'honorâtes. Souffrez, Monsieur, que je vous en témoigne directement ma reconnaissance. Ne me mettez-vous jamais dans le cas de vous prouver mon dévouement? Vous m'obligerez sensiblement lorsque vous voudrez me donner cette marque d'amitié. Depuis que j'ai l'honneur de vous connaître, je vous ai toujours été à charge; vous m'avez obligé si galamment que je viens encore me rendre importun en vous priant d'avoir la complaisance de m'envoyer copie de la lettre que vous eûtes la bonté de me communiquer et de me promettre. Cette lettre n'a été vue ici, à ce qu'on peut en juger, que de peu de personnes et n'a jusqu'à présent pas produit l'effet désiré, car j'ai vu essayer d'en affaiblir le mérite, ce qui est odieux.

« Les amis de M. Rousseau sentent très bien combien il est heureux d'être tombé entre vos mains, et vous, Monsieur, m'avez manifesté si clairement combien vous vous intéressez pour lui, que soit pour le bien de lui, Monsieur Rousseau, pour celui de ses amis et pour celui de la cause publique, il est nécessaire que cette pièce si importante paraisse pour confon-

dre ses ennemis et ceux qui veulent fermer les yeux à la vérité. J'ose espérer, Monsieur, que vous voudrez bien vous rendre à ma prière et je mettrai ce bienfait de votre part au nombre de tant d'autres.

« J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

« Monsieur DeLuc me charge de vous présenter son respect et sera aussi sensible que moi au service que je vous demande.

« Je ne m'étais proposé d'avoir l'honneur de vous écrire qu'après la réception de la lettre en question, mais la communication que j'ai eue de celle dont vous avez honoré Monsieur Roustan m'oblige de vous écrire celle-ci. »

M. de Montmollin a gardé la copie de la réponse qu'il fit à M. D'Ivernois, mais sans en indiquer la date.

« L'on ne peut être plus flatté que je le suis de la lettre toute obligeante et toute gracieuse que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; je n'ai pas de plus grand empressement que celui

de vous répondre et de vous remercier des assurances que vous avez la bonté de m'y donner de la continuation des sentiments d'estime et d'amitié dont vous voulez bien m'honorer. Soyez persuadé, Monsieur, d'un sincère et parfait retour de ma part et du désir ardent que j'aurai toute ma vie de vous en donner les preuves les plus réelles et les plus effectives. Il n'y aura que le manque d'occasions qui me mettra en défaut et je vous prie de m'en fournir pour satisfaire aux désirs de mon cœur qui vous est absolument acquis et dévoué.

« Vous me surprenez, Monsieur, en m'apprenant que ma lettre adressée à mon ami au sujet de M. Rousseau, est pour ainsi dire ignorée à Genève. Je croyais, après ce qui m'en était revenu, qu'elle aurait été vue du plus grand nombre. Mais la chose n'étant pas, j'écris par ce courrier à cet ami pour le prier instamment de la faire voir à quiconque s'approchera de lui dans cet objet, puisque le témoignage de vérité ne peut être refusé, surtout par les pressantes réquisitions, comme cela est très

vrai, lui marqué-je, qui m'en sont faites de la part de diverses personnes de votre ville, avec une partie desquelles même je ne suis point en relations ; d'autant, ajouté-je, qu'il me paraît que cela contribuera à la paix et à l'édification et qu'il convienne que l'on prenne des idées plus avantageuses de M. Rousseau, dont je connais les dispositions de l'esprit et du cœur, espérant d'amener le tout à une heureuse fin. Je propose ensuite à mon ami que je le prie de consentir à ce que j'en envoie une copie à Genève, pour l'édification de bien des gens, qui souhaitent de la voir et aux désirs desquels je ne puis pas me refuser, avec cette condition que ma lettre ne sera pas imprimée, ne pensant pas que personne voulût le faire à mon insu ; puisqu'il est question de la pression (*sic*), j'aurais bien des choses à ajouter. Je ne vous cacherai pas, Monsieur, que ce qui m'a empêché de vous envoyer cette lettre, c'est que, d'un côté, mon ami me marquait qu'il l'avait fait voir et qu'il était de la décence que j'eusse son consentement pour en donner des copies, et que, de l'autre, l'on m'a mandé qu'aussitôt ma lettre reçue, elle serait



---

imprimée ; je vous avoue que cela me fit quelque peine et qu'étant mon ouvrage, je croyais que cela m'appartenait. Je prie mon ami de me faire réponse par le retour du premier courrier, pour m'arranger et je ne lui dissimule pas que, plein d'estime et d'amitié pour M. Rousseau, je serais charmé que ce bon homme fût tranquille. Vous pouvez donc, en conséquence de ma lettre, voir mon ami et lui demander que ma lettre soit vue. Vous aurez en M. De Luc, que j'assure de tous mes sentiments au-dessus de toute expression, un second qui se joindra à vous dans le même objet, et s'il faut quelque chose de plus, je me prêterai à tout ce que la bienséance, l'humanité, la vérité, la charité et le christianisme pourront me suggérer ; tout ce que je prends la liberté de vous recommander, c'est la prudence et de ne pas m'exposer ; pardonnez, Monsieur, si je vous parle si familièrement. Si M. Rousseau m'avait donné par écrit une certaine réponse que j'attends et dont je vous fis mention, la chose serait bientôt toisée de ma part ; je ne vous en dis pas davantage pour le présent ; le reste suivra. Nos respects

les plus empressés à Madame D'Ivernois, sans oublier votre chère famille. — J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

« P. S. Je suis inondé de toutes parts de lettres au sujet de M. Rousseau et ce qui m'engage à être fort circonspect, c'est que plusieurs de mes réponses dont on a tiré des copies dans l'étranger, sont les unes falsifiées, les autres tronquées, d'autres entièrement dénaturées. En vous mettant à ma place, vous m'avouerez que cela est fort disgracieux, et qu'un honnête homme, surtout de mon caractère, n'aime pas à être compromis jusqu'à ce point-là.

« Dans ce moment, je viens encore de recevoir des lettres de deux de mes amis de votre ville pour le même sujet; je leur dis en réponse qu'ils peuvent s'adresser à la personne à qui ils me disent que j'ai écrit et qui sûrement leur en donnera la communication. »

A la suite de la lettre ci-dessus — et si bien que les dernières lignes du P. S. écrites de la main de M. de Montmollin, peuvent aussi bien appartenir à la seconde qu'à la première, —

se trouve la copie d'une lettre adressée à M. J. Sarasin. C'est celle dont le pasteur annonce l'envoi par le même courrier; elle est du 15 novembre 1762 — ce qui fixe la date de la précédente.

« Je suis comme inondé de lettres de votre ville au sujet de M. Rousseau; j'en reçois journellement de diverses personnes et de différents rangs, de gens même avec qui je n'ai aucune liaison et d'autres aussi avec qui je suis d'amitié. Chacun s'empresse à me demander, mais avec des instances si pressantes et auxquelles il n'est pas possible de se refuser, une copie de la lettre que je vous ai envoyée sur les éclaircissements que vous souhaitiez d'avoir à l'égard de M. Rousseau, de sa lettre à moi adressée, de mes conversations avec lui et de son admission à la table sacrée. L'on me dit même, en tout autant de termes, qu'il y a du mystère en ce que je ne me suis pas rendu aux premières invitations qui m'en ont été faites. Pour obvier à toutes ces réquisitions et à toutes ces clameurs et pour édifier le public qui paraît n'être pas content de

n'avoir pas vu ma lettre, je vous conjure, Monsieur et très honoré frère, de la faire voir à tous ceux qui se présenteront à vous pour que vous leur en fassiez la lecture, et comme témoignage de vérité ne peut être refusé, je me flatte que vous voudrez bien y acquiescer et que cela pourra contribuer à la paix et à l'édification; ou, pour prendre l'alternative, je vous prie de consentir à ce que j'en envoie une copie à un ami, qui attend cela de ma part. Il ne sera nullement question que de ma lettre et non point des vôtres, nullement question encore d'impression, parce que, d'un côté, personne n'a copie de ma lettre et que, de l'autre, je ne pense pas que qui que ce soit fût assez osé que de la mettre sous la presse sans mon aveu. Je vous demande pour cet effet une prompte réponse et par le retour du premier courrier; je ne vois d'ailleurs aucun inconvénient à ce que ma lettre soit vue; au contraire, je n'y trouve que de l'édification; l'ouvrage est commencé et j'espère de l'amener à une heureuse fin.

« Dans les dispositions de l'esprit et du cœur que je connais chez M. Rousseau, je n'ai

certainement qu'un bon témoignage à lui rendre, sans que le préjugé et la prévention y entrent pour quoi que ce soit. Mais enfin je comprends qu'il faut pourtant, par un effet de la justice et de la charité, que l'on prenne de lui des idées plus avantageuses par les sentiments qu'il me manifeste journellement et que je dois croire véritables et sincères.

« Surchargé d'occupations, n'aimant point tant de lettres qui me tracassent, et ami de l'homme et de la paix, je verrais aussi avec plaisir que tout se terminât en paix; c'est ce qui fait que j'insiste de nouveau à ce que ma lettre soit connue et dont je supprimerai, si j'en envoie une copie, ce que vous voudrez bien me prescrire, de ce qui nous concerne nous deux personnellement, quoiqu'il n'y ait rien qui ne puisse et ne doive être vu de tout le monde. Je vous le répète, monsieur, quoique ma réponse ait été lue, elle n'est point sortie de mes mains, et M. Rousseau n'en a pas un vestige; je n'aurais pas cru que cette affaire nous eût menés si loin; je ne m'en regrette pas par le plaisir que j'ai de m'entretenir avec une per-

sonne que j'aime de tout mon cœur et à qui je serai pour la vie avec un attachement invariable et respectueux, monsieur et très honoré frère, votre, etc., etc. »

M. D'Ivernois répondit le 20 novembre :

« J'ai été honoré, hier seulement, de votre obligeante lettre du 15, qui aurait dû me parvenir le 17. Je suis pénétré et reconnaissant de toutes les marques de bonté que vous me témoignez.

« Souffrez, monsieur, que je vous témoigne mon étonnement sur la créance que vous avez donnée au subterfuge dont on s'est servi auprès de vous à l'égard de l'impression. Bien que je ne sois homme de lettre ni auteur, je connais la bienséance sur un pareil objet, et je vous prie de me rendre justice à cet égard.

« Vous ayant marqué par ma précédente que votre lettre en question n'avait été vue que de peu de monde, je vous ai dit vrai, et par conséquent je vous répète qu'elle n'a pas produit l'effet désiré. J'en suis vraiment fâché, tant

à cause de M. Rousseau, qu'à cause de vous, monsieur, de qui l'intention n'a pas été suivie.

« J'ai été deux fois chez M. votre ami, qui est toujours à la campagne et, par conséquent, depuis là peu à portée de faire l'usage de votre lettre que vous souhaitez. Je viens donc vous prier de nouveau, monsieur, de me l'envoyer sous la promesse que je vous fais qu'elle ne sortira pas de mes mains, à moins que vous ne consentiez que j'en donne copie à M. De Luc — qui me charge de vous témoigner sa sensibilité à ce que vous me dites d'obligeant pour lui, et de vous assurer de son respect — de qui je me rends garant comme de moi-même. Mais comme vous voulez le bien de votre prochain et celui de l'Eglise, vous me permettrez d'en faire lecture à ceux qui le désireront.

« Permettez que je vous prie de faire agréer, etc., etc. »

Réponse de M. de Montmollin :

« Motiers-Travers, ce 22 novembre 1762.

« Je me trouve honoré de votre lettre du

20 du courant, et, à l'instant même, j'y fais réponse. Ce qui retarde quelquefois les lettres d'ici à Genève, et de Genève ici, vient de certains jours que le courrier fait sa course, en sorte que les lettres restent au bureau de Neuchâtel un jour ou deux jusqu'à ce que notre courrier revienne. Je serais dans le désespoir, monsieur, que vous crussiez que je vous ai eu en vue lorsque je vous ai fait mention d'impression; je connais trop votre probité et votre délicatesse pour que pareille idée soit jamais entrée dans mon esprit. Mais il n'est pas moins vrai que l'on m'a mandé de Genève, de plus d'un endroit, qu'un ministre (s'il vous plaît, entre nous) n'attendait que le moment d'avoir cette lettre pour la mettre sous la presse. Il se peut très bien, et je le conçois ainsi, que l'on a eu des vues secrètes en m'écrivant de la sorte, et je vous avoue qu'il me fait une véritable peine de ce que l'on fait tant de mystère qu'elle soit vue. N'est-il pas naturel, ainsi que je l'ai mandé à quelques personnes, que la vérité soit connue et que l'on rende justice au bon M. Rousseau, que j'aime sincèrement et à qui



---

je voudrais pouvoir faire tout le bien possible ? Et je sens qu'il n'y a rien de plus propre à lui rendre cette justice et à le réhabiliter dans l'esprit de bien des gens à qui ses ouvrages ont donné occasion de se prévenir contre lui, que ma lettre. Mais enfin il ne faut rien vous cacher, l'on me dit que cela pourrait causer quelque fermentation ; cette idée seule me fait frissonner.

« Je suis inondé de lettres de tous côtés au sujet de M. Rousseau, spécialement de votre ville, les unes pour, les autres contre, et de certaines personnes avec qui je n'ai aucune relation. Il n'est pas possible d'écrire d'une manière plus pressante que je l'ai fait dernièrement à mon ami, en m'efforçant de lui faire comprendre que cette lettre étant mon ouvrage, je croyais que j'étais en liberté d'en donner communication à mes amis, et que je ne doutais pas un instant que je n'eusse son consentement ; je le priais même de me répondre incessamment.

« Sans doute qu'étant à la campagne, comme vous me le faites observer, il n'aura pas pu

encore l'exécuter. Je compte cependant que sa réponse me parviendra par le premier courrier; que si je n'en reçois point ou qu'elle ne me satisfasse pas, je suis tout décidé à vous en envoyer alors une copie fidèle que vous pourrez faire voir à tous ceux qui en seront curieux et qui chercheront à s'édifier, spécialement à l'honnête homme, M. De Luc, que j'estime infiniment, à qui j'offre tous mes sentiments que je lui ai voués et dont je vous prie de lui en faire part.

« Honorez-moi quelquefois de votre correspondance, et surtout apprenez-moi ce qui se passe sur l'affaire en question. Je n'attends qu'une époque dont M. Rousseau est bien le maître, et qu'un petit écrit de sa part pour mettre alors sous la presse et exposer au public les conversations intéressantes que j'ai eues avec lui; tous les matériaux sont prêts et sûrement le public sera édifié.

« Mes respects, etc. »

On le voit, la communion de leur compatriote occupait fort les Genevois. Il y avait

deux courants assez bien représentés dans la correspondance par M. Sarasin et par M. D'Ivernois. Le pauvre pasteur de Motiers, poussé et tiré tantôt par l'un, tantôt par l'autre, avait fort à faire de contenter tout le monde. Pendant que la lettre qu'on vient de lire courait vers Genève, M. D'Ivernois, impatient, écrivait de nouveau à M. de Montmollin le 23 novembre :

« Vous aurez vu par la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 20 du courant, mes nouvelles sollicitations pour vous engager à vouloir m'envoyer copie de la vôtre en question, et ma promesse sur la crainte qu'aviez (*sic*) que cette lettre fût imprimée. Je me réfère au contenu de la mienne et vous pouvez fonder sur ma parole, si vous avez eu la complaisance de correspondre à mon désir; mais si vous ne l'avez déjà fait, je trouve un expédient pour lequel vous ne sauriez avoir aucune répugnance, qui est que vous ayez la bonté de me déduire les raisons qui vous ont déterminé à admettre M. Rousseau à la sainte-cène. Croyez, monsieur, que si

cela ne m'était d'une absolue nécessité, je ne serais pas si pressant, et le contenu obligeant de votre lettre m'est un garant que vous ne différez pas à me rendre le service que je vous demande. »

Le lendemain 24, la lettre de Motiers est arrivée, et M. D'Ivernois s'empresse d'y répondre :

« Hier, j'eus l'honneur de vous écrire et je me trouve aujourd'hui honoré de votre lettre du 22. Je suis fâché que dans ma patrie il y ait des âmes aussi basses que celles des personnes qui vous ont marqué que l'envoi de votre lettre en question pourrait causer quelque fermentation dans l'Etat ; vous êtes trop pénétrant, monsieur, pour que la noirceur d'un tel procédé vous échappe, et c'est une raison de plus pour vous pour ne pas renvoyer plus longtemps à me l'envoyer. Les personnes vertueuses de cette ville souhaitent d'en avoir connaissance et se réjouissent d'avance du bien qu'elle fera à M. Rousseau et à l'Eglise.

« Je ne vous dis pas d'envoyer cette lettre

à ces personnes ; je ne vous dis pas non plus de ne pas la leur envoyer. Si vous voulez prendre ce dernier parti, que je préférerais à l'autre, vous verrez, monsieur, que ces personnes se donneront bien de garde d'en faire mention, mais elles rougiront de leur turpitude. Encore une fois, quel effet peut produire votre lettre qu'un bien général ?

« Je dois aussi disculper le ministre qu'on a taxé de vouloir faire imprimer votre lettre. J'ai lieu de soupçonner sur qui on a eu des vues : c'est un très digne homme, ami de la vertu et la pratiquant. Voici ce qu'il a dit, d'après moi, que vous, monsieur, vous proposiez de faire imprimer la lettre de M. Rousseau, celle en question et une qui devait suivre de la part de ce premier. Voilà son propos, et voyez combien on est industrieux à donner carrière à la calomnie.

« Je vous réitère, monsieur, que votre lettre me devient d'une absolue nécessité, et que, sur la promesse que vous m'en avez faite, je me suis engagé à mon tour de la communiquer aux personnes en première dignité dans cet Etat, et



je ne vous dissimulerai pas que M. Rousseau en recevra une satisfaction sensible. Je dois croire que vous l'aimez, puisque vous me le dites ; ainsi, monsieur, vous lui rendrez un service distingué en me l'envoyant, ou l'équivalent, ce qui me sera égal. Eh ! quelle bénédiction ne recevrez-vous pas de votre zèle, conduit à une si heureuse fin ! »

De son côté, M. J. Sarasin écrivait le 23 novembre à M. de Montmollin la lettre suivante :

« Si j'ai tardé quelques jours à faire la réponse que vous souhaitiez d'avoir par le premier courrier à votre lettre du 15, ne l'attribuez point, je vous prie, à négligence de ma part ; la cause en est un séjour de trois ou quatre jours que j'ai été obligé de faire à ma campagne, dans lequel espace de temps votre lettre est arrivée, qui ne m'est parvenue que samedi dernier à mon retour. Je suis très fâché de l'indiscrétion de diverses personnes qui vous écrivent pour avoir communication de la lettre que

vous m'avez fait la grâce de m'écrire au sujet de M. Rousseau; je n'en serais point surpris quand ce ne serait que des personnes liées avec vous, mais ce procédé n'est pas honnête de la part de ceux que vous ne connaissez point.

« Il ne tenait qu'à ceux qui souhaitaient d'en avoir connaissance de s'adresser à moi pour l'avoir, je la leur aurais communiquée, comme vous me le permettiez par cette même lettre, ensuite de laquelle permission je l'ai lue à quelques-uns de mes amis et frères, mais jusqu'à ce moment personne ne m'en a demandé la lecture, pas même ces deux amis d'ici que vous me dites, par votre dernière, avoir renvoyé à moi pour en avoir la communication; peut-être me la demandera-t-on et je suis prêt à la montrer à tous ceux qui la souhaiteront, sans cependant qu'elle sorte de mes mains, pour prévenir une publicité que le zèle de quelques personnes pourrait occasionner; je ne puis refuser cette communication à la permission que vous m'en donnez, à ce que le témoignage de vérité ne peut être refusé, et à ce qu'il convient pour l'édification publique qu'on ait de M. Rous-

seau des idées plus avantageuses que ses écrits paraissaient donner. Je suis bien aise que vous soyez chaque jour plus content de lui, Dieu veuille que cet ouvrage auquel vous travaillez ait chaque jour plus de succès. Dès que j'eus reçu votre dernière, je ne fis pas difficulté de dire à mes amis que vous étiez accablé de lettres à cette occasion, et que quiconque souhaiterait de voir votre lettre n'avait qu'à s'adresser à moi; cela se répandra peut-être, et ceux qui ont osé vous dire qu'il y avait du mystère en ce que vous ne vous êtes pas rendu à leurs invitations indiscrètes, seront forcés de reconnaître qu'ils se sont trompés. C'est moi qui suis la première occasion de toutes ces importunités, je ne l'aurais pas attendu et j'en suis fâché, mais en même temps bien aise qu'elles soient une occasion fréquente de recevoir de vos lettres et des assurances de l'amitié que vous voulez bien avoir pour moi. Continuez-la moi, je vous supplie, elle est très flatteuse et précieuse pour moi; ce sont pour moi de doux moments que ceux que je passe à vous écrire et à lire vos lettres.



« J'attendais, mon cher monsieur, le paquet que vous aviez promis de m'envoyer par le messager; je ne l'ai point encore reçu, j'espère que vous voudrez bien vous souvenir du sermon dont je m'impatiente de faire la lecture; un sujet si intéressant traité par un pasteur de votre mérite ne peut qu'être désiré avec ardeur. Je suis à présent fixé en ville, et ce que vous voudrez bien m'envoyer me parviendra d'abord. »

Réponse de M. de Montmollin :

« Motiers-Travers, comté de Neuchâtel,

« 27 novembre 1762.

« Quoique je sois extrêmement occupé et que je n'aie, pour ainsi dire, qu'un moment à moi, j'ai cependant voulu en profiter pour vous accuser la réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 23 du courant, me réservant à vous faire part de plusieurs choses intéressantes et dont j'attends de jour en jour le dénouement pour la première

occasion. Puisque vous avez assez de complaisance que de continuer à désirer voir mon sermon, je vous le ferai passer aussitôt que notre messenger partira pour Genève, faisant assez fréquemment ce voyage à cause de nos horlogers qui correspondent beaucoup avec ceux de votre ville.

« Je continue à être assailli de lettres et je me suis mis sur le pied de ne faire aucune réponse à celles qui sont importunes et curieuses, et dans quelques-unes desquelles j'ai cru remarquer certain but que je ne saurais approuver; tout comme je ne puis que rejeter souverainement diverses propositions contenues dans les ouvrages de M. Rousseau, ainsi que je ne le lui ai pas caché; un ami de Paris me mande que les pères de l'Oratoire viennent de réfuter son *Emile*, dans un ouvrage de 153 pages que je dois recevoir aux premiers jours et dont je vous ferai part, si vous l'avez pour agréable; j'ai aussi entrepris de combattre avec politesse et modération et l'*Emile* et le *Contrat social*, ainsi que la *Nouvelle Héloïse*, et je suis presque au bout de ma tâche, non que je

veuille publier mes remarques, mais je les fais uniquement pour l'honneur de la religion, pour ma propre satisfaction et pour le fondement des entretiens que j'ai avec M. Rousseau et par lesquels je cherche à lui faire goûter de plus en plus ce que vous et moi goûtons; jusques ici je suis content de sa docilité et je vous informerai en son temps du succès.

« Et comme je ne veux rien faire sans votre aveu et consentement, je joins ici sous cachet volant une lettre que j'écris à M. D'Ivernois et qu'il vous plaira, après l'avoir lue, fermer et la lui remettre; c'est pour satisfaire aux pressantes et réitérées prières qu'il m'a faites, de concert avec M. De Luc (entre nous, s'il vous plait), de lui faire parvenir ce que je vous ai mandé au sujet de l'admission de M. Rousseau à la sainte table; comme je suis particulièrement lié avec ces messieurs, j'ai cru ne pouvoir me dispenser de leur envoyer ce qu'ils me demandent avec tant d'instance; je les avais déjà renvoyés à vous, mais ils reviennent à la charge, et je me rends à leurs désirs; si vous y trouvez du reste de l'inconvénient, je vous laisse

absolument le maître de faire tout ce qu'il vous plaira, et même de mettre cette lettre de côté, quoique je ne pense pas qu'il y ait rien qui puisse empêcher que vous la fassiez remettre à M. D'Ivernois; si je me plains de lettres importunes, soyez bien sûr que les vôtres me seront toujours infiniment précieuses, j'en sollicite la continuation, comme une faveur que vous m'accorderez, puisque rien n'est au-dessus du dévouement respectueux avec lequel, etc. »

Le même jour, le pasteur de Motiers écrivait à M. D'Ivernois la lettre suivante, dont il a gardé copie; elle montre la peur extrême qu'il éprouvait de déplaire à M. Sarasin : il semble qu'il n'osait pas juger lui-même de ce qu'il pouvait et devait faire.

« Nos lettres se sont croisées; vraisemblablement vous aurez reçu ma réponse le jour même que j'ai reçu votre dernière au contenu de laquelle je me hâte de satisfaire. Dans cet intervalle, mon ami, qui est de retour de la cam-

pagne, me mande qu'il est disposé à faire voir ma lettre à tous ceux qui s'approcheront de lui dans cet objet, et que jusqu'ici il n'a vu encore personne. Je lui écris par ce courrier avec une incluse pour vous que je le prie de vous faire remettre au plus tôt, avec cette condition cependant que s'il estime que la lecture qu'il fera, soit à vous, soit à d'autres, de la lettre que je lui écrivis autrefois peut suffire, il pourra me renvoyer celle que je vous adresse par son canal, parce que je ne voudrais pas faire de la peine à cet ami-là, à qui je suis attaché dès longtemps et que j'honore. Je suis persuadé d'avance qu'il vous la remettra, parce qu'il en sait le contenu, qui est précisément le même, à quelque petite chose près, que ce qu'il a déjà par devers lui. Je lui témoigne que je verrais avec un vrai plaisir qu'il se rendît à mes desirs qui ont pour but de vous obliger et de rendre en même temps justice à la vérité; étant bon, ajouté-je, que le public sache comment M. Rousseau s'est comporté avec moi, les raisons qui m'ont déterminé à lui permettre de venir à la table sacrée; l'édification que cela a pro-

curé à l'Eglise et la persévérance de M. Rousseau dans ses bons sentiments sont autant de choses qui ne contribueront pas peu à faire prendre des idées plus avantageuses de M. Rousseau. Ayant suivi le plan que vous m'avez indiqué dans la lettre qui vous sera rendue, j'espère par là que j'aurai pourvu à votre satisfaction et à celle de l'honnête homme, M. De Luc, que je ne me lasserai jamais d'assurer de tout mon dévouement. Faites-moi l'amitié, monsieur, de m'apprendre la suite de cette affaire et de m'en donner des nouvelles dès que cela vous sera possible. Je souhaite surtout de tout mon cœur que cela puisse servir au bien de M. Rousseau, pour qui je m'intéresse véritablement. »

Nous n'avons pas la lettre adressée à M. D'Ivernois, *sous cachet volant*, par l'entremise de M. J. Sarasin; mais en voici la réponse sous la date du 3 décembre 1762 :

« Je reçus mercredi ensemble les deux lettres dont vous m'avez honoré les 27 et 29 du

courant (c'est novembre qu'il fallait), et seulement à 5 heures du soir du même jour par M. le pasteur Sarasin, celle que j'ai sollicitée auprès de vous et que le dit monsieur prit la peine de m'apporter lui-même ; il me fit lecture d'une de celles que vous lui avez écrites, où je vis, ainsi que vous me l'aviez marqué, que vous étiez accablé d'une multitude de lettres à l'occasion de M. Rousseau, ce qui commençait de vous devenir ennuyeux. Si je n'avais des preuves non équivoques de tant de bontés dont vous m'avez comblé en différentes occasions, je craindrais d'avoir été du nombre des importuns, ce qui m'affligerait beaucoup, puisque ce n'aurait jamais été mon intention. Vous pouvez, monsieur, fonder sur l'assurance de ma promesse, et que je vous confirme, qu'il ne sera tiré aucune copie de votre lettre et qu'elle ne sera pas imprimée, persuadé que je suis que vous pouvez faire le même fonds sur la délicatesse de M. le pasteur Sarasin que je soupçonne avoir pu, s'il l'a voulu, lire cette lettre avant de me la remettre, puisque j'ai cru pouvoir remarquer qu'elle lui était parvenue

sous cachet volant. Lorsqu'elle me fut remise, le courrier était parti, ce qui me priva d'avoir l'honneur de vous répondre sans retard.

« Je viens, monsieur, vous remercier de votre complaisance, et je mets cette bonté de votre part au rang des services les plus distingués ; mais il me fâche que vous ne me fournissiez jamais d'occasion à pouvoir vous prouver mon sincère dévouement.

« Vous verrez par expérience que ce qu'on vous avait supposé de craintif sur l'envoi de cette lettre n'aura aucun fondement, et qu'au contraire mon présage aura son effet. S'il se passe quelque chose de nouveau, j'aurai l'honneur de vous en instruire.

« M. De Luc, toujours plus flatté d'avoir eu l'honneur de vous connaître, et sensible au souvenir que vous m'avez chargé de lui témoigner de votre part, vous prie d'agréer son respect. Il serait très envieux d'avoir copie de la lettre, que je ne lui accorderai que sous votre consentement. Si vous y acquiescez, je me rends garant d'avance pour lui comme pour



moi, et je suis prêt à le faire, connaissant sa probité et sa candeur. »

Au mois de décembre, Rousseau fut très malade; un violent rhume lui donna un accès de fièvre qui augmenta beaucoup les infirmités dont il souffrait ordinairement, comme il l'écrivait à Moultoy, le 19 décembre. Il paraît même que son état fut plus grave qu'il ne le dit. M. de Montmollin le crut à fin de vie, et cette pensée devint pour son zèle pastoral une nouvelle occasion de se montrer : il le fait remarquer à M. Sarasin, dans la lettre suivante :

« Décembre 1762.

« Enfin je vous envoie le sermon dont j'ai eu l'honneur de vous faire mention ci-devant; je vous prie de le lire avec indulgence et je vous demande en même temps, comme une faveur et une marque de bienveillance, de me communiquer sans support quelconque vos judicieuses remarques; l'ayant fait copier à la hâte par mon diacre et n'ayant pas eu le loisir de la

collation; s'il s'y est glissé quelques fautes, vous aurez la bonté d'y suppléer et de faire part du dit sermon à MM. DeLuc et D'Ivernois, et si vous le jugez digne d'être lu par vos amis, vous en serez fort le maître.

« M. Rousseau a été très mal, il y a environ quinze jours, et à peu près à l'extrémité, car outre ses infirmités ordinaires qui ne sont pas peu considérables, il fut accablé tout à coup de maux si violents partout son corps que cela le jeta dans les rêveries et que d'un instant à l'autre je m'attendais à sa fin; vous jugez bien que j'eus bien des choses à lui dire dans ces circonstances-là, cependant il s'est tiré heureusement d'affaire et est à présent dans l'état de convalescence.

« Je profite avec empressement de l'occasion de la nouvelle année dans laquelle nous allons entrer, pour redoubler mes vœux et mes prières au Ciel en votre faveur, pour la conservation de jours aussi précieux que le sont les vôtres, et pour la bénédiction de vos saints et pieux travaux; accordez-moi, je vous supplie,

la continuation de votre bienveillance dont je fais un cas tout particulier, et agréez, etc. »

En janvier, je ne trouve qu'une lettre de Genève; elle est de M. De Luc, et montre une fois de plus à quel point la communion de Jean-Jacques occupait les Genevois. Ce pasteur, comme M. d'Ivernois, espérait arriver à une révision du procès de l'*Emile* au moyen des déclarations de M. de Montmollin; M. Sarasin et ses amis y cherchaient au contraire la justification du jugement, et l'on peut voir, par le dernier trait de la lettre de M. De Luc, que la confraternité ecclésiastique n'empêchait pas la lutte d'être vive.

« Genève, 22 janvier 1763.

« Je vous prie d'agréer mes très humbles remerciements de la manière obligeante dont vous avez bien voulu permettre à mon ami, M. D'Ivernois, de me laisser prendre copie de votre excellente lettre. J'ose me flatter qu'au moyen de cette judicieuse lettre, dictée par le plus pur christianisme, mon digne concitoyen,

M. Rousseau, pourra venir faire ses Pâques dans sa patrie, où il sera le très bien reçu.

« Vous m'obligerez infiniment, monsieur, de me donner de ses chères nouvelles. Ses maux, dont je prie ardemment l'Être suprême de le délivrer, ont-ils pu lui permettre de recevoir à la communion de Noël les symboles sacrés de l'ineffable sacrifice propitiatoire de notre Sauveur ?

« C'est en communiquant votre lettre à MM. nos syndics que je me propose de mettre la dernière main à ce que j'ai déjà commencé pour notre cher ami ; mais avant de le faire, je crois devoir vous demander éclaircissement sur un point. Lorsque vous nous fîtes l'honneur de nous lire ce qui s'était passé dans votre Consistoire, au sujet de M. Rousseau, je compris que vous ne lui en aviez communiqué le résultat qu'après avoir sondé votre troupeau et reconnu que son admission à la table sacrée ne causerait aucun scandale. Cependant, on pourrait conclure de votre lettre à mon ami D'Ivernois — qui se trouve actuellement en voyage — que vous fîtes d'abord part à mon con-

citoyen de la délibération du Consistoire avant d'avoir sondé votre troupeau; ce qui conduit à ce sens, c'est que vous parlez de deux communications, l'une de l'avis du Consistoire, l'autre des dispositions de votre Eglise. Il conviendrait donc peut-être de retrancher cette phrase qui précède le récit de vos sages précautions : « Je fis part à M. Rousseau de la « délibération du Consistoire, » pour qu'il soit plus évident que vous ne parlâtes à M. Rousseau qu'après avoir eu l'avis tant du Consistoire que de tout votre troupeau. Ce sens-là, que je crois être le vrai, si je m'en souviens bien, est très propre à faire comprendre avec quelle sagesse vous vous êtes conduit, et par conséquent à donner un exemple salulaire dans notre patrie. Je n'ai pas cru devoir faire cette suppression sans votre consentement, c'est pourquoi je vous serai très obligé, monsieur, de vouloir bien me répondre sur ce sujet le plus tôt qu'il vous sera possible.

« J'ai été très édifié de votre sermon de Jeûne, que M. Sarasin m'a communiqué de votre part; je souhaite pour l'avantage de ceux

de votre troupeau qui peuvent être dans le cas de s'en appliquer la force, qu'ils se rendent de plus en plus dignes d'avoir un tel pasteur.

« Quant à moi, monsieur, persuadé que vous êtes un instrument dans les mains de la Providence, en faveur de mon vertueux concitoyen et de quelques-uns de nos pasteurs, pour leur faire goûter le véritable esprit du christianisme ; je ne puis qu'être avec des sentiments de reconnaissance et de respect, votre, etc., etc. »

Avec M. Sarasin la correspondance se ralentit. Il commence, ainsi que M. de Montmollin sans doute, à voir l'inutilité des démarches tentées pour obtenir de l'auteur de l'*Emile* la rétractation qu'il voudrait lui imposer. Sa lettre du 9 février exprime le découragement. La voici :

« Genève, 9 février 1763.

« J'avais, Monsieur et très honoré frère, préparé la lettre ci-jointe pour être remise avec votre sermon au messager qui m'avait dit devoir revenir vers la fin de janvier ; ne l'ayant point

revu, je n'ai pas voulu différer davantage à vous écrire, et vous me permettrez de profiter de cette occasion pour m'entretenir encore avec vous de M. Rousseau.

« Je comptais que vous me donneriez quelque nouvelle sur ce que vous m'aviez annoncé ou fait espérer d'un écrit qu'il se proposait de publier, pour dissiper les impressions fâcheuses que ses ouvrages ont faites dans le public ; je le souhaiterais, comme je vous l'ai déjà témoigné, croyant que cela est de son devoir, après le scandale que ses écrits ont donné ; et cette espérance peut avoir contribué à retarder la réfutation que quelqu'un se proposait de faire. Peut-être la maladie dont il a été atteint et dont, grâces à Dieu, il est guéri, ne lui a-t-elle pas permis de suivre à cet ouvrage ; peut-être n'y pense-t-il plus. Je persiste à croire que, tant qu'il ne le fera pas, il laisse subsister les idées qu'on a prises sur son compte ; supposé qu'il soit chrétien réellement, comme il veut le persuader par sa profession extérieure du christianisme, quelle peine doit-il se faire de détruire les principes d'incrédulité que toute l'Europe voit clairement

dans ses ouvrages ? Quoique son dessein soit, comme vous me l'avez marqué, de passer le reste de ses jours dans votre canton, il pourrait, dans la suite, changer d'idées ; et où qu'il allât, je doute qu'il fût reconnu facilement membre de l'Eglise chrétienne, tant qu'il n'aura pas fait ce qu'il n'aura tenu qu'à lui et qu'il aura dû faire, qui est de donner une explication publique, claire et précise de sa persuasion de la mission divine de Jésus-Christ, relativement à ce qu'il a publié pour la détruire. Moins peut-être serait-on facile dans notre ville que l'on a voulu décrier par les imputations injurieuses qu'on lui a faites de relâchement sur la doctrine chrétienne. Vous voudrez bien me faire part de ce que M. Rousseau se propose de faire à ce sujet.

« Je ne puis vous cacher ma surprise de ce qu'on a osé dire ici que, quoique vous eussiez souhaité que la lettre que vous m'aviez écrite au sujet de son admission à la sainte-cène fût communiquée à tous ceux qui le souhaiteraient, je n'avais pas été de cet avis et que c'était moi qui avais mis obstacle à ce qu'elle se répandît, en vous marquant que cela ne convenait pas.



Voilà ce que M. De Luc a dit, à ce qu'on m'a rapporté. Vous verrez s'il y a rien dans mes lettres qui y donne lieu; celle que je vous écrivis sur le projet qu'on disait avoir de la faire imprimer n'a aucun rapport à cela. Je n'eus pas plus tôt reçu votre lettre que je la communiquai, selon la permission que vous m'en aviez donnée, à quelques-uns de mes amis. Dans le temps que vous me marquâtes qu'accablé de lettres de personnes de cette ville qui vous en demandaient la communication, lesquelles vous aviez renvoyées à moi, personne ne s'adressa à moi, à l'exception de trois Messieurs qui vinrent quelques jours après; je la leur lus sans difficulté; je leur déclarai que quiconque me la demanderait aurait la satisfaction d'en faire lecture, ensuite de la permission que vous m'en aviez donnée; mais que quoique vous eussiez renvoyé à moi plusieurs personnes, qui que ce soit ne me l'avait demandée, à l'exception d'eux. MM. De Luc et D'Ivernois ne se sont jamais adressés à moi; ils ont mieux aimé en avoir de vous une copie pour la rendre plus publique. Cela ne me fait rien; mais il m'importe qu'on ne ré-

pande pas contre moi ce qui n'a pas le moindre fondement; en conséquence, je vous prie de me marquer dans la réponse dont vous m'honorerez si, dans les lettres que je vous ai écrites, je vous ai témoigné la moindre opposition à ce que la lettre fût lue de tous ceux qui le souhaiteraient; par ce moyen, je détruirai plus sûrement l'imputation qu'on me fait.

« Pardon, mon cher Monsieur, de ce petit tracas; je suis toujours charmé des occasions que j'ai de vous écrire, de demander des nouvelles de votre santé, de recevoir de vous réponse et de vous assurer du respectueux dévouement, etc. »

Avec cette lettre, M. Sarasin envoie au pasteur de Motiers la critique de ce fameux sermon de Jeûne dont il a été plusieurs fois question. Elle est longue, pleine de compliments destinés, on le devine, à faire passer quelques « petites remarques » assez vives et, semble-t-il, assez justes sur le manque de mesure du prédicateur. Bien que tout cela n'ait aucun rapport direct avec Rousseau et ses opinions, nous ne voulons

---

pas le retrancher. Le sermon fait partie du dossier Montmollin et de la campagne ecclésiastique entreprise contre le philosophe; la critique n'y est donc pas étrangère non plus.

« Je ne saurais assez vous remercier du plaisir que vous m'avez procuré par la lecture de votre sermon que j'attendais avec impatience, et qu'on ne peut lire sans envier à vos auditeurs le bonheur qu'ils ont de vous entendre souvent. L'on y voit un prédicateur qui possède l'Écriture sainte et qui applique fréquemment à son sujet les passages qui lui conviennent, ce qui n'est pas le talent de tout le monde; mais plus on se sert du langage de l'Écriture sainte, plus on est propre à faire impression sur ses auditeurs. Votre style est clair, intelligible à tous, ayant cette force et ce nerf capable de persuader et d'émouvoir les cœurs. La franchise avec laquelle vous parlez à Jacob de ses forfaits et à Israël de ses iniquités est la qualité d'un vrai ministre de Christ, qui ne se propose que d'amener les pécheurs à la repentance. A tous égards, j'ai été charmé de ce sermon, et je ne

doute pas qu'il n'ait réveillé plusieurs consciences endormies. Qu'il est à souhaiter que ce n'ait pas été, comme il arrive souvent, un réveil court et momentané. Dieu veuille conserver longtemps à l'Eglise un pasteur d'un si grand mérite et vous donner la consolation de voir le fruit de vos pieux travaux.

« J'ai communiqué, selon vos ordres, à MM. D'Ivernois et De Luc votre sermon. Le premier est allé faire auprès de ses parents en France un voyage de deux mois.

« Vous souhaitez, Monsieur et très honoré frère, que je vous communique les remarques qui me seront venues dans l'esprit à la lecture de ce sermon; elles sont chétives, et je m'en rapporterai toujours plus à votre manière de penser qu'à la mienne; mais puisque vous le voulez bien, voici celles que j'ai faites.

« Il y a quelques expressions qui me paraissent plus du style de la conversation que de celui de la chaire, comme *persifler*, *après-venans*, etc.

« L'exorde est des plus intéressants et des plus propres à captiver l'attention. La première partie est inévitable, mais elle m'a paru un peu

longue. Je croirais que, surtout dans ces solennités, il ne faut pas trop entretenir ses auditeurs de ce qui regarde l'ancien peuple, auquel ils ne prennent pas beaucoup de part, et que cela peut les détourner du recueillement qu'ils doivent apporter à eux-mêmes. L'explication du texte, nécessaire cependant, devrait être un peu laconique.

« Dans la seconde page, lorsque vous parlez du sacrifice que vous avez fait en faveur de votre troupeau, j'aurais réduit la phrase à ceci : « Vous connaissez dès longtemps les sentiments dont nous sommes animé en votre faveur et l'inclination que nous avons eue de demeurer votre conducteur spirituel. » Il me semble que cela laisse tacitement entendre le reste et convient mieux.

« Quand même on aurait quelque sujet de se plaindre ou des lois ou de la conduite des magistrats, il me semble qu'on doit être fort réservé à cet égard dans la chaire, de peur d'affaiblir la respectueuse considération que leur doit le public, et qu'alors il faut s'en tenir à des représentations particulières. Il y a eu deux endroits dans votre sermon qui m'ont paru un peu

forts à cet égard et qu'on pourrait interpréter comme un blâme que vous jetez publiquement sur leur compte. L'un est à la page 10 où, en parlant du ridicule qu'on se plaît à jeter sur les ministres et de la nécessité qu'il y a que ceux qui ont l'autorité en main répriment avec éclat cette licence, vous ajoutez : *mais la prudence nous oblige à nous taire*. Cela ne paraîtrait-il point insinuer que les magistrats connivent à cette licence, ou ne pourrait-on point l'interpréter dans ce sens? L'autre article est à la page 14, où vous dites que la nouvelle loi donne beaucoup d'avantages aux hommes impudiques. Vous attribuez, il est vrai, un bon but au législateur, et vous ne critiquez la loi que par l'abus qu'on en fait; mais cet abus, selon vous, étant notoire, il semble que c'est une faute au législateur de la laisser subsister. Je ne sais quelle est la teneur précise de cette loi, mais il me semble qu'il serait plus convenable de se servir d'expressions qui ne pussent pas rejaillir sur le législateur.

« A la page 7, vous taxez la conduite de ceux qui résistent à leur conscience, à l'Évangile,

etc., d'être à quelques égards le péché contre le Saint-Esprit, qui peut aller de pair avec le blasphème des pharisiens. La phrase me paraît trop forte, et je craindrais que l'idée que le péché contre le Saint-Esprit ne peut point être pardonné ne jetât dans le désespoir ceux qui ont sujet de se reprocher d'avoir résisté à leur conscience, à l'Évangile, ce qui est le cas de tous les pécheurs volontaires et d'habitude.

« Il y a aujourd'hui un grand dérèglement dans les mœurs, on ne peut qu'en convenir et en gémir; nous devenons tous les jours pires que nos pères, vous le prouvez très bien, et cela vous donne occasion de faire à divers égards l'éloge de nos ancêtres; mais le texte : « Vous êtes tels que vos pères » ne semblait pas vous conduire là. J'aurais peut-être fini ce sermon en demandant à ces gens incirconcis de cœur et d'oreilles ce qu'ils auront à répondre à Dieu quand ils paraîtront en jugement devant lui et quel sort ils ont à attendre.

« Voilà, Monsieur, les petites remarques que je prends la liberté de vous communiquer, puisque vous me le permettez. Je me trompe peut-

être à divers égards, et je m'en rapporte volontiers à ce que vous en penserez; y eût-il dans quelques endroits de cette pièce quelque chose de superflu, le tout est si beau, si utile, que je ne puis assez l'admirer. Heureuse l'Eglise qui a de tels prédicateurs; Dieu veuille les lui conserver longtemps, Dieu veuille que plusieurs se forment sur ces beaux modèles et que par leur moyen la religion s'empare des cœurs.

« Agréez, Monsieur, etc. »

Le 5 mars, M. Sarasin écrit encore :

« Je vous remercie de tout mon cœur de la lettre que vous me fites la grâce de m'écrire le mois passé; j'en ai fait lire le paragraphe qui me regardait à gens à qui l'on avait tenu le discours qui me déplaisait, afin que, quand ils auront occasion de voir la personne en question, ils puissent lui témoigner positivement que l'imputation qu'on me faisait n'avait aucun fondement. Le reste de la lettre est resté inconnu à tout autre qu'à moi, comme vous aviez raison de le souhaiter. Je pense qu'il est inutile



---

de presser davantage M. Rousseau de faire ce à quoi il ne paraît avoir aucun penchant; vous avez fait auprès de lui tout ce que vous avez pu et dû faire; ce serait à lui de s'y prêter de bonne grâce; s'il s'en fait de la peine, c'est peut-être qu'il ne croit pas pouvoir se justifier en plein ou que les difficultés qu'il a élevées lui paraissent trop fortes pour pouvoir être détruites. Je serais charmé de voir paraître l'écrit que vous vous proposez de mettre au jour; l'on m'a dit tout récemment qu'il paraissait deux ouvrages à ce sujet, l'un de M. Formey, qui est une réfutation d'*Emile*, sur la manière d'élever les jeunes gens; l'autre est d'un autre auteur et vient aussi de Berlin. Ce dernier, dit-on, n'a pour objet que la Confession du curé savoyard. Je n'ai encore pu avoir ni l'un, ni l'autre; ainsi je ne puis vous en dire ma pensée. Cela doit faire connaître à M. Rousseau que, de tout côté, on a senti l'impression dangereuse que ses livres pourraient faire; il ne peut que le sentir lui-même. Dieu veuille qu'il profite des avertissements que la Providence lui donne dans ses fréquentes maladies pour rentrer en lui-même, lever le scan-

dale qu'il a donné et être reconnu du souverain juge du monde comme son vrai disciple.

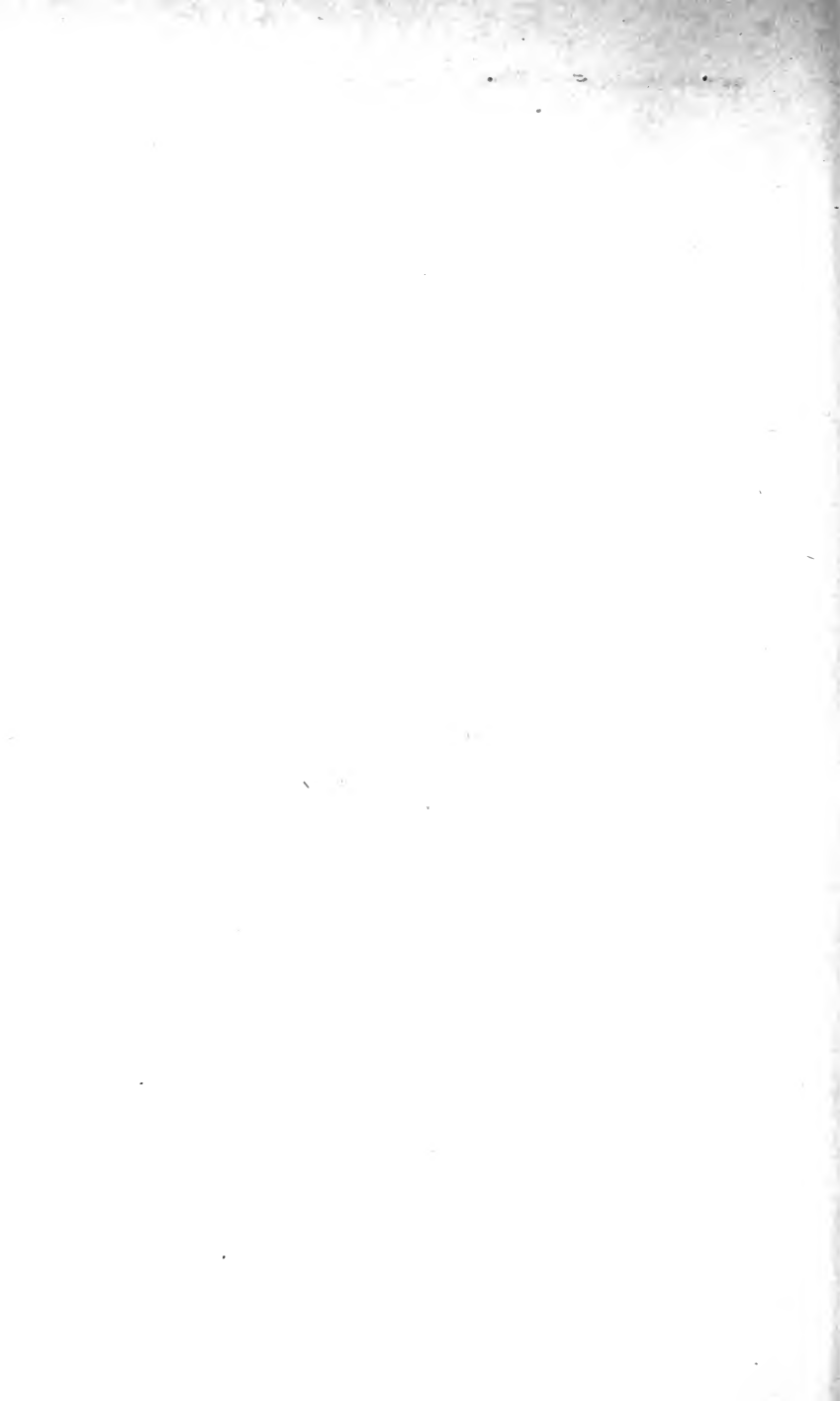
« J'ai reçu cette semaine de Chambéry, par la voie de M. Révillod de la Rive, un louis d'or neuf, pour vous le faire parvenir de la part de Jeanne-Marie Pernoud. L'on m'a dit que vous en étiez prévenu et que vous aviez désiré qu'il me fût remis. Je ne sais comment vous le faire parvenir; vous m'indiquerez la voie la plus convenable; je pensais que celle du messager qui vient ici de temps en temps serait la plus commode; je l'ai à votre disposition.

« La mort nous enleva la semaine dernière M. le pasteur Ducros; nous avons hier pourvu la vacance qui en résultait par l'élection de M. le pasteur Mercier, qui avait disputé il y a quelques années la profession en belles-lettres et l'année dernière celle de philosophie. Les pertes que nous avons faites depuis cinq ou six ans ont été en si grand nombre qu'il ne nous reste presque plus de jeunes ministres pour remplacer ceux qui meurent; nous sommes à cet égard dans le *détroit (sic)*, comme je sais que vous l'avez été à Neuchâtel; mais nous voyons dans

---

l'avenir une perspective plus agréable par le nombre de ceux qui se destinent au saint-ministère. Dieu veuille éviter à vous et à nous des brèches toujours fâcheuses; Dieu veuille surtout conserver longtemps à l'Eglise une personne de votre mérite, à qui je suis et serai toute ma vie avec le plus respectueux dévouement, etc. »

---



---

## IV

Ici se termine la première partie de la campagne, et la correspondance cesse; du moins, les lettres manquent. Entre 1763 et 1765, il ne s'en trouve aucune dans les papiers Montmolin. Le pasteur de Motiers n'a-t-il voulu conserver des lettres de son confrère de Genève que celles qui concernent Rousseau, ou leurs relations épistolaires ont-elles été réellement interrompues?

Quoi qu'il en soit, pendant ces deux années le réfugié de Motiers vit en paix avec ses amis, assiste au prêche tous les dimanches, communie et ne scandalise personne. Les *Lettres de la Montagne* paraissent; nul ne s'en émeut d'abord, ni la Compagnie des pasteurs, ni M. de Mont-

mollin;<sup>1</sup> mais bientôt tout va changer, M. Sarasin a repris la plume.

L'occasion du Nouvel-An, les compliments de circonstance et une affaire de charité lui servent d'entrée en matière; il écrit le 4 janvier 1765 : — nous ne copions que ce qui regarde Rousseau —

« Vous aurez sans doute, monsieur, gémé comme nous tous des *Lettres écrites de la Montagne*. Je m'étais flatté que si jamais l'auteur écrivait quelque chose de relatif à son *Emile*, ce serait pour détruire les soupçons que ce livre n'avait que trop donnés au public. Point du tout, il les confirme plus fortement, et, dans sa troisième lettre surtout, renverse autant qu'il peut le fondement de notre religion. Les coups

<sup>1</sup> On lit dans la Lettre de Goa :

« Vous savez que ces Lettres, reçues avec avidité, dévorées avec fureur, furent prosrites ou brûlées dans quelques Etats. Pour nous, nous demeurâmes tranquilles spectateurs de ces feux de joie, jusques à la fin de février, que le zèle de notre clergé, si longtemps assoupi, eût reçu tous les aliments nécessaires pour produire un embrasement. »

qu'il porte à la preuve tirée des miracles sont beaucoup plus violents que ceux qu'il avait précédemment portés, et l'ironie dont il les accompagne marque encore plus ses sentiments. Il est triste de voir paraître de tels livres, qui, venant d'un homme d'esprit qui écrit bien et qui est chéri de plusieurs, peuvent, je crois, faire beaucoup de mal. Je ne parlerai pas des invectives fréquentes et fortes qu'il lance contre les ministres de Genève et contre nos magistrats, très mal fondées dans mon esprit, mais qui lui ont été dictées par le dépit. Il devrait savoir que la religion naturelle à laquelle il est attaché condamne ce caractère de vengeance, contre lequel par conséquent il aurait dû se tenir en garde. Par rapport aux principes qu'il pose sur la nature de notre gouvernement et qui peuvent tendre à y apporter du changement, je vois toujours avec peine ces idées de changement. Nous sommes heureux et nous devrions sentir notre bonheur.

« Pour le fond de l'affaire, le public en peut juger impartialement en comparant les *Lettres de la Campagne*, avec la réponse qu'y fait M.

Rousseau. Un homme qui n'a presque jamais habité dans sa patrie et qui, par conséquent, ne peut guère la connaître, ne peut que difficilement connaître exactement les faits qu'on lui rapporte, ou dont il a ouï parler.

« Entre nous, je vous prie, le contenu de cette lettre. M. Rousseau verrait en moi le même homme qu'auparavant, dont il n'a pas été content et qui ne peut changer d'idée à son égard. Je prie Dieu qu'il le ramène à ce que je crois la vérité et qu'il écarte les fâcheuses impressions que ses principes peuvent produire.

« Donnez-moi, monsieur, le plus tôt qu'il vous sera possible, de vos nouvelles. J'espère qu'elles seront bonnes et que vous voudrez bien me continuer cette bienveillance que vous m'avez toujours témoignée et qui m'est si précieuse.

« M<sup>me</sup> Turretin, que vous avez connue à Motiers, et qui a demeuré ici une bonne partie de l'année dernière, a décampé il y a environ six semaines, sans qu'on sache où elle est, ce qui a donné lieu à la demande en divorce de la part de son mari.

« J'ai l'honneur, etc. »



M. de Montmollin répond à cette lettre par la suivante, dont nous retranchons également les compliments et ce qui concerne l'affaire de charité dont parlait aussi M. Sarasin.

« Motiers, 15 janvier 1765.

« Quoique je n'aime pas à parler ni rien écrire de M. Rousseau et de ses productions, parce qu'il prend les choses avec une vivacité extraordinaire lorsqu'elles lui reviennent et que j'aime la paix, je puis cependant sans crainte m'ouvrir à vous, parce que je connais votre discrétion et que je sais que vous ne me compromettrez point. Oui, monsieur et très honoré frère, je gémis, avec quantité d'honnêtes gens, des *Lettres de la Montagne*; mon cœur en est affligé et ulcéré, tant pour ce qui regarde le fond des choses que pour la manière indécente, hardie et téméraire avec laquelle l'auteur les traite et les expose. Ses raisonnements, et pour la religion et pour la politique, sont des sophismes; ses expressions sont dures, et cette méthode ironique me déplaît infiniment; la

plupart de ses définitions ne sont pas justes, ses principes sont assez souvent contradictoires; on voit de l'humeur, et surtout ce qui m'a fait peine, c'est que ces lettres ont paru à la veille de vos promotions, et leur conclusion est une espèce d'invitation aux citoyens de lever l'étendard. Je veux bien, permettez-moi cette réflexion, que le magistrat se précipita un peu quand il fut question d'*Emile* et du *Contrat social*, et qu'il ne suivit peut-être pas toutes les formalités prescrites par la loi à l'égard d'un citoyen, mais cela autorise-t-il M. Rousseau à maltraiter comme il fait un magistrat qui est toujours respectable et dans tous les pays du monde? Pourquoi aussi attaquer si vivement les ministres et la religion? S'il ne croit pas les miracles, qu'il garde cela pour lui; quelle nécessité d'exposer ses doutes au public? J'aimerais mieux qu'il se fût déclaré absolument incrédule que de manifester un scepticisme aussi ironique que l'est le sien et qui porte un coup plus mortel à la religion que l'incrédulité même. Il est douloureux que dans ce siècle où l'on n'a que trop de propension à ridiculiser le

christianisme, l'on voit des gens d'esprit faire usage de leurs talents pour dévoyer le peuple, et pour engager bien des gens à devenir des déistes demi-chrétiens ; je ne me suis point tu là-dessus à M. Rousseau, et je lui ai dit naturellement ma pensée ; mais malgré ce qu'il a écrit et ce que je lui ai dit, il assure en bonne conscience qu'il est sincèrement chrétien réformé et qu'il admet la divinité des livres sacrés, non point par toutes les preuves qui sont reçues de tout le monde, mais par quelques-unes seulement, et que cela est suffisant pour la foi. Que dire et faire avec lui ? Il est fixe, quoique pourtant il témoigne prendre en bonne part ce que je lui représente, car, quant à ma personne, je ne puis que me louer de lui, il me prévient en tout et il agit avec moi avec beaucoup de considération et de respect ; il cherche à m'obliger en toute occasion, se montre toujours fort zélé pour notre culte, assistant autant que sa santé le lui permet au service divin, avec beaucoup de décence et se répandant en aumônes.

« Vous aurez appris qu'une communauté

du voisinage de Motiers lui a présenté une lettre de bourgeoisie qu'il a acceptée avec grande reconnaissance et qui a paru lui faire un singulier plaisir.

« Vous n'ignorez pas aussi sans doute que l'on va faire une nouvelle édition de toutes ses œuvres et de celles qui ont déjà vu le jour, et d'autres qui n'ont pas encore été imprimées; la presse roulera à Motiers. Il y aura une édition de cinq volumes in-4° et une autre de vingt volumes in-8° avec les estampes. Le gouvernement fermera les yeux là-dessus; l'ouvrage du reste ne sera en train que sur la fin de l'année et il n'y aura point de censeur, parce que l'on sera censé ignorer ce qui se passe. Plusieurs personnes sages et prudentes trouvent cela fort mauvais, et il paraît que la chose n'est pas encore bien sûre, quoique les entrepreneurs aient déjà fait des préparatifs; ils se fondent sur la protection du roi. J'en parlai dernièrement à quelques-uns de nos magistrats de premier rang et leur fis observer que votre république, celle de Berne, verraient cela avec peine et qu'il fallait nous ménager avec

nos voisins et surtout avoir égard à la religion ; il me fut répondu que l'imprimerie était libre et que l'on n'avait rien permis, par conséquent point accordé d'octroi d'approbation ; qu'il était connu de tout le monde que le *Dictionnaire philosophique* avait été imprimé à Genève, quoiqu'il y eût Londres ; que l'on avait souffert que les ouvrages de M. de Voltaire s'impriment par MM. Cramer, quoiqu'il y eût dans ces ouvrages-là des choses aussi fortes, et peut-être plus fortes que dans ceux de M. Rousseau, et que si l'on n'imprimait pas ici ces derniers, on les imprimerait ailleurs, et qu'enfin, *omnia sana sanis*, que les *Lettres de la Montagne* se vendaient publiquement à Genève, et que presque tous les citoyens en avaient des exemplaires. Si j'occupais une place distinguée à Genève, soit dans le clergé, soit dans la magistrature, mon avis serait que l'on gardât un profond silence sur ces *Lettres de la Montagne*, que l'on n'y répondît rien ; la chose infailliblement tomberait, outre que l'auteur en serait extrêmement mortifié ; je ne vous dis pas ceci sans raison. Je traite actuellement quelques-uns des mira-

cles sur lesquels il semble que M. Rousseau ait voulu jeter du ridicule; je prêche là-dessus avec toute la force dont je suis capable, mais en même temps avec toute la douceur et toute la modération possibles, tellement que l'on ne pourra point m'accuser de personnaliser ni la personne ni les livres; j'expose la vérité tout simplement et je remarque que cette méthode a produit les plus heureux effets.

« Je viens d'entrer, monsieur, dans un grand détail et de vous ouvrir mon cœur; je vous conjure de nouveau que tout ceci soit entre nous et que vous ne fassiez en aucune manière mention de mes réflexions comme venant de moi, même à vos meilleurs amis, parce que je suis dans une position extrêmement délicate, qui demande de ma part de grands ménagements, à cause de la protection dont le roi honore M. Rousseau, et de celle que Milord, notre gouverneur, lui accorde aussi, m'ayant été enjoint de ne pas l'inquiéter; crainte donc de quelques inconvénients, je vous supplie de brûler ma lettre après en avoir fait la lecture, j'attends cela de votre bienveillance. Il paraît

une brochure manuscrite contre M. Rousseau, que j'improve, parce que c'est un tissu d'invectives, que je n'ai pu voir qu'en courant; l'on dit qu'elle vient de Genève, vous m'obligeriez de me la procurer, et j'aurai par là le plaisir de recevoir une de vos lettres. J'ai l'honneur d'être, etc. »

Les sages et prudents avis de M. de Montmollin n'arrêtent pas le pasteur de Genève; il insiste et répond le 29 janvier 1765 par la lettre que voici :

(Après une page de congratulations inutiles à rapporter.)

« Venons à votre voisin. Je n'ai pas douté que vous ne gémissiez avec nous tous du contenu de son dernier ouvrage, et de l'impression qu'il peut faire à divers égards sur plusieurs personnes. Quel malheur pour notre siècle que tant de gens, et surtout de gens d'esprit, cherchent à répandre l'incrédulité et à former des déistes. Si la preuve tirée des miracles n'a point de force, je ne pourrais envisager Jésus que comme

le philosophe qui a le mieux pénétré et développé la religion naturelle, mais voilà tout; n'apportant aucune preuve de sa mission divine, je ne puis le croire envoyé de Dieu, me persuader qu'il est ressuscité et qu'il sera le juge du monde.

« Il n'y a dans le monde que trop de penchant à l'incrédulité. Quoi de plus triste que de la voir appuyée par des gens à talents et qui, à quelques égards, ont de beaux côtés! A-t-il jamais détruit le conseil qu'il fait donner dans son *Emile* par le vicaire savoyard, que je ne puis envisager que comme un conseil d'hypocrisie; c'est ce qui m'a toujours le plus déplu. Je ne cachai pas ma pensée là-dessus à M. D'Ivernois en lui remettant votre lettre, il y a plus d'un an. Ma réflexion est peut-être parvenue à M. Rousseau; peu m'importe, je ne m'en fais aucune peine, non plus que d'une phrase de son dernier livre qui me regarde peut-être à cette occasion.

« Je crains qu'il paraisse dans la suite de ses ouvrages dans le même goût, nouveau sujet de douleur. L'on sait ici depuis quelque



temps qu'il a à côté de lui une imprimerie dont il profitera. Est-il naturel qu'on tolère l'impression de livres dangereux qui méritent d'être condamnés, comme on a fait tout récemment à Berne, les *Lettres de la Montagne*, de livres remplis d'invectives contre les magistrats et le clergé d'un Etat et Eglise amie et alliée (*sic*). La complaisance me paraît poussée trop loin ; je ne saurais l'approuver quand on l'aurait ici, ce qui n'arrivera pas. L'on nous accuse d'avoir laissé imprimer ici de mauvais livres, tels que le *Dictionnaire philosophique* ; il n'y a nulle apparence qu'il ait été imprimé à Genève, je crois même qu'il a été imprimé ailleurs ; du moins a-t-il été brûlé ici dès qu'il parut, et par ce jugement le magistrat a témoigné son indignation. S'il y a eu d'autres livres imprimés ici, dans lesquels il y eut de mauvais traits, est-ce une raison pour tolérer partout l'impression de livres dangereux ? Quelle conséquence ce prétexte n'aurait-il pas ?

« Le livre de M. Rousseau fait gémir, non-seulement parce qu'il attaque les fondements de la religion, mais encore parce qu'il tend à

répandre et à fortifier la discorde dans notre Etat, en excitant nos compatriotes à faire leurs efforts pour changer la nature de notre gouvernement. Depuis près de trente ans nous jouissons de la plus douce tranquillité, nous étions heureux à tous égards et nous voyons cette tranquillité altérée par la fermentation que M. Rousseau excite toujours plus. Que deviendrons-nous si la Providence ne vient à notre aide; et si malheureusement, ce que j'espère qui n'arrivera pas, la fermentation continuait et que le trouble en fût la suite, M. Rousseau devrait-il se féliciter d'y avoir contribué en taxant publiquement de tyrans nos magistrats? C'est la suite de son dépit du jugement prononcé contre son livre, jugement que je ne crois point contraire aux formalités prescrites par la loi. Notre édit attribue au Consistoire la connaissance de ceux qui dogmatisent, mais il y a de la différence entre dogmatiser de bouche ou par écrit, entre un homme qui est dans notre ville et un qui est à cent lieues d'ici, que l'on ne peut citer; et notre édit, qui attribue au Consistoire la connaissance des erreurs et des vices,

n'empêche pas que, dans ce dernier cas, par conséquent dans le premier, le magistrat souvent n'en prenne le premier connaissance. Combien de fois n'a-t-il pas de lui-même sévi contre de mauvais livres sans qu'il y ait eu la moindre plainte! et quand même on aurait manqué à quelque formalité prescrite par la loi, un homme qui se dit attaché à la religion naturelle et chrétienne peut-il se permettre les invectives et les injures, et exciter ses compatriotes à la fermentation, si dangereuse surtout pour un petit Etat?

« Dans ce qui fait l'objet des demandes de nos concitoyens, il y a des objets qui ne sont pas d'une grande importance, et par rapport auxquels il peut y avoir des moyens de conciliation; mais il y en a d'autres qui paraissent toucher à l'essentiel de notre constitution, sur lesquels je doute que le magistrat puisse se relâcher, et si, suivant le conseil de M. Rousseau, on est ferme à obtenir ce que l'on demande, nous sommes dans une position bien fâcheuse. Dieu veuille pacifier les esprits et les cœurs.

« Je pense comme vous qu'on ne fera au-

cune réponse aux *Lettres de la Montagne*, vu les circonstances. Ce ne serait pas parce que cela ferait peine à l'auteur, car il serait ridicule à lui de se formaliser de ce que d'autres ne pensent pas comme lui, et se croient permis de le réfuter, mais je sens que vous avez de bonnes raisons et je crois convenable de ne rien faire quant à présent.

« La seule réponse qui ait paru est cette petite brochure dont vous me parlez, que vous me dites avoir vue manuscrite et qui a paru ici imprimée. Je n'en connais pas d'autre. Elle m'a fait beaucoup de peine, ainsi qu'à plusieurs, et je souhaiterais qu'elle n'eût jamais paru. On en ignore l'auteur. Il est inutile, injuste même, pour réfuter quelqu'un, de publier des fautes dont peut-être il n'est pas coupable; le fût-il, c'est manquer à la charité que nous devons à tout le monde de les divulguer, et ce procédé malhonnête ne peut s'excuser. Je vous aurais volontiers envoyé cette brochure, si elle était meilleure; mais telle qu'elle est, elle ne saurait vous faire plaisir, ce qui fait que je ne vous l'envoie pas. Tout autre ouvrage qui paraîtrait

et que je croirais bon, vous parviendrait d'abord sans que vous me le demandiez.

« Je compte assez sur votre confiance pour n'avoir pas besoin de vous prier de garder entre nous les réflexions que je fais. Une personne prudente comme vous n'a pas besoin d'invitation à cet égard. Donnez-moi, je vous prie, de vos nouvelles le plus souvent et le plus tôt que vos occupations vous le permettront. Vous obligerez très particulièrement celui qui a l'honneur d'être, etc., etc. »

M. de Montmollin n'eut pas le temps, paraît-il, de répondre à cette lettre. Les événements marchaient. Le mois de mars, comme nous l'avons vu par l'arrêt de la Classe du 13, fut employé à la discussion des mesures à prendre contre le réfractaire auteur des *Lettres de la Montagne*. On est informé de tout à Genève. Mais M. J. Sarasin s'impatiente, il veut avoir des nouvelles de son correspondant et il les lui demande le 5 avril par la lettre suivante :

« Genève, le 5 avril 1765.

« Je n'attribue qu'à la multiplicité de vos occupations le délai de la lettre que j'attends de votre bonté au sujet de ce qui s'est passé à Neuchâtel sur M. Rousseau. Il nous en est déjà parvenu quelque chose; la commission qu'on vous a donnée et à un de vos collègues d'avoir avec lui un entretien sur les sentiments qu'il a témoignés par rapport à la religion, le refus qu'il a fait de paraître, sa déclaration qu'il était sur le point de partir pour Berlin, vous me direz si tout cela est vrai; l'intérêt que vous voulez bien prendre à tout ce qui nous regarde, me permet de vous envoyer les brochures qu'on a imprimées pour soutenir le droit du gouvernement et éclairer, s'il se peut, les esprits; on ignore l'auteur des *Lettres populaires*, mais il faut que ce soit quelqu'un bien au fait de notre constitution; le petit dialogue a de bons côtés et beaucoup de douceur; la correspondance de M. Vernes avec M. Rousseau est au jour, ensuite du refus qu'a fait ce dernier de reconnaître son erreur.

« La tranquillité paraît un peu renaître, les esprits se calment; je crains que ce ne soit pas pour toujours; l'intérêt que la cour de France a témoigné, par la voix de M. le Résident, prendre au maintien de notre constitution, peut y avoir contribué. M. le premier syndic Turretin, attaqué d'une maladie qui ne laissait aucune espérance de guérison, se rétablit, grâce à Dieu. J'ai l'honneur d'être, etc.

« *P. S.* J'avais fait avertir, quand le messenger de Neuchâtel viendrait ici, qu'on me l'envoyât; un de mes amis le lui a dit, mais il n'est point venu; quand je le suis allé chercher, il était parti; l'on m'a indiqué le présent porteur nommé Leuba, à qui l'on m'a dit que je pouvais avec confiance remettre le petit paquet ci-joint; j'espère qu'il vous parviendra d'abord sûrement. »

De son côté, M. D'Ivernois, après un voyage en France, écrit le même jour à M. de Montmollin :

« Genève, 5 avril 1765.

Après lui avoir rendu compte d'une affaire

d'argent réglée pour son compte à Bordeaux...

« Les tracasseries qu'on a suscitées à M. Rousseau dans votre pays font du bruit en France. Les personnes qui connaissent un peu la carte ne se trompent point sur le lieu d'où le coup est parti. On blâme hautement la facilité qu'on a eue dans votre pays de se prêter sans ménagement aux sollicitations de ses ennemis. Je suis privé depuis quelque temps de ses nouvelles ; peut-être suis-je mal informé ; voudriez-vous bien, Monsieur, m'en dire le précis, au moyen de quoi je saurai sur quoi compter. Vous savez, Monsieur, l'intérêt que je prends à ce digne homme. Je suis persuadé aussi que vous lui avez conservé celui que j'ai aperçu toujours en vous pour lui.... »

M. de Montmollin répond, à ce qu'il paraît, à M. D'Ivernois le 10 avril, mais à l'occasion d'un paiement et sans parler de Rousseau, de sorte que M. D'Ivernois insiste par la lettre suivante non datée :

« J'attends de votre complaisance, ainsi que



vous me le promettez, l'histoire de ce qui s'est passé dans votre pays au sujet de M. Rousseau et la véritable raison pour laquelle vous vous êtes si hautement déclaré contre lui; car le bruit est grand ici qu'il n'aurait tenu qu'à vous que cette affaire n'eût fait aucun bruit. J'en suis d'autant plus étonné que vous m'avez toujours paru être dans ses intérêts et que je croyais devoir me reposer sur votre prétention (*sic*) pour lui.

« P. S. J'aurai, j'espère, trois jeunes garçons à placer pour sept à huit ans, appartenant à gens fort riches. Continuez-vous votre pension et quelles en sont les conditions? »

On voit que M. D'Ivernois, ami chaud de Jean-Jacques, était aussi en quelque sorte l'homme d'affaires de M. de Montmollin.

Celui-ci lui répond :

« Motiers-Travers, le 16 avril 1765.

« Il est douloureux et malheureux pour moi que M. Rousseau se soit persuadé que depuis un certain temps je cherchais à lui faire de la

peine et que, peut-être, il en ait persuadé quelques-uns de ses amis, comme il me paraît qu'il pourrait vous en avoir insinué quelque chose. Il est également douloureux et malheureux pour moi que ceux que son dernier ouvrage a vivement affectés se persuadent que j'ai eu par ci-devant trop de complaisance et de support pour M. Rousseau. Il est bien difficile, dans la position où je me suis trouvé et où je me trouve encore, de pouvoir faire selon les désirs des uns et des autres; il n'y a d'autre parti à prendre que celui de se conformer scrupuleusement à son devoir. Si M. Rousseau s'était dispensé d'écrire les *Lettres de la Montagne*, il se serait évité à lui et à bien d'autres des embarras et des inquiétudes; si même, après la publication de ce livre, lorsqu'il eut fait grand bruit et que notre compagnie des pasteurs l'eut pris en objet, il eût voulu suivre mes conseils, j'ose le dire, les choses auraient pu peut-être s'arranger. Mais M. Rousseau ne l'ayant pas voulu, je prévis tout ce qui en arriverait, ainsi que je le lui dis et le lui fis dire encore par un de ses amis. Vous n'êtes pas à ignorer, Monsieur, que

notre compagnie, où je n'assistai point, étant incommodé, prit la résolution de s'adresser au gouvernement, pour lui faire des représentations dans l'objet qu'il ne permit point que les ouvrages de M. Rousseau s'imprimassent dans ce pays, comme renfermant plusieurs propositions qui attaquaient la religion. Il fut déterminé ensuite que l'on examinerait de plus près le christianisme de M. Rousseau dans une autre assemblée, où il me fut enjoint de convoquer le Consistoire de Motiers et d'y faire comparaître M. Rousseau, pour lui adresser ces deux questions générales : s'il était persuadé de la divinité de la révélation et s'il croyait que Jésus-Christ était mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification, remettant tout le reste à ma prudence. M. Rousseau fut cité ; il répondit qu'il paraîtrait ; mais le lendemain, le Consistoire siégeant, M. Rousseau envoya une lettre dans laquelle il marquait qu'il ne pouvait pas s'y rendre, par plusieurs raisons qu'il alléguait. Ministre de l'Évangile et dépendant d'un corps à qui j'ai prêté serment et les maximes touchant la religion contenues dans le dernier

---

ouvrage de M. Rousseau, affligeant et les pasteurs et les églises de ce pays, il me semblait que M. Rousseau ne devait se faire aucune peine de paraître et de répondre à ces deux questions très simples, vu et d'autant qu'il ne s'agissait pas d'une inquisition, mais uniquement de l'édification. La chose en est demeurée là. Je crois, Monsieur, que vous me connaissez assez, surtout par la conduite que j'ai tenue du passé avec M. Rousseau, pour me rendre la justice de croire que, si, dans cette occasion, j'avais pu allier ma conscience et les devoirs de mon état avec mon inclination et les sentiments que j'ai toujours eus pour M. Rousseau, je l'aurais fait très volontiers. Du reste, c'est très mal à propos que l'on débite que le succès de cette affaire dépendait absolument de moi; tant s'en faut, puisque j'ai des supérieurs à qui je suis subordonné et aux ordres desquels je dois me conformer. Quoique les sentiments d'attachement que vous avez pour M. Rousseau me soient parfaitement connus, j'espère de votre équité que vous voudrez bien entrer dans ma situation et dans les circonstances où je me suis rencontré,

et j'ose me flatter que vous voudrez bien me conserver la bienveillance que vous m'avez témoignée jusques ici, dont j'ai éprouvé les effets et dont vous venez de me donner une nouvelle preuve, en travaillant à me procurer les trois pensionnaires dont vous me faites mention et que je recevrai auprès de moi avec beaucoup de plaisir; il me suffira qu'ils me soient recommandés de votre part pour que je leur donne tous les soins possibles et que je les envisage comme mes enfants. L'on me paie annuellement 450 livres de France de pension pour le logement, la table, le chauffage, la lumière, mes instructions et celles de mes sous-mâtres, relativement à la portée de mes élèves et des vues que l'on se propose pour leur éducation et pour le genre de vie qu'ils embrasseront un jour, à quoi il faut ajouter que mes élèves donnent à la nouvelle année des étrennes à discrétion à mon épouse, aux sous-mâtres.... »

La suite manque, et c'est dommage, ce petit détail est amusant.

Le même jour, le pasteur de Motiers écri-

vait aussi à M. J. Sarasin la longue épître suivante :

« Motiers-Travers, ce 16 avril 1765.

« Le long silence que j'ai gardé avec vous a dû vous surprendre, mais il est des circonstances où, contre son inclination, il n'est pas possible de faire autrement, surtout quand on est gêné par le devoir et par le serment, et quand les membres d'un corps sont requis de garder un profond secret jusques à ce que les choses soient parvenues à un certain degré de maturité et que l'on puisse les rendre publiques ; cela n'empêche pas que je ne puisse vous donner certaines lumières et certains éclaircissements sur ce qui regarde M. Rousseau, qui me chiffonne l'on ne peut plus, et qui, par sa conduite équivoque et sophistique, m'engage à me mettre sur mes gardes et à m'armer de toutes pièces. Ce que j'aurai l'honneur de vous exposer demeurera entre nous, s'il vous plaît, parce qu'encore une fois le secret, qui est l'âme des affaires, est expressément recommandé à tous les pasteurs ; je compte absolument sur votre

prudence et sur votre discrétion. Si M. Rousseau s'était dispensé d'écrire les *Lettres de la Montagne*, il se serait évité, et à lui et à bien d'autres, des embarras et des inquiétudes. Dans la dernière assemblée de notre clergé, l'on examina le christianisme de M. Rousseau, et il fut reconnu qu'il était fort douteux, et qu'à le peser dans sa juste balance, il n'en avait point. Il m'y fut enjoint de convoquer le Consistoire de Montiers et d'y faire comparaître M. Rousseau pour lui adresser ces deux questions générales : s'il était persuadé de la divinité de la révélation et s'il croyait que Jésus-Christ était mort pour nos offenses, et ressuscité pour notre justification, remettant tout le reste à ma prudence. M. Rousseau fut cité ; il répondit qu'il paraîtrait, mais le lendemain, le Consistoire siégeant, M. Rousseau envoya une lettre dans laquelle il marquait qu'il ne pouvait pas s'y rendre, par plusieurs raisons qu'il alléguait, et a trouvé le moyen de faire intervenir le Conseil d'État qui a trouvé qu'étant sous la protection immédiate du roi, on était allé trop loin, et l'on avait fait un trop fait, comme si c'était une espèce d'in-

quisition, de sorte que la chose est demeurée là. Notre Compagnie ne l'estime pas ainsi, et nous avons déjà été assemblés la semaine dernière pour cela; nous le serons encore dans la quinzaine pour prendre une résolution finale. Voilà bien du bruit pour un homme qui agite toutes nos Eglises et leurs conducteurs, et qui, par ses livres, met en mouvement tous les esprits; quant à moi, mon parti est pris, c'est celui de me conformer à mon devoir, à l'état de ma vocation et à l'honneur de la religion que je prêche. Je n'ai pas honte de dire que j'ai été la dupe de mon bon cœur, de ma tolérance et de ma charité chrétienne. Je ne puis vous en dire davantage pour le présent, mais vous serez informé de ce qui suivra, toujours suivant les circonstances et autant que mon devoir me le permettra.

« Je vous remercie de la complaisance que vous avez eue de m'envoyer les excellents ouvrages concernant les troubles que M. Rousseau a suscités au milieu de vous; je souhaite de tout mon cœur qu'ils soient bientôt étouffés et que la vérité triomphe. Les *Lettres populaires*



m'ont charmé et enchanté; la plume qui les a travaillées est nerveuse, et je ne sais ce que M. Rousseau pourrait y répondre.

« Il y a apparence que si M. Rousseau continue à nous tracasser, nous serons aussi obligés d'écrire et que je serai chargé de cette pénible fonction; mais je pourrai m'appliquer à plus juste titre que lui la devise qu'il s'est appropriée et dont il a abusé par de faux-fuyants dans la lettre écrite à notre Consistoire : *vitam impendere vero*. L'on nous assure qu'il nous en évitera la peine, parce qu'il ira à Berlin ou ailleurs, le peuple le voyant dans ce pays de mauvais œil, ce qui pourrait lui attirer des désagréments. Les partisans de M. Rousseau nous accusent d'être les instruments de la vengeance de Genève et de M. Voltaire, mais je ne crains pas d'affirmer qu'aucun ministre ait la moindre relation avec celui-ci; quand la passion fait défendre une mauvaise cause, il n'y a aucun prétexte que l'on n'avance. M. Rousseau ne me voit plus depuis toutes ces affaires; il me regarde comme un de ses ennemis et de ses persécuteurs, s'étant mis dans la tête, ou plutôt

quelques-uns de ses adhérents le lui ayant mis, qu'il ne dépendait que de moi qu'on le laissât tranquille, comme si je pouvais exercer le despotisme dans notre Compagnie. Je me borne-  
rai ici pour vous assurer que rien au monde ne sera capable d'altérer le dévouement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

« Pour plus de facilité, je me sers de la plume de ma fille aînée qui a l'honneur de vous écrire sous ma *dictature* (*sic*). »

Ici la correspondance devient un monologue. M. de Montmollin ne garde plus copie des lettres qu'il écrit à Genève, M. D'Ivernois se tait et M. J. Sarasin a seul la parole. Nous allons reproduire ses *mandements* sans interruption et sans commentaire.

---

---

## V

« Genève, 24 avril 1765.

« Je vous remercie de tout mon cœur des nouvelles que vous avez eu la complaisance de me donner au sujet de M. Rousseau. Vous pouvez être assuré que je garde par devers moi celles qu'il ne convient pas de répandre dans le public. L'on savait déjà ici presque tout ce qui s'était passé à Neuchâtel ; l'on a copie de la lettre qu'il vous adressa le 10 mars, de celle qu'il écrivit à votre Consistoire le 29 dit, de celle que quatre anciens de votre Consistoire ont écrite au Conseil d'Etat et la réponse, et de celle que M. Rousseau a écrite à M. Meuron. La lettre des quatre anciens de votre Consistoire donne à connaître que les avis étaient

partagés, et fait soupçonner que vous n'étiez pas de leur avis. Les formes devraient être réglées, et depuis longtemps il aurait dû être décidé si le suffrage du pasteur-président en vaut deux. Dans la lettre que M. Rousseau a adressée à votre Consistoire, je ne puis comprendre qu'il ait osé avancer que dans la publication de son dernier ouvrage, il s'appuie pas à pas sur l'autorité de l'Évangile, au lieu que dans *Emile*, le christianisme pouvait paraître être attaqué violemment. Je pense tout le contraire, et je crois que dans les *Lettres de la Montagne* la preuve capitale de la divinité de notre religion y est beaucoup plus attaquée. A divers égards ce dernier ouvrage m'a fait beaucoup plus de peine et dévoile beaucoup mieux son auteur. Je souhaite qu'il tienne la parole qu'il a donnée dans sa lettre à vous, et dans celle à M. Meuron, de ne publier aucun ouvrage sur aucune matière de religion; mais je ne compte pas parfaitement là-dessus, d'autant plus que dans cette dernière lettre il y a à cet égard une phrase qui insinuerait une condition. La protection marquée dont il paraît jouir le

---

rendra peut-être moins timide. Je vous plains de tout mon cœur de n'avoir pas entre le corps ecclésiastique et le corps civil cette intelligence et cette harmonie si désirables pour le bien public. Les divisions que vous avez éprouvées à l'occasion de M. Petitpierre étaient fâcheuses; elles peuvent l'être plus quand l'objet tel que celui-ci est beaucoup plus important. M. Rousseau, vu de mauvais œil par bien des gens, vous soulagerait en allant vivre ailleurs, et plus il s'éloignerait de vous et de nous, mieux il ferait.

« Je suis persuadé qu'il se fera toujours plus connaître tant qu'il ne pensera point à réparer le tort qu'il a voulu faire à la religion, et s'il vous regarde comme un de ses ennemis, peut-il être surpris que vous préfériez le zèle pour la religion à la complaisance pour lui et les maximes dangereuses qu'il a manifestées malgré tous les soins que vous vous êtes donnés pour le ramener à son devoir. Il devrait faire un cas infini de votre personne et se souvenir avec une vive reconnaissance de la charité chrétienne que vous lui avez témoignée; mais

l'amour-propre se pique et s'irrite du moindre manque d'égards qu'on a pour nous, même lorsque nous ne sommes pas dignes de support. Dieu veuille soutenir votre zèle et diriger vos délibérations pour le bien de l'Eglise et du public. Je suis bien aise que les *Lettres populaires* vous aient plu; elles me paraissent effectivement répandre un jour parfait sur les questions qui nous divisent; il y a et il y aura toujours des esprits prévenus qui ne pensent pas de même, tristes effets de l'esprit de parti; depuis celles que je vous ai envoyées, il en a paru deux autres qui roulent sur d'autres objets; dès que le messenger de Neuchâtel viendra, je les lui remettrai pour vous les faire parvenir; au moyen de ces cinq brochures, l'ouvrage est complet et je compte qu'il n'en paraîtra plus. La semaine dernière, le Conseil donna sa réponse aux citoyens et bourgeois; elle contient les raisons qu'il a de refuser leurs demandes, et finit par une exhortation tendre et paternelle à la paix. C'est un imprimé qui peut se répandre plus aisément et que vous aurez aussi. Depuis lors, on n'a aperçu aucun mouvement; l'on

---

est sûr que plusieurs n'en sont pas contents, mais ils ne disent rien, et je crois ne diront rien de longtemps. Le calme renaîtra. Sera-t-il universellement dans le cœur, durera-t-il toujours? Dieu le veuille. Un certain nombre de citoyens témoignent leur contentement de la réponse du Conseil, mais ce n'est pas le plus grand nombre. Peut-être les esprits avec le temps s'éclaireront. »

Le reste de la lettre est sans intérêt; il se rapporte à des livres anglais dont M. de Montmollin désirait se défaire.

« Genève, 22 mai 1765.

« Je vous suis infiniment obligé de la correspondance que vous voulez bien continuer d'avoir avec moi. Je souhaite et j'espère que cela ne tardera pas qu'elle m'apprenne une fin heureuse des tracasseries qui agitent votre Etat et votre Eglise, à l'occasion de M. Rousseau, dont il n'est pas seulement l'occasion, mais la cause. Que je vous plains d'avoir des sujets d'amertume et d'être contrecarré dans ce que

votre devoir exige de vous et de l'être par des personnes en crédit, mais en même temps que je vous loue de tenir ferme et d'insister sur ce que le zèle pour la religion doit vous suggérer.

« Votre compagnie, comme celle de tous les pasteurs, ne perdra jamais cet objet de vue, et à quoi servirait son établissement, si elle laisse tranquillement dans le sein de l'Eglise une personne qui, après avoir heurté très fortement les fondements de la religion chrétienne, ne veut en aucune manière réparer formellement cette faute. Ce n'est point une persécution qu'on emploie, la passion seule peut lui donner ce titre, mais c'est une déclaration selon la vérité qu'un homme n'est pas chrétien et ne peut se dire tel, quand il est convaincu d'avoir attaqué les fondements du christianisme. Allons en avant, quelque peine qu'on fasse à cette personne et à ses amis, elle ne mérite pas les égards qu'elle se croit dus ; la douceur et la charité, de même que la prudence, doivent toujours nous animer et animeront vous et vos collègues ; mais elles n'emportent pas la timidité dont les suites ne sont souvent que trop



---

fâcheuses. L'œil dont le public dans vos cantons l'envisage et doit l'envisager devrait faire faire des réflexions à ses partisans et l'engager lui-même à chercher ailleurs un domicile que je souhaiterais fort éloigné de vous et de nous. Votre tranquillité et la nôtre s'en trouveraient bien. Je doute cependant qu'il le fasse, son amour-propre s'y opposera; il y a de la gloire de soutenir les traverses et le mépris, et protégé comme il l'est par plusieurs, il croira n'avoir rien à craindre. Il ne s'écartera que quand il apercevra qu'on ne peut se refuser à vos instances. Je suis bien aise d'apprendre qu'il ne peut tirer le parti qu'il avait compté de l'imprimerie qu'il avait établie près de lui, ce qui m'avait extrêmement choqué; les suites n'en pouvaient être que très fâcheuses pour le public, qui aurait vu multiplier des écrits peut-être aussi dangereux que les précédents. Je rends grâces à ceux qui ont tenu ferme pour s'y opposer; cela n'empêchera pas que, dans un endroit ou dans un autre, il ne publie quelque ouvrage, mais moins facilement et en moindre nombre que si l'imprimerie était à sa portée;

et qu'aurait-on dit si, dans une Eglise protestante, au vu et au su des conducteurs de l'Etat et de l'Eglise, on eût laissé la liberté à la presse de publier des ouvrages qui attaquent la religion et qui sont pleins d'invectives contre des gouvernements qui ne méritent que des éloges?

« Il ne tardera pas à paraître un écrit qui a rapport à la partie des *Lettres de la Montagne* qui regarde les miracles; dès qu'il paraîtra, je vous en enverrai un exemplaire; il part d'une tête éclairée et judicieuse; je n'en connais point le contenu, mais à en juger par le caractère de l'auteur, on n'y verra rien d'aigre, rien qui sente la passion, ce que j'aurais souhaité qu'on eût constamment observé, comme étant plus propre à faire impression sur les esprits.

« Grâce à Dieu, nous jouissons dans notre ville du calme que nous désirions avec tant d'ardeur; il n'y a plus aucun mouvement, aucune représentation. Les esprits sont-ils éclairés? les cœurs sont-ils calmés? je l'ignore; je le souhaiterais, mais je n'en suis pas persuadé; peut-être dans une occasion ou dans une autre verra-t-on quelque trace de cette indisposition, qui n'a

que trop éclaté et dans les discours particuliers et dans les écrits. Dieu veuille, dans sa bonté, la dissiper entièrement. C'est toujours un grand bonheur de jouir du calme.

« Ces tristes dissensions n'ont que trop inquiété M. le premier syndic Turettin, qui, depuis deux mois, est dans un état languissant, dont nous n'espérons pas qu'il se tire. C'est le beau-père de cette dame que vous avez eue à Motiers, qui n'a guère profité de vos conseils. On ne sait où elle est à présent. Il y a deux ou trois mois que son mari a obtenu son divorce.

« Ne savez-vous point si le bruit qui a couru, et dont je crois vous avoir parlé, d'un livre qu'on attribuait à M. Rousseau, intitulé *Les Princes*, est fondé? Nous n'en avons point vu ici; l'on dit qu'il y en a dans l'étranger; c'est peut-être un conte. »

Je supprime d'abord un passage sur la vente des livres anglais dont il a déjà été question.

« Genève, 5 juin 1765.

« ...Vous ne tarderez pas d'avoir le livre

sur les miracles dont je vous ai parlé; il est sous presse. Si le messenger est ici au moment qu'il paraîtra, je le lui remettrai.

« Je languis de savoir les mesures que vous prendrez pour vous maintenir dans l'exercice de la discipline à laquelle je crois qu'on ne peut porter atteinte sans heurter les fonctions de notre ministère, et si une personne accréditée peut n'être pas responsable d'écrits aussi anti-chrétiens que ceux de M. Rousseau, peut-on réprimer des discours de même nature que tiendront des particuliers qui s'autoriseront du silence qu'on aura gardé vis-à-vis de certaines personnes dont l'incrédulité était tout aussi notoire, peut-être plus? Dieu veuille diriger le tout au bien de l'Etat et de l'Eglise et faire ensorte que la religion soit toujours respectée.

« Je ne crois pas que M. Rousseau ait encore eu la visite du prince de Wirtemberg; s'il l'a eue, elle a été courte; il est ici avec son épouse depuis la fin de la semaine dernière et vient de partir au commencement de celle-ci.

« M. le syndic Turretin est toujours dans le même état; il traînera encore quelque temps,

---

mais sa guérison est inespérée. Grâce à Dieu, nous jouissons du calme comme s'il n'y avait point eu de dissension; peut-être cette durée du calme, quoiqu'il ne soit qu'apparent chez quelques-uns, pourra refroidir quelques personnes qui étaient animées de chaleur que d'autres leur avaient inspirée. Le nombre des citoyens opposés au gouvernement ne fût-il que diminuer, ce serait beaucoup pour ramener la tranquillité dont, par la grâce de Dieu, nous avons longtemps joui: que n'avons-nous bien senti notre bonheur! L'on assure que l'on prépare une réponse aux *Lettres populaires*, surtout à la quatrième partie; il faudra que l'auteur ait une bonne tête pour confondre son adversaire. »

« Genève, 21 juin 1765.

« Ça été avec surprise jointe à la plus forte indignation que nous avons vu la brochure imprimée à Goa; on ne peut douter qu'elle soit très infidèle sur les faits. Elle est manifestement calomnieuse, et l'ingratitude y est marquée vis-à-vis d'une personne à qui l'auteur a de si

grandes obligations, dont il a éprouvé longtemps la bonté et le support qu'il n'a pas su mettre à profit, mais il est des cœurs qui croient qu'on leur doit tout et qu'on a tort de ne pas plier devant eux. S'il y a quelqu'un dont la réputation doit souffrir de cet écrit, ce n'est pas celle de M. le professeur, laquelle est invulnérable, mais celle de l'auteur qui y manifeste des sentiments contraires à la droiture du cœur, opposés, je ne dis pas seulement au christianisme, mais à ce que la religion naturelle exige de tous ceux qui, comme lui, la connaissent bien. J'ai gémi de ce libelle par la peine qu'il pouvait vous faire, car il est toujours triste de se voir insulté mal à propos; mais vous êtes trop raisonnable pour vous en affecter; mépriser des imputations qu'on n'a jamais méritées vaut beaucoup mieux. Ce n'est pas que je pense qu'il ne vaut pas la peine d'y répondre; vous ferez très bien et je l'apprends avec plaisir de préparer une réponse qui, rapportant au vrai les faits tels qu'ils se sont passés, confonde l'auteur et le montre indigne de la confiance du public. Dans la page 31 de cette brochure,

il est dit que M. de Montmollin, écrivant à Genève, s'était, dit-on, porté garant que l'excommunication serait prononcée contre M. Rousseau. Je ne sais si vous avez correspondance ici avec quelque autre qu'avec moi, mais si ce fait me regarde, je puis déclarer et je l'ai dit ouvertement que vous ne m'aviez rien écrit de semblable.

« Par rapport à l'impression de la réponse que vous comptez de faire, et sur laquelle je garderai le secret, il me paraît beaucoup plus convenable que vous la fassiez imprimer auprès de vous; de quelque manière que vous vous arrangiez avec le libraire, vous êtes à portée de voir l'édition, de la corriger, de la hâter ou retarder, ou d'y faire quelque addition ou changement selon les circonstances. Ici je ne suis lié avec aucun imprimeur; il y en a en qui nous pourrions avoir confiance, d'autres qui sont livrés aux amis de M. Rousseau; vous me comprenez, et il y a peut-être entre eux assez de liaison que je doute que l'ouvrage parût avant que l'on sût qu'il doit paraître, ce que vous voulez éviter.

« D'ailleurs, il faudrait que quelqu'un de confiance eût soin de veiller à l'édition et de la corriger; si j'étais en ville, je m'en chargerais volontiers; mais, obligé de séjourner à ma campagne pendant le temps des récoltes, et n'allant en ville qu'en passant pour ainsi dire, il me serait difficile de m'en charger. L'édition se fera et plus vite, et plus exactement, et plus secrètement sous vos yeux. Je languis qu'elle paraisse. Il convient même, à ce que je crois, qu'elle paraisse en même temps que le mémoire de votre Compagnie; nouvelle raison pour la faire imprimer au même lieu.

« Je ne crois pas que le livre sur les miracles que je vous ai annoncé ait paru; s'il n'est pas fini d'imprimer, il ne s'en faut guère. Soyez sûr que dès qu'il aura paru, vous l'aurez; je chercherai l'occasion de vous le faire tenir ou par le messenger, ou par quelque autre voie...

« Que le Seigneur veuille diriger toutes vos délibérations pour le bien public et l'honneur de la religion, qui ne trouve malheureusement que trop de tiédeur chez plusieurs personnes,



---

même chez quelques-uns de ceux qui devraient lui consacrer leurs talents et leur crédit. »

« Genève, 17 juillet 1765.

« Je vous remercie très fort de la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire par le messenger, et qui m'est d'abord parvenue à ma campagne où je demeure pendant le temps de la récolte. Je n'ai rien à vous dire de particulier pour le présent, mais comme mon fils me marque que le messenger attend ma réponse, je vous écris pour vous accuser la réception de votre lettre. Je suis charmé que votre livre paraisse bientôt, et le public le verra avec empressement; plus l'anonyme sera convaincu d'avoir altéré les faits, plus il sera trouvé indigne de la confiance que plusieurs ont en lui. Que ses partisans crient et s'emportent, il ne faut pas s'en embarrasser; la voix de la vérité doit avoir plus de force. Il y a quinze jours que je fis remettre dans un ballot pour Yverdon le livre de M. Claparède à votre adresse; l'on m'assura qu'il vous parviendrait sûrement; je

me flatte que vous l'aurez reçu, vous me l'accuserez à la première occasion. Il y a une autre brochure qui paraît sur les miracles, faite par un catholique, intitulée : *Lettres écrites de la Plaine en réponse à celles de la Montagne*. Ce qu'elles contiennent sur le catholicisme n'est pas bon, comme vous le prévoyez bien ; mais il y a d'excellentes réflexions sur les miracles en réponse aux difficultés élevées par M. Rousseau. J'envoie au messenger une carte pour lui marquer où il trouvera cette brochure, afin de vous la porter. »

« Genève, 20 août 1765.

« Je ne puis que vous remercier très particulièrement de l'envoi que vous m'avez fait de votre ouvrage et de la lettre obligeante que vous y avez jointe. Je vous en aurais fait plus tôt mes remerciements, n'était que j'ai reçu tard ce petit paquet. Votre lettre est datée du 6 août et ne m'est parvenue que le 14, quoique par la poste ; je n'ai pu deviner la cause de ce retard, qui n'est guère ordinaire.

« Je vous remercie de cet ouvrage pour le public principalement qui ne pouvait avoir pris aucune prévention contre vous, malgré les imputations odieuses du libelle anonyme, mais qui est charmé de voir les faits rapportés au vrai et le mensonge confondu. Votre ouvrage s'est beaucoup débité à Genève, où le libraire en avait de bonne heure fait passer nombre d'exemplaires et où il en envoie encore de nouveaux, ce qui rendra un peu plus difficile le débit de ceux que mon fils attend de vous. Je ne me trouvais pas à Genève lorsque vous me proposiez ce débit; mais soyez assuré que mon fils, qui ne s'intéresse pas moins que moi pour la vérité et pour vous, a fait et fera tout ce qui est en son pouvoir. L'on débite ici que Rousseau n'est point l'auteur du libelle, mais que c'est un de ses partisans de Neuchâtel. Vous devez savoir ce qui en est, du moins est-il probable qu'il y aurait trempé, et c'est à peu près la même chose. Je languis de voir les livres que vous m'annoncez, le vôtre et celui du pasteur dont vous me parlez. Plus l'on écrira pour défendre la religion, plus on rendra service au

public, auprès d'une partie duquel les semences d'incrédulité n'ont que trop d'accès. Du moins l'indifférence pour la religion semble s'accroître, et l'on méprise le plus riche présent que Dieu nous ait fait tant pour le bonheur de chaque particulier que pour le maintien du bon ordre dans la société. Je crois qu'un de nos professeurs en théologie médite aussi quelque réponse aux *Lettres de la Montagne*. Je ne sais pas sur quel objet, mais l'ouvrage n'est pas encore prêt à paraître. »

« Genève, 24 août 1765.

« Je prends la plume pour mon fils qui vous assure de ses respects, et qui ne pouvant dans ce moment, à cause de ses occupations, vous écrire lui-même, m'a prié de vous accuser la réception qu'il a faite ce matin par le messenger de votre ballot de 70 exemplaires de votre ouvrage, de même que du petit paquet qui est pour moi, dont je vous remercie très particulièrement. J'eusse fort souhaité que le ballot de votre écrit fût arrivé plus tôt, car il s'en est beaucoup débité déjà de ceux que le libraire a

envoyés à ses correspondants. Mon fils sur-le-champ en a remis 25 exemplaires à MM. les Frères Martin, à 18 s. de France pièce, et les 45 autres il les a remis dans une boutique où l'on demande ces sortes de livres, pour être vendus au prix courant, sur quoi il y aura un petit émolument pour la personne qui les distribue. J'espère qu'ils s'écouleront. Je suis surpris que votre lettre étant du 18 courant, le ballot ne soit arrivé que ce matin 24. Le plus tôt que je pourrai lire l'écrit d'un de vos pasteurs sur la *Troisième Lettre de la Montagne*, je le ferai et je vous en dirai ma pensée. Le Seigneur veuille disposer les esprits à recevoir la lumière qu'on leur présente, et toucher le cœur de M. Rousseau qui a bien besoin de directeur, et qui malheureusement a perdu par sa faute celui qui pouvait lui être le plus utile et dont il avait le plus éprouvé le support et la charité. Mille vœux pour votre conservation et votre santé. »

« Genève, 10 septembre 1765.

« C'est avec la plus grande satisfaction que j'ai lu le livre que vous m'avez fait la grâce de

m'envoyer, d'un ministre de Neuchâtel, en réponse à la *Troisième Lettre* de M. Rousseau.<sup>1</sup> L'auteur aurait bien dû y mettre son nom et se faire connaître. Il réfute très bien M. Rousseau par lui-même, et les réflexions qu'il fait sur les miracles sont des plus justes et marquent une tête excellente. Il y a bien dans quelques endroits des traits un peu vifs contre celui qu'il réfute, mais ce dernier se les est bien attirés. J'ai prêté ce livre à plusieurs de mes amis qui en ont tous été charmés; on ne le connaissait pas encore à Genève, et je suis surpris qu'on n'en ait pas envoyé ici des exemplaires pour les débiter; ils se débiteraient très bien, on serait empressé de les acheter. Vous m'en ferez, je vous prie, connaître l'auteur.

« J'eusse fort souhaité que le paquet d'exemplaires de votre livre fût arrivé beaucoup plus tôt; cinq jours auparavant, le libraire d'Yverdon en avait envoyé ici une grande quantité qui ont presque tous été d'abord débités, en sorte que

<sup>1</sup> *Remarques d'un ministre de l'Évangile sur la troisième des Lettres de la Montagne par M. J.-J. Rousseau* (par Jacob Bergeon). Neuchâtel, 1765. 80.

les particuliers en étant comme pourvus, ceux à qui mon fils a remis les vôtres ont peine à les débiter; je crains qu'il ne vous en reste une bonne partie; huit jours plus tôt arrivés ici, il n'en aurait pas été de même. Soyez assuré cependant que l'on fait tout ce que l'on peut pour en accélérer le débit.

« Nous venons de perdre M. le Résident de France, dont la mort a terminé les jours. Il est universellement regretté; son bon caractère le faisait beaucoup aimer; il ne nous a jamais causé le moindre désagrément, et la sage modération qu'il a toujours observée dans les dernières circonstances où nous avons eu le malheur de nous trouver nous le rendait toujours plus cher. Dieu veuille que celui qui lui succédera soit du même caractère. On dit que cette place sera extrêmement recherchée; on ne prévoit pas à qui elle sera confiée.

« M. le syndic Turretin est dans le même état, luttant contre sa fin, qui n'arrivera vraisemblablement qu'au déclin de l'automne. Il y a fort longtemps qu'il ne peut prendre aucun solide, ce qui l'a réduit à une extrême fai-

blesse, malgré laquelle, conduit par son zèle, il va de temps en temps présider au M. Conseil.

« Nous perdrons beaucoup en le perdant, mais nous devons nous soumettre à la Providence et nous confier en elle.

« Depuis longtemps on dit qu'on prépare une réponse aux *Lettres populaires* qui vraisemblablement paraîtra sur la fin de l'automne; je ne doute pas que votre voisin ne la connaisse avant nous. Cela ne nous annonce pas une disposition des esprits au calme qui serait désirable pour notre bonheur.

« Mille vœux pour vous et pour tout ce qui vous intéresse. »

« Genève, 1<sup>er</sup> novembre 1765.

« C'est avec amertume que je viens de lire une brochure de M. Rousseau, en réponse au livre que vous avez publié. J'y vois avec une très grande douleur les imputations odieuses et malignes qu'il vous fait, qui marquent dans l'auteur un dépit et une passion pour ceux qui ne le favorisent pas. Que faire contre un homme tel que lui? se justifier, vous en avez



---

le droit et vous devez le faire, votre réputation vous est à cœur et elle l'est à tous ceux qui vous connaissent, et sans doute il vous sera facile de le réfuter; d'ailleurs il faut prendre patience et ne pas s'affecter trop des outrages qu'on nous fait. Que votre cœur ne s'en affecte pas, on connaît votre caractère incapable d'avoir les sentiments qu'on vous impute, et l'on connaît celui de votre adversaire plein d'aigreur contre tous ceux qui le heurtent. Je souhaite de tout mon cœur que votre santé et votre tranquillité n'en souffrent en aucune manière; je n'ai pu me dispenser de vous renouveler les sentiments dont j'ai été et je serai toujours animé pour vous. Je vous plains très fort, mais nous devons nous dire que nous sommes exposés aux épreuves, et que le secours de la Providence ne nous manquera pas au besoin. Quand je ne jugerai des imputations que vous fait M. Rousseau que par celle qu'il me fait de m'être peu soucieux de la lecture du sermon de Jeûne que vous m'aviez offert, et de ce que vos confrères de Genève ne cessèrent de vous harceler par leurs reproches, et de vous tendre

des pièges où vous êtes enfin tombé, je sais combien ces imputations sont contraires à la vérité, par conséquent combien on a lieu de se défier des assertions qu'il donne comme étant des plus sûres. Je suis très fâché aussi que d'autres personnes l'appuient dans ses démêlés avec vous, et écrivent en sa faveur contre un pasteur qui a cru faire son devoir.

« J'espère que vous serez soutenu par la Classe, et que le bruit qui se répand ici que M. Rousseau doit partir bientôt pour Londres ou Berlin se réalisant, vous serez délivré d'un adversaire qui ne pourrait que vous tracasser toujours plus. S'il y a quelque nouvelle intéressante, vous voudrez bien me la communiquer.

« Il s'est peu débité des exemplaires de votre livre que vous aviez envoyés à mon fils; la cause en est qu'ils sont venus trop tard, et que le libraire d'Yverdon en avait envoyé en grand nombre auparavant et de bonne heure. Peut-être que la réplique de M. Rousseau donnera occasion d'en débiter encore quelques-uns, ce que je souhaite de tout mon cœur. »

---

« Genève, 17 décembre 1765.

« Je vous fais mes très humbles remerciements de la bonté que vous avez eue de me faire parvenir quelques exemplaires de votre dernier ouvrage, en réponse à l'indigne brochure faite contre vous. Le messenger me les apporta hier, et ils me sont parvenus en bon état. Votre réponse est marquée au coin de la modération la plus parfaite, et c'est un caractère très convenable à votre vocation, qui doit couvrir de confusion ceux qui s'étaient permis contre vous les invectives les plus calomnieuses. N'eussiez-vous gardé autant de modération, vos ennemis n'auraient pas eu de quoi se plaindre; mais il vaut toujours mieux ne pas rendre injure pour injure et laisser à Dieu la vengeance. La déclaration du sieur Roulet vous justifie parfaitement devant tout le public sur le fait qu'on avait avancé et qui était celui qui pouvait le plus faire une impression fâcheuse dans l'esprit de ceux qui croient légèrement tout ce qu'on publie<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir plus loin, page 226.

« Vos parents et amis ont cru que vous ne deviez pas entrer dans de plus grands détails; ils ont eu, sans doute, de bonnes raisons pour penser ainsi; pour moi, j'aurais cru que, quand on aurait confondu vos adversaires sur toutes leurs malignes imputations importantes ou minimes, l'on n'aurait que mieux fait. Quoi qu'il en soit, vous avez fait votre devoir; vous vous êtes, par une modération plus grande que d'autres n'auraient eue, montré vrai ministre de Christ, et le public vous en saura gré. J'espère que ce sera la dernière tracasserie que vous aurez à essayer et que l'estime publique jointe au témoignage que vous avez toujours eu de votre bonne conscience vous assurera la tranquillité que vous méritez si bien.

« Quelques-uns de nos frères d'ici qui ont lu cette dernière réponse l'ont trouvée très bonne. Il y a quelques jours qu'elle paraît ici.

« Le messenger ne m'a point remis de lettre de votre part; mais comme dans la précédente vous me marquiez expressément que je pouvais, par son moyen, vous faire tenir les exemplaires de votre livre qu'on n'aurait pas débités, vu que l'on

vous en demandait de Paris, je charge le messager de vous porter quinze exemplaires brochés et vingt-neuf en feuilles. J'avais offert au libraire qui avait les quinze qui restent brochés s'il voulait s'en charger sur le pied convenu de 18 s. de France pour ceux qu'il débiterait; il m'a dit qu'il ne le pouvait, parce qu'il y a longtemps qu'il n'en débitait point; l'autre personne s'est trouvée dans le même cas. Mon fils n'a pas eu encore le temps de faire compte avec eux; il le fera au plus tôt et vous fera tenir l'argent qui vous en revient par la voie que vous souhaiterez.

« L'on dit, je ne sais si cela est vrai, que M. Rousseau a eu ordre de sortir de Strasbourg, où il comptait de passer l'hiver.

« Notre nouveau Résident de France arriva ici hier. Dieu veuille qu'il puisse contribuer à calmer les esprits qui sont toujours divisés au point que, depuis quatre semaines, les emplois vacants n'ont pu être pourvus. »

« Genève, 12 février 1766.

« Personne ne vous a plus plaint que moi

dans toutes les tracasseries que Rousseau et ses zélés partisans vous ont suscitées; mais votre réputation très bien établie n'en pouvait souffrir dans l'esprit des gens sages; il n'y avait que ceux qui se plaisent à croire légèrement tout ce qu'on leur rapporte qui pussent prendre quelque prévention; ces mêmes gens en reviennent ensuite, quand on leur dévoile la vérité, comme vous l'avez fait; alors les auteurs des calomnies qui sont confondus doivent être méprisés. Nous avons su ici, par le sieur Vau-cher, maçon, qui était dans votre voisinage lors de l'insulte faite à la maison de M. Rousseau, que la pierre produite par la gouvernante, comme étant entrée dans la chambre, était beaucoup plus grosse que le trou fait à la fenêtre et n'avait, par conséquent, jamais pu y entrer. Il a vu lui-même et comparé la pierre et le trou et l'a rapporté ici à ceux à qui il a eu occasion d'en parler. Il peut être que, dans vos sermons, vous ayez attaqué l'incrédulité et blâmé les incrédules; cela était indispensable et très sage. Le peuple, déjà indisposé contre Rousseau, a pu, à cette occasion, augmenter son in-

disposition et se porter aux insultes dont on s'est plaint. Il a eu tort en cela ; mais en êtes-vous la cause et est-on responsable des suites fâcheuses, parce qu'on défend la vérité ? D'ailleurs, on dit que c'était moins contre Rousseau que contre sa gouvernante que le peuple était indisposé ; elle ne s'est jamais fait aimer de personne, bien loin de là. Grâce à Dieu pour vous et pour nous, M. Rousseau est bien loin d'ici ; il ne nous a que trop fait de mal, nous nous en ressentons bien. On le dit fort accueilli à Londres ; il ne devrait plus se causer aucune tracasserie.

« Vous me parlez de ces misérables brochures qui ont paru, où vous et bien d'autres sont maltraités. Il y a toute apparence qu'elles partent de la plume de celui que vous m'avez nommé, du moins l'on n'en doute pas ici, et de la part d'un esprit tel que le sien, l'on doit s'attendre à tout. Mais il est si connu qu'il ne peut faire beaucoup d'impression.

« Nous avons ici depuis quelque temps le livre intitulé *Le Plagiat de Rousseau* ; ce dernier doit trouver son amour-propre un peu offensé.

« Les affaires de notre république sont toujours dans le même état. Nous attendons avec impatience MM. les médiateurs. Celui de France n'arrivera que vers la fin du mois et ceux de Zurich et de Berne ne partiront pour venir que quand ils sauront le jour du départ de celui de France. Je crois qu'ils seront ici toute l'année, car il y a bien à faire.

« Je ne doute pas que vous n'ayez reçu par le messager le reste des exemplaires de votre premier ouvrage, quoique vous ne m'en accusiez pas la réception; il s'en serait beaucoup plus débité ici de ceux que vous aviez envoyés, si le libraire qui les a imprimés n'en avait beaucoup envoyé ici plusieurs jours auparavant.

« Voici le compte de ce que mon fils, qui vous assure de ses très humbles respects, a reçu des exemplaires vendus à vous appartenant :

« 15 exemplaires chez D<sup>lle</sup> Noblet, à 3 fl. chacun, sur quoi il faut déduire 6 s. par exemplaire, pour sa vente, les 15 exemplaires reviennent, monnaie d'ici, . . . . fl. 37 6



Report. . . fl. 37 6

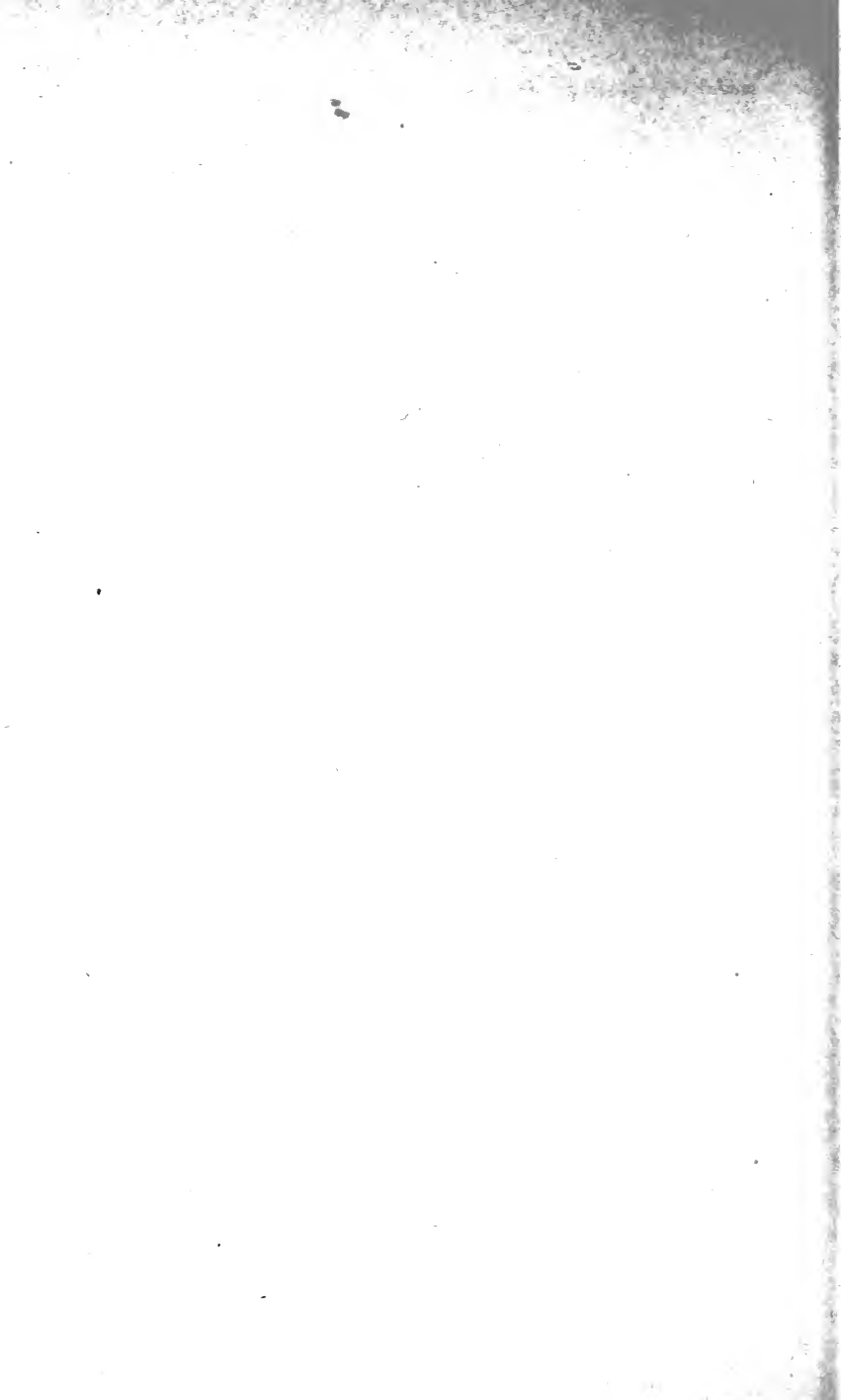
« 10 exemplaires remis à M. Martin, libraire, à 18 s. de France l'exemplaire tous frais faits, sur quoi il faut déduire 3 s., monnaie d'ici, pour la brochure de chacun des 15 exemplaires renvoyés à Motiers . . . » 15 3  
 fl. 52 9

« Lesquels 52 fl. 9 s. monnaie d'ici je vous envoie dans le paquet ci-inclus en un louis d'or neuf et 24 sols de France. Le messager se charge de cette lettre, dont vous me ferez plaisir de m'accuser la réception.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Ainsi finit par un compte et une quittance cette correspondance pastorale.

---



---

## VI

M. de Montmollin, comme tous ceux qui ont connu Rousseau, n'avait pu le voir et l'entendre sans l'admirer et sans l'aimer. A la fin de 1762, après l'insuccès de ses démarches pour obtenir la rétractation explicite qui seule pouvait satisfaire M. Sarasin, le charme durait encore. Le 30 décembre de cette année, il adressait à un M. Le Maigret à Rouen la lettre qu'on va lire. Nous ignorons qui était ce M. Le Maigret; il ne paraît pas que ce fût un pasteur. M. de Montmollin lui demande quelle est sa situation actuelle et ses projets pour l'avenir. Il l'invite instamment à venir à Motiers et lui parle longuement de ses enfants, surtout d'un de ses fils, « votre filleul, qui se distingue par

la supériorité de ses talents ». Puis il arrive à Rousseau :

« Vous me demandez des nouvelles de M. Rousseau, qui a fixé son domicile à Motiers, et vous me témoignez quelque envie de savoir ce que je pense de quelques-uns de ses ouvrages. Je me bornerai pour le présent à des généralités, parce que je n'aime pas à entrer là dessus dans un certain détail par l'abus que l'on a fait de quelques-unes de mes lettres dans l'étranger.

« Il est certain que je suis lié d'amitié avec M. Rousseau, que je l'aime et que je l'estime. Il a le cœur droit, l'esprit lumineux ; ses mœurs sont sans reproche, et il vit d'une manière très édifiante, faisant profession de notre sainte religion d'une manière exacte et exemplaire, s'acquittant scrupuleusement de toutes les parties du culte. Sa confession de foi, qu'il m'a remise et qu'il m'a expliquée verbalement, m'a satisfait. Tout ce que j'aurais désiré, c'est qu'il n'eût pas écrit dans ses livres, et surtout dans son *Emile*, des propositions trop hardies et dont

il y en a qui sont paradoxales et contradictoires.

« M. Rousseau est unique dans son genre d'écrire; il a le style propre à la nature des choses, fort et nerveux. Il parle aussi bien qu'il écrit; il saisit son auditeur et son lecteur d'une manière si insinuante qu'on se laisse entraîner presque sans s'en apercevoir. Son *Héloïse* est une peinture naïve de la nature; il est admirable dans ses portraits et dans ses caractères. Cependant, par ci, par là, pour être trop naturel, il s'écarte de certaines décences, articles qu'il aurait pu supprimer, et il fait entrer dans ce livre-là des digressions qui ne sont pas tout à fait de son sujet.

« Son *Contrat social* est un morceau curieux; mais il suppose les hommes ce qu'ils devraient être et ce qu'ils ne sont pas. C'est une république de Platon. Ses principes généraux deviennent trop particuliers par l'application qu'il en fait, s'éloignant trop de la forme des grands gouvernements et se rapprochant trop du petit gouvernement de la république de Genève.

« Rien n'est au-dessus de la façon dont il

établit la religion naturelle; c'est la lumière même. Mais il fait des écarts sur la religion révélée, et je ne lui ai pas dissimulé que j'étais choqué de la confession de foi de son *Vicaire savoyard*. A quoi il m'a répondu que c'était l'Eglise romaine qu'il avait uniquement en vue dans ce morceau-là, puisqu'il était persuadé de la sainteté et de la divinité de la religion chrétienne, étant sincèrement bon réformé. Il dit des choses tout à fait neuves sur l'éducation; ses préceptes sont beaux et suivis, mais quelques-uns impraticables; mais toujours l'on peut en tirer un excellent parti. Ses autres ouvrages sont aussi infiniment prisables. Son discours envoyé à la société de Dijon, quoique du premier abord paradoxal, renferme de grandes vérités et proposées avec bien de l'esprit et de la dextérité. Ses réponses à Stanislas et sa lettre à M. Dalember sont des morceaux inimitables. En un mot, tout ce qui vient de la plume de cet homme-là est marqué à un coin si original et si sublime qu'il n'a pas son semblable.

« Sa conversation me plaît infiniment; elle est amusante et utile, et il est d'ailleurs avec

ses amis d'une si grande docilité et d'un commerce si aisé qu'on ne peut que s'attacher à lui, outre qu'il est d'un caractère qui l'honore chez ceux qui le connaissent particulièrement. Je le vois fréquemment, et je suis obligé de lui rendre la justice qui lui est due.

« Je m'ouvre avec vous sur ce sujet plus que je n'ai fait avec bien d'autres. Vous m'avez fait mention de l'inconséquence de vos compatriotes; j'espère que vous ne serez pas inconséquent et que vous voudrez bien garder ma lettre pour vous, sans en faire aucun usage qui pourrait me faire de la peine. Je pense que vous ne trouverez pas mauvais, si je m'exprime si naïvement. Je vis avec un homme qui est la franchise même; j'en fais profession aussi. »

Ce dernier trait s'applique-t-il à Rousseau? Je le crois; il complète le portrait. Mais qui s'attendait à trouver le proscrit de Motiers peint de si aimables couleurs par la main qui, finalement, l'a poursuivi et chassé de Motiers? N'est-ce pas là une preuve de plus que, livré à lui-même, le pasteur de Motiers ne fût point

devenu l'ardent adversaire d'un homme auquel il rendait si bien justice?

Outre les lettres de M. Sarasin, les papiers de M. de Montmollin n'en contiennent que cinq de pasteurs étrangers, mais qui n'ont pu avoir aucune influence sur ses résolutions, bien qu'elles l'approuvent en tout. Quatre sont d'un pasteur de Paris, M. de la Broue, chapelain de l'ambassade de Hollande. La première porte la date du 27 octobre 1762. Cet honorable ecclésiastique s'étonne que l'auteur de l'*Emile* et du *Contrat social* ait pu être admis à la sainte-cène, et il prie son ami de lui donner quelques explications sur ce fait.

M. de Montmollin n'a pas gardé copie de sa réponse; mais, le 15 novembre, son confrère l'en remercie, en lui donnant l'assurance qu'il n'a point à craindre d'indiscrétion et qu'il ne fera aucun abus de tout ce qui lui sera communiqué, « à moins que l'édification l'exige ou que je puisse réhabiliter M. Rousseau dans l'esprit des gens sages et judicieux. » Il discute ensuite les idées de Jean-Jacques, dans l'esprit et dans le ton dogmatique et tranchant de M. Sa-



rasin, sans y rien ajouter de nouveau, si ce n'est qu'à ses yeux, la profession de foi du *Vicaire savoyard* est un hors-d'œuvre, dont « il aurait dû se passer de régaler le public, et il eût très bien fait ».

En juillet 1765, au plus fort de la querelle, M. de Montmollin s'adresse à M. de la Broue, afin de lui trouver, à ce qu'il semble, un libraire pour la vente de sa *Réfutation de la lettre de Goa*, et celui-ci lui répond le 19 du même mois.

« Il y avait un siècle que je n'avais eu le plaisir de lire quelque lettre de votre part. J'ai été très sensible à celle que je viens de recevoir; elle est très intéressante. Rien n'est plus analogue à ma façon de penser que de voir M. Rousseau bien dévoilé aux yeux d'un public auquel il n'a que trop imposé par ses paradoxes séduisants. Cet homme plein d'esprit et de feu a voulu se singulariser, se faire un nom dans le monde, et pour y réussir, il attaque et la religion et l'Etat, s'érige en dictateur et de l'un et de l'autre. Je plains ses écarts autant que j'admire la beauté de son style, la force de sa diction. Il

me tarde de voir et de lire ce que vous allez faire paraître dans le monde. J'ai conféré avec un libraire, et sur ce que je lui ai dit, il se chargera d'abord de 500 exemplaires, sauf à en demander un plus grand nombre, si le débit répond à ses espérances et, pour hâter la vente autant que pour prévenir les contrefaçons, nous avons cru devoir vous prier d'envoyer à mon adresse, quatre à quatre, les feuilles, à mesure qu'elles seront imprimées, pour les faire passer ici à la censure; car, si on envoyait le ballot tout imprimé, il resterait dans la chambre syndicale jusqu'à ce que l'examen en fût fait, ce qui retarderait le débit et exposerait à des frais inutiles, si on était obligé de renvoyer les 500 exemplaires.

. . . . .

« Je finis en vous félicitant d'avoir entrepris un ouvrage qui ne peut qu'intéresser tout le genre humain. Je ne doute point de son succès; il ne pourra être trop répandu.

« Après vous avoir loué et distingué dans ses écrits, les partisans de Rousseau vous contredisent! Je vous plains d'avoir eu à souffrir de

sa part; c'est mal reconnaître les bontés que vous avez eues pour lui. »

La quatrième lettre de M. de la Broue est du 14 octobre 1765. J'en détache quelques passages.

« Ce fut enfin samedi passé que votre brochure fut exposée en vente et que l'on me remit les trois exemplaires que vous avez eu la bonté de me destiner... J'ai lu votre apologie; je l'ai goûtée; elle m'a plus que jamais confirmé dans mon jugement sur Rousseau, que la conduite qu'il tient est inexplicable, remplie de contradictions, ainsi que ses ouvrages; que l'auteur de la lettre écrite de Goa mériterait flétrissure romaine, pour être connu et pour être évité comme la peste. J'ai lu avec indignation ce qu'il dit de M. Bertrand <sup>1</sup> et n'ai pu lire avec indifférence ce qu'il se permet sur votre compte; je trouve que vous l'avez traité avec trop de douceur.

<sup>1</sup> Elie Bertrand, pasteur, à Berne. Voir Jean-Jacques Rousseau au Val-de-Travers, p. 282 (note).

« L'autre brochure contre la troisième lettre de celles *de la Montagne* m'a paru excellente et bien frappée; je l'ai fait remettre aux examinateurs pour en obtenir l'entrée. J'aurai l'honneur de vous en mander le succès; j'espère que vous me ferez l'amitié de me nommer l'auteur. Vous pouvez tirer à vue ou comme vous voudrez l'argent qui vous est dû pour votre ouvrage; il est tout prêt. Vous ordonnerez qu'on me remette mes débours, puisque vous le voulez ainsi. Je ne me rappelle rien qui soit digne de votre attention. J'espère que, lorsque le temps vous le permettra, vous me ferez quelque détail circonstancié sur le départ de M. Rousseau et sur ce qui a trait à lui. Vous me l'avez promis, mon cher, et vous êtes trop galant homme pour refuser de tenir votre engagement.

« P. S. On voit cette fameuse hyane (*sic*) qui a tant désolé le Gevaudan; la femelle et trois petits ne sont pas encore tués. »

Par scrupule d'exactitude et pour ne laisser de côté aucun des témoignages d'approbation

reçus par M. de Montmollin de l'étranger, je rapporterai encore une lettre d'un M. Formey, pasteur et professeur à Berlin. Elle est du 11 février 1766, c'est-à-dire postérieure de cinq mois au départ de Rousseau ; mais elle répond à une communication que son confrère de Motiers lui adressait au plus chaud moment de la lutte.

« L'envoi que vous avez bien voulu me faire, en date du 20 août dernier, n'a pas passé par les mains de gens expéditifs, puisque je ne l'ai reçu que le 22 janvier de cette année. Il ne m'a donc pas été possible de vous en remercier plus tôt. Je suis infiniment sensible, Monsieur, à la confiance dont vous m'honorez et à tout ce que votre lettre contient d'obligeant pour moi. Je n'ai pas besoin de vous dire ce que je pense sur ce qui s'est passé entre vous et M. Rousseau. Les plagiats de cet homme fameux ne font pas honneur à son esprit, ni ses procédés à son cœur. Il est du nombre de ces gens trop nombreux par malheur dans notre siècle, pour lesquels il aurait mieux valu n'être pas nés.

Par une candeur qu'il ne cesse de démentir et par l'étalage de souffrances qu'il ne peut imputer qu'à lui-même et qui, dans le fond, lui plaisent, il intéresse en sa faveur ceux à qui ses ouvrages sont agréables, ou par le tour ou par le fond même. On ne saurait mépriser éternellement les autres et être estimable.

« Vous voilà, Monsieur et très cher frère, hors d'une crise qui sera unique dans votre vie et de laquelle vous direz bientôt : *Meminisse juvabit*. Les *La Mettrie*, les *Voltaire*, les *Prémontval* m'en ont fait essayer de semblables; et j'en rends grâces à Dieu, parce qu'il m'a soutenu et que l'issue a toujours tendu et abouti à mon véritable bien, à m'affermir dans les principes d'où résultent ma tranquillité et mon bonheur.

« Je souhaite, Monsieur, qu'il en soit de même de vous et que la bonté divine répande sur votre personne, sur votre ministère et sur tout le reste de votre carrière ses plus précieuses bénédictions. »

Citons encore une lettre écrite dans le même

esprit par un des anciens élèves de M. de Montmollin, J.-R. Stürler de Jegistorff, au canton de Berne, et un long mémoire anonyme, diffus et violent, daté d'Alitipolis, le 6 août 1766 <sup>1</sup>.

Mais à ce long chapitre de félicitations et de louanges, il est juste d'ajouter deux lettres que M. de Montmollin, par un trait de philosophie, dont il faut lui tenir compte, a précieusement conservées. Elles furent, dans son triomphe, la voix de l'esclave qui lui criait : « Souviens-toi que tu es homme. »

Ces épîtres sans signatures ne sont pas de gens lettrés, on s'en doute bien; la première surtout, d'une main peu exercée à l'écriture, fourmille de fautes; plus couramment écrite et d'une plume moins inhabile, la seconde en a sa bonne part également. J'éprouve, je l'avoue, un peu de confusion à les placer ici. Il m'a semblé toutefois qu'il ne fallait pas repousser ce témoignage des sentiments populaires de Genève à l'égard de Rousseau. Quand on écrit de la sorte, on ne doit le faire que par conviction et conscience.

<sup>1</sup> Les curieux le trouveront à l'Appendice.

Voici donc les réflexions que deux concitoyens du philosophe ont cru devoir adresser à M. le pasteur de Motiers :

Première lettre.

« Genève, le 9 octobre 1765.

« J'ai lu avec beaucoup de plaisir votre ouvrage relativement à M. Rousseau ; en le lisant avec la dernière impartialité, il ne serait guère possible de voir un chrétien qui méritât autant que lui d'être admis à la communion des fidèles ; lorsque vous l'y admîtes (M. Rousseau est et sera toujours ce qu'il était alors, malheureusement pour votre réputation<sup>1</sup>), vous en ressentîtes de la satisfaction, dites-vous ; ce n'est pas difficile à le croire, et la chose vous fit beaucoup d'honneur chez tous les protestants qui connaissent leur religion et vous en ont su beaucoup de gré. Ah, Monsieur, je suis affligé de ne pouvoir continuer à faire votre éloge, par la chute que vous avez faite à son égard ; consultez votre conscience, et elle vous dira mieux

<sup>1</sup> Cette parenthèse est ajoutée au bas de la page.



que personne si vous avez eu raison, ou si elle ne le vous dit pas présentement, elle vous le dira dans un autre temps. Vous avez été à même de voir sa conduite, et vous aviez, sans doute, en premier lieu, pesé ses ouvrages dans la balance de l'équité; la conduite que vous avez tenue à son égard dans le commencement le prouve sans conteste; il a dit des vérités un peu trop dures contre vos confrères, je veux parler de nos pasteurs de Genève, qui n'ont cessé de le diffamer en chaire, comme s'il eût été le plus criminel des hommes, lorsque le dit Rousseau n'avait dit que tout le bien qu'il est possible de dire d'eux, quand nos ministres n'avaient que du bien à dire de lui et des remerciements à lui faire, et ils ne lui ont fait intervenir que des persécutions. J'ai dit, ci-devant, nos ministres, parce qu'il n'y en a qu'un très petit nombre qui ne soient pas déchaînés contre lui; quoique la conduite de ces derniers et leurs sentiments soient bien dignes de mémoire, ils seront encore heureux, s'ils n'essuient pas eux-mêmes des persécutions de la part de leurs confrères; je peux

vous dire avec vérité, Monsieur, que nos pasteurs ont scandalisé les bonnes âmes, en le calomniant en chaire de la façon la plus noire qu'il soit possible, et que des gens de cette sorte osent se dire les ministres du Seigneur ! O grand Dieu ! quel contraste d'étudier artistement un discours, pour diffamer publiquement un homme trop sincère pour sa tranquillité ; mais sa conscience ne lui reproche rien ; c'est là, sans doute, où git sa tranquillité ; et quelle conduite opposée de ses ennemis à lui, quelle conduite opposée encore de celle de nos ministres, à celle de notre divin Sauveur (dont ils veulent être les défenseurs), à qui on faisait des injures et n'en rendait point, et eux qui rendent le mal pour le bien ; et comment prétend-on que M. Rousseau pût se taire après une conduite si antichrétienne ? Je sais, Monsieur, que vos très honorés frères ont beaucoup contribué à vous tourner contre lui, je le répète, votre conscience vous demandera un jour si vous aviez raison, de même que ses autres persécuteurs. Si l'on avait voulu perdre M. le ministre Vernes, comme l'on cherche à perdre M. Rousseau, on avait

beau jeu ; lorsqu'il voulut faire un changement si impie aux catéchismes, où il n'établissait pas beaucoup la divinité de notre Seigneur, lui qui en veut être le digne défenseur, on a agi adroitement, en supprimant les exemplaires qui étaient déjà imprimés, et on a très bien fait, et le dit M. Vernes ne cesse de dire que M. Rousseau a un style séduisant, qu'il est dangereux ; il semble que, parce que M. Rousseau parle au cœur dans ses ouvrages, on fait un crime de l'écouter, lui qui recommande si fort l'observation des lois dans tous ses ouvrages, lui qui veut que l'on se supporte mutuellement, lui qui veut que la justice règne sur la terre, lui qui veut que la créature fasse honneur à son créateur, lui qui voudrait qu'il n'y eût point d'hypocrites sur la terre. Ah, grand Dieu ! et l'on veut qu'un tel homme soit un homme à brûler, pour ainsi dire ; l'on a lieu de gémir, quand on voit que des gens qui sont à la tête des gouvernements veulent criminaliser des principes de cette nature. Je me hâte de finir, Monsieur, et priant Dieu du fond de mon cœur de vouloir rendre les hommes plus justes qu'ils

ne sont. Après qu'un homme a terrassé les matérialistes et les athées, comme il l'a fait dans ses ouvrages, il semble qu'il ne doit y avoir que des matérialistes mêmes qui puissent être déchaînés contre ses sentiments; vous débrouillerez sans doute mes idées, si vous voulez en prendre la peine, n'ayant pas le temps de les mettre en ordre moi-même.

« Pour en revenir un moment à votre ouvrage, je crois qu'il ne serait guère possible de mettre mieux vos torts au jour que par votre écrit même et qui fait en même temps l'apologie de M. Rousseau, sans que vous ayez voulu la faire; en un mot, il n'est guère possible à des bonnes âmes de voir la conduite qu'on a contre M. Rousseau, sans frémir, et qu'il y ait encore des âmes assez noires parmi des pasteurs pour armer le fanatisme contre un tel homme, en ayant vu des preuves en dernier lieu dans sa retraite.

« Je ne peux m'empêcher de dire encore que nous avons des magistrats intègres; mais il faut que Dieu les ait abandonnés toutes les fois que l'on procède contre lui, en l'obligeant par là de

s'expatrier. Le citoyen du monde qui mérite le mieux des reconnaissances de sa patrie, n'en a reçu que des persécutions, et si ses ouvrages sont mal regardés par quelques personnes, c'est là l'ouvrage de ses persécuteurs, qui veulent qu'on voie le mal qu'il n'y a pas, et qui est-ce qui croit qu'ils sont mauvais, en effet? Ce ne sont que des ignorants qui ne voient que par les yeux des autres.

« J'ai l'honneur, etc.

« *P. S.* Il vient de paraître une seconde lettre relative à M. Rousseau, qui ne vous fait pas beaucoup d'honneur, Monsieur le professeur; ses ennemis auront beau chercher à le couvrir d'opprobre, Dieu est trop juste pour que la vertu ne triomphe pas toujours. »

Seconde lettre, sans date.

« Vous êtes écrasé, monsieur le professeur, et votre lettre apologiste n'a servi qu'à vous dévoiler, en excitant la réponse ou plutôt les réponses qui y ont été faites, qui vous font connaître à toute la terre. Qu'alliez-vous faire dans

cette galère? le malheur d'un de vos confrères, M. V..., ne devait-il pas vous rendre sage?

« Quoi, vous voulez vous donner pour un homme de Dieu, et on vous accuse d'être un faussaire! Voyez, monsieur, comme l'on tourne en ridicule vos citations à la page 360 du Recueil des pièces relatives aux persécutions que vous avez suscitées contre M. J.-J. Rousseau; est-il possible que vous vous soyez laissé aller aux insinuations insidieuses qui vous ont été adressées par quelque mal intentionné de Genève, pour agir contre une de vos brebis que vous aviez reçue dans le bercail?

« Oh, monsieur, votre procédé est inoui! Certainement, l'on ne connaît pas l'homme de Dieu dans une telle démarche; vous avez fait du bruit contre un prétendu anonyme, vous avez cru qu'il garderait l'incognito; vous l'avez taxé de faux; mais dès que vous l'en accusez, il vous répond et se nomme; il signe : Dupeyrou, à Neuchâtel, le 19 septembre 1765. Si, à présent, il a dit faux, c'est à vous à le confondre, à le prendre à partie; votre silence là-dessus ne fera que confirmer que tout ce qu'il

a dit contre vous est vrai, vous rendra méprisable, votre personne, même les gens de votre caractère, et surtout votre digne confrère, M. S...., qui vous a cru homme véridique; le livre dont je vous parle, qui a 432 pages, est dans les mains de tout le monde à Genève; vous êtes l'entretien de toutes les sociétés, de tous les cercles, de tous les citoyens de Genève, dont la majeure partie honore toujours leur concitoyen, malgré tous ses malheurs; l'on vous vilipende, on vous traîne par les boues, vos amis n'osent prononcer un mot pour votre justification. C'est à vous à paraître et à confondre, si vous le pouvez, vos adversaires; le public sera juge; l'on attend donc incessamment votre réponse; j'espère que vous remarquerez qu'à la page 237 du livre cité, on vous a comparé à un chien enragé, et qu'on vous y traite de prêtre furieux; voilà assurément des épithètes qui ne vous font pas honneur; quant à votre Consistoire, ses attentatoires y sont bien exposés au grand jour; on a rabattu quelque chose de celui de Genève, et la génuflexion devant eux qu'ils s'étaient arrogée y est enfin abolie; votre

libraire de Neuchâtel a envoyé à Genève, à MM. les frères Martin, libraires, 1200 exemplaires de ces lettres, et les citoyens y courent en foule pour les acheter; quant aux vôtres, en particulier, quand M. S..., le fils, les vint offrir à MM. Martin, l'aîné, celui-ci lui répondit : je les prendrai moyennant que vous y joignez les réponses de M. Rousseau; car le livre seul de M. de Montmollin ne serait que maculature chez moi. »

M. de Montmollin a gardé aussi l'original ou la copie de la lettre anonyme qui fut adressée à la vénérable classe et qui lui fit « fort sagement supprimer une sentence d'excommunication irrégulière », qu'elle avait fulminée le 12 mars contre Rousseau. C'est du moins ce que rapporte la *Lettre de Goa*, qui donne cette lettre tout au long et l'attribue à un des membres de la compagnie. Dans les papiers de M. de Montmollin, cette pièce est cotée ainsi : *Lettre anonyme de Saint-Sulpice*. Saint-Sulpice est un village voisin de Motiers. Mais cette annotation n'est point faite par M. de Montmol-



lin, ni de son temps; j'y ai reconnu l'écriture d'un de ses petits-fils, mort il y a peu d'années. Si elle est exacte, la lettre serait de M. Daniel Meuron, qui fut pasteur à Saint-Sulpice de 1743 à 1774.

---



---

## VII

Rousseau est parti. Sous les beaux ombrages de son île enchantée, il se promène, il étudie, il rêve, et les distractions de ce nouveau séjour lui ont bientôt fait oublier Motiers, ses ennuis, ses adversaires et peut-être un peu, j'en ai peur, ses amis qui, là-bas, continuent en son honneur la bataille commencée. Loin d'apaiser la querelle, son absence l'a aigrie. Les vaincus, exaspérés, redoublent leurs coups; les vainqueurs, effrayés de leur succès, sentent le besoin de se justifier, et le débat se prolonge avec d'autant plus de vivacité qu'il n'a plus de cause, ni de solution possible. On pourrait même dire qu'il n'est pas fini et ne finira plus. Aujourd'hui encore, après un siècle passé, il ne serait pas

difficile de trouver au bon pays de Neuchâtel, sans beaucoup chercher, des gens disposés à le reprendre et à repartir en guerre pour ou contre le philosophe, guerre de parole, toutefois, et à demi-voix. Rousseau peut revenir; on ne lui jettera plus des pierres, on ne l'exilera plus, et ni le clergé, ni le gouvernement de Genève ne s'inquiéteront de savoir si on lui donne ou si on lui refuse chez nous la communion. Je l'espère du moins, mais je ne voudrais pas m'en porter garant.

Les pièces que nous avons citées montrent assez la part que les fidèles disciples de Calvin ont prise à la persécution de Motiers et leur influence sur M. de Montmollin. Nous allons voir maintenant celle des Neuchâtelois. L'intérêt en sera un peu diminué. Cependant, le tableau de cet orage de montagne ne serait pas complet, si on n'en suivait les détails et les traces aux lieux mêmes où il éclata. L'importance des événements ou la grandeur du théâtre ne font pas seuls la curiosité du spectacle : c'est l'homme. Partout où ses préjugés, ses vanités, ses petites

passions, sont en jeu, il vaut la peine de s'arrêter; il y a plaisir et profit. D'ailleurs, les personnages de ce drame bourgeois étaient au fond très honnêtes, très sincères; ils représentent les idées de leur temps et de leur pays, et si étroite que soit la scène où ils s'agitent, nous avons par eux la mesure exacte d'une société disparue et bientôt oubliée.

Neuchâtel, à ce moment, il ne faut pas l'oublier, était un petit monde à part, un petit royaume séparé, qui avait ses mœurs et ses traditions particulières. Principauté prussienne, sans avoir rien de commun avec la Prusse, hostile, défiante à tout ce qui lui venait de Berlin, toujours sur ses gardes contre tout ce qui menaçait ses antiques franchises, et pour les agrandir; alliée des Suisses, sans faire partie de la Confédération, elle se gouvernait selon ses us et coutumes, aussi libre, pour le moins, qu'aucune des démocraties qui l'entouraient. Une humeur indépendante et gaie distinguait ses habitants. Quoique sujets de leur prince lointain, ils avaient le franc-parler et les habitudes des citoyens d'une république. Industrieux, har-

dis, bons militaires, grands voyageurs, ils allaient volontiers chercher fortune à l'étranger, d'où ils revenaient riches, sinon d'argent; au moins d'expérience et de philosophie. C'est parmi ceux-là que Rousseau rencontra d'abord des amis et des admirateurs. Milord Keith leur avait donné l'exemple. Ils étaient, comme lui, très au courant des idées de leur époque et ne s'en effrayaient point. Derrière ce groupe d'avant-garde venait une armée. Les bons gens sédentaires attachés au sol et au labeur quotidien ne se montraient pas moins bienveillants pour l'illustre écrivain. A la curiosité que leur inspirait un homme célèbre par ses malheurs autant que par ses ouvrages se mêlait une pointe d'orgueil de l'avoir pour hôte et de respectueux sentiments de sympathie. On ne s'inquiétait pas de ses doctrines; son admission à la sainte-cène n'avait choqué personne, et les *Lettres de la Montagne* n'excitèrent d'abord qu'un concert de louanges. M. de Montmollin les reçoit et n'y trouve rien à reprendre; deux mois encore après, ses relations avec l'auteur continuent sur le pied le plus amical; mais enfin,

éclairé par son confrère de Genève, poussé, pressé, flatté de toutes les manières, séduit par la gloire d'être à son tour un défenseur de l'Eglise et de la foi, il prend la lance et l'épée, il se met en campagne, et sa vie, jusqu'alors paisible et heureuse, en reste à jamais troublée.

Pauvre pasteur ! Ses tribulations commencèrent le jour où, avec l'approbation de la classe, il a de sa main et de sa plus belle écriture, formulé l'assignation que voici :

« Le vénérable Consistoire de Motiers-Travers et Boveresse, assemblé le dimanche 24 du courant, ayant pris en objet un ouvrage de M. Jean-Jacques Rousseau, qui a pour titre *Lettres écrites de la Montagne*, prit la résolution, ensuite d'une direction de la vénérable classe, de faire citer le dit M. Rousseau, pour paraître par devant le dit Consistoire le vendredi 29 du courant<sup>1</sup>, à onze heures du matin, dans la maison de cure, où il sera assemblé, afin d'être entendu sur des propositions qu'il a avancées dans son livre, qui blessent et attaquent l'Évangile et le christia-

<sup>1</sup> Mars 1765.

nisme et qui alarment et affligent les pasteurs et les Eglises de ce pays.

« En conséquence, le dit vénérable Consistoire a chargé les soussignés de citer M. Rousseau pour le jour et l'heure susnommés. »

Rousseau ne se présenta pas; il écrivit. L'affaire fut remise et traîna en longueur, sans que M. de Montmollin pût obtenir du Consistoire un décret d'excommunication. La majorité, appuyée hautement par le Conseil d'Etat, tint bon contre le ministre.

Toute cette histoire est connue, et les papiers de M. de Montmollin n'apportent aucune modification au récit que nous en ont fait Dupeyrou, le colonel Pury et Rousseau. J'y vois seulement une preuve nouvelle des sentiments du Conseil d'Etat sur cette affaire.

Le professeur s'était adressé à lui, pour avoir la copie de la requête des quatre anciens, et bien que ce corps fût composé en grande partie d'amis et de parents, bien que la demande fût appuyée par des personnages considérables, entre autres par un M. Abram Chaillet, dont



deux lettres d'ailleurs froides et peu encourageantes sont au dossier, elle fut renvoyée à son auteur avec cette apostille sèche et dure :

« Sur la requête ci-dessus, après en avoir dé-  
« libéré, il a été dit que les quatre anciens  
« n'ayant présenté leur requête au Conseil que  
« pour avoir une direction, on trouve que le  
« suppliant n'a aucune qualité pour en deman-  
« der communication, en sorte qu'elle ne peut  
« lui être accordée, puisqu'elle ne contient rien  
« qui intéresse sa personne.

« Donné au Conseil tenu sous notre prési-  
« dence au château de Neuchâtel, ce 29 avril  
« 1765.

« (Signé) SANDOZ-DE ROSIÈRES. »

Ce refus dut être sensible au président du Consistoire, qui s'en croyait de bonne foi, et par son office et par son caractère, le maître et le directeur.

Il ne pouvait pourtant se dissimuler que cette procédure inquisitoriale était blâmée par un grand nombre de ses propres partisans. Mais

tout cela n'était que le commencement des ennuis et des déboires qui attendaient le trop zélé pasteur, les premiers grains de la tempête qui allait l'assaillir.

*La Lettre dite de Goa* porte la date du 14 avril 1765. Pourquoi ce nom ? je l'ignore. Elle parut sans nom d'auteur avec ce titre :

*Première lettre à M. \*\*\* relative à M. J.-J. Rousseau. Imprimée à Goa, aux dépens du S. Office. Amicus Plato, magis amica veritas.*

Cet écrit, sous une forme assez vive et, il faut l'avouer, peu bienveillante pour M. de Montmollin et pour la vénérable Classe tout entière, n'est au fond qu'un exposé de tout ce qui a précédé et préparé la citation de Rousseau en consistoire.

La classe ne répondit pas. Le pasteur de Moitiers, plus directement atteint et blessé, bondit sous le coup et publia une *Réfutation du Libelle* en dix lettres amères et violentes, adressées à un inconnu, c'est-à-dire au public. Ces lettres sont espacées entre le 10 juin, date de la première, et le 1<sup>er</sup> juillet. Elles reprennent les mêmes faits, parfois les mêmes documents, en

les présentant, cela va de soi, sous un jour différent et avec des appréciations absolument contraires à celles de son adversaire. Seulement, il eut le tort d'y ajouter beaucoup d'injures et d'appeler l'anonyme *calomniateur*, *menteur*, *téméraire*, etc. Il commence ainsi :

« Si je n'avais consulté que mon repos et ma tranquillité, j'aurais gardé le silence sur le li-  
« belle que l'anonyme vient de publier, comme  
« digne de tout mon mépris et de celui de tous  
« les honnêtes gens, parce que ce n'est qu'un  
» tissu de faits déguisés, tronqués et controuvés,  
« un tissu d'injures et de calomnies, qui portent  
« avec elles le caractère de réprobation. »

Voilà le ton.

Chose singulière, parmi les allégations de la *Lettre de Goa*, que prétend réfuter et renverser de si haut M. le professeur, il en est une dont il ne parle pas, et c'est la seule à laquelle on trouve dans les pièces qu'il a conservées une réponse nette et positive.

La *Lettre de Goa* laisse deviner que l'un des

mobiles de la conduite du pasteur envers Rousseau fut le mécontentement qu'il éprouva de n'avoir pas été admis comme associé à la publication des œuvres complètes, alors projetée, du grand écrivain, entreprise que l'on supposait devoir être très lucrative. L'anonyme n'insistait pas, — ce n'était qu'une insinuation, — et M. de Montmollin ne releva pas le trait. Cependant, cette opinion, à tort ou à raison, s'étant répandue, le pasteur se fit remettre la pièce suivante :

« Je déclare qu'ayant eu l'honneur de voir M. le professeur de Montmollin, au mois de novembre de l'année dernière, à l'occasion de la réimpression des ouvrages de J.-J. Rousseau, et que lui ayant offert d'entrer pour une portion dans cette entreprise, il me répondit que son caractère ne le lui permettait pas.

« En foi de quoi, je me suis signé (*sic*).

« Neuchâtel, le 9 novembre 1765.

« ROULET, l'aîné. »

Vaille que vaille, cette tardive déclaration devait être rapportée, et il est juste d'en faire profiter la mémoire de M. de Montmollin, puisque sa date même prouve que la supposition hasardée par la *Lettre de Goa*, et reproduite plus tard par le colonel Pury<sup>1</sup>, n'était point oubliée deux mois après le départ de M. Rousseau. La réfutation du professeur n'avait point, du reste, accablé l'auteur de la *Lettre de Goa*. Au lieu de cacher sa défaite et sa honte sous le voile qui le couvrait, il se nomma. C'était Dupeyrou, et, en revendiquant toute la responsabilité de sa première lettre, il en annonça une seconde plus accablante encore.

A cette nouvelle, les parents et les amis prirent peur; ils se réunirent, ils tinrent conseil; il fut même question d'une assemblée plénière de la famille. L'agitation fut grande. Les uns voulaient s'entendre avec Dupeyrou, afin d'arrêter et de clore le débat. Les autres, les femmes surtout, s'indignaient à l'idée d'un accommodement.

<sup>1</sup> Voir les Remarques du colonel, page 370 du *Recueil*.

M. de Montmollin a conservé la correspondance relative à cette négociation. J'ai hésité à la reproduire : ces lettres n'ont pas la grâce et la vivacité, ni même assez la passion qui pourrait sauver l'ennui d'un débat en somme tout personnel et où les petites vanités de famille et de nom tiennent une large place.

Mais une analyse ne serait-elle pas plus insignifiante encore et plus ennuyeuse, tout en laissant le doute d'être peu exacte ou partiiale et en obligeant ainsi à une vérification les chercheurs scrupuleux ?

Du reste, cette publication est avant tout un *Recueil de pièces*. Je vais donc tout copier ; lira qui voudra. C'est, d'ailleurs, le complément et la leçon, j'allais dire la morale, de toute la persécution de Rousseau.

La première de ces lettres a suivi de près le départ de Rousseau. Inquiet, sans doute, de l'impression que ce dénouement imprévu avait produite au Conseil d'Etat, M. le pasteur paraît s'être adressé à l'un de ses cousins, et celui-ci lui écrit le 15 septembre 1765 :

« Monsieur et très honoré parent,

« Je vous accuse la réception de vos deux dernières lettres. S'il y avait eu quelque chose d'intéressant, je n'aurais pas manqué de vous en aviser. J'ai fait usage des pièces contenues dans la première auprès de M. le chancelier, chargé de faire la relation de toutes ces misères à la cour; je l'ai trouvé très bien disposé; il avait déjà l'une et l'autre des pièces. La lettre du châtelain et votre réponse du 4 septembre sont en copie à la cour. Les informations prises partent aussi. Il m'assura de la façon la plus positive qu'il n'y avait rien à votre charge, cela va sans dire, mais même qu'il n'y avait rien à la charge de personne. Il ne me dissimula pas que les rapports du châtelain étaient très enflés et que la chose sautait aux yeux, que, selon toutes les apparences, les rapports particuliers étaient très outrés et qu'il ne pouvait pas se dispenser de le faire sentir à la cour. J'ai lieu de croire que, de ce côté, tout ira bien. Il n'y a, dès ce moment-là, qu'à se tranquilliser.

« Je puis vous assurer, mon très cher cousin,

que votre dernier imprimé a fait un très bon effet; les uns disent : on pouvait dire davantage; les autres disent : il n'y a qu'à le bien lire, on y trouvera tout. Je suis de ce sentiment. Si la part que nombre d'honnêtes gens prennent à votre situation peut l'adoucir, vous devez jouir de cette satisfaction en plein. Aujourd'hui, on parle à bouche ouverte, et vos adversaires sont généralement traités comme ils le méritent.

« Je ne sais pas si c'est mortification ou confusion, si c'est sécurité ou confiance; mais il est vrai que vos ennemis ne disent pas un mot; il ne me revient rien. Des gens qui les fréquentent m'assurent qu'ils ne parlent plus de ces affaires. Il y a deux jours qu'un ami de Dupeyrou m'assura qu'il disait à qui voulait l'entendre qu'il était mortifié et affligé d'avoir écrit la *Lettre de Goa*. Qu'il en crève, ce sera son dam! A-t-on jamais pu agir comme il l'a fait! L'humanité, je ne dis pas la charité, n'a-t-elle pas été foulée aux pieds par ces méchants, et peut-on impunément outrager, insulter, calomnier? Des regrets, un repentir, effaceront



de semblables fautes ? je ne le crois pas, et cela n'arrivera pas.

« M. l'ancien procureur général est de retour dès avant-hier ; il m'a dit que votre lettre pour le roi devait partir hier ; je la trouve bonne, mais elle est un peu longue. Lorsque les lettres qu'on lui adresse ont ce défaut, il ne les lit pas. Elle est très bonne, en tous cas, pour les ministres ; je lui souhaite les plus heureux succès.

« Ce que je vous ai marqué ci-dessus de la conversation que j'ai eue avec M. le chancelier doit, s'il vous plaît, rester entre nous, et qu'il n'en soit pas fait mention nulle part. Silence aussi sur tout ce qui peut concerner le châtelain. Il a outré et enflé ; il est sans preuves et, conséquemment, sans croyance ; c'est la conclusion que tout homme qui raisonne tirera et qui est dans la nature des choses semblables.

« Affermissez, mon cher cousin, votre santé, affectez-vous peu de ces misères ; présentez nos honneurs à Madame, et croyez-moi pour toujours, etc. <sup>1</sup> »

<sup>1</sup> Bien que cette lettre soit datée de Neuchâtel, l'auteur, qui signe *de Montmollin*, sans initiale, habitait d'ordinaire

Les partisans de Rousseau n'étaient pas si abattus que le pensait l'auteur de la lettre précédente, témoin l'avis prudent qu'une bonne amie de madame de Montmollin, madame ou mademoiselle de Vattel, croit devoir lui adresser :

« Neuchâtel, 26 septembre 1765.

« Ma chère cousine,

« Dans ce moment, l'on m'a remis un billet d'une amie que je te nommerai à première vue, puisqu'elle est aussi des tiennes. Elle me marque que l'on suppose qu'entre ici et dimanche, mon cousin aura lu la réponse de M. Dupeyrou et qu'on ne doute pas qu'il en parlera dans son sermon de dimanche, qu'en conséquence quelques-uns des inquisiteurs de mon cousin veulent se rendre à Motiers, pour aller l'écouter ; j'ai cru devoir t'en avertir. Je crois que mon cousin les attraperait bien s'il prenait le parti de mépriser tous les écrits qui paraissent, qui

comme on le verra par d'autres lettres, le village de Dombresson, au Val-de-Ruz. Ne sachant ni son prénom ni son titre, nous le distinguerons en l'appelant : le cousin.

ne méritent pas qu'il daigne en parler, moins encore dans un sermon que dans la conversation. Tout ceci me fait une véritable peine, parce que je crains que mon cousin n'en ait du chagrin. Au reste, la prudence et la modération lui donneront le dessus sur ses ennemis, qui ne peuvent pas éviter d'être condamnés par les honnêtes gens.

« Je ne peux pas m'étendre davantage; il faut envoyer ma lettre, il se fait tard.

« Présente mes honneurs à mon cousin, etc. »

Le même jour précisément, M. Ch.-G. de Montmollin, ancien maître-bourgeois, frère du ministre de Motiers<sup>1</sup>, lui écrivait ceci :

« Neuchâtel, 26 septembre 1765.

« Mon très cher frère,

« La Suzette arriva hier heureusement avec

<sup>1</sup> Charles-Guillaume et Frédéric-Guillaume étaient fils du chancelier Emer de Montmollin, auteur d'un *mémoire sur l'indigénat helvétique de la principauté de Neuchâtel et Valengin*, publié en 1710.

M. Reinhard, et je vous remercie et la chère belle-sœur de toute l'attention qu'avez eue pour elle. J'ai été surpris de votre silence sur vos affaires et touchant M. Dupeyrou, qui s'avoue l'auteur du libelle écrit de Goa, et qui se prépare à réfuter votre réfutation, et le livre doit paraître au premier jour, ce qui cause bien de la fermentation. Ce matin, M. le doyen Petitpierre a été chez moi, à 7 heures, pour me dire que plusieurs peronnes, et lui en particulier, avaient vu en cette occasion le dit M. Dupeyrou, pour le dissuader de ne rien faire paraître contre vous; qu'à la fin, il venait me faire de sa part une proposition qui, si l'acceptiez, empêcherait que l'ouvrage parût et qu'il enverrait un exprès à Yverdon, pour retirer tous les exemplaires, et qu'il demandait qu'on envoyât auprès de vous un exprès sur-le-champ, pour avoir la réponse demain sans faute, sans quoi, il ne serait plus le maître d'en empêcher la distribution.

« La proposition est telle que j'ai demandé à M. Petitpierre que si, en qualité de confrère et de parent, il vous le conseillerait; il m'a dit

que non et qu'il avait dit au dit que ni vous, ni aucun de vos parents y consentirait, que cependant il avait cru devoir me dire ce qui en était. Il ne s'agit pas moins que de désavouer par écrit et permettre qu'il fût mis dans les gazettes que vous désavoueriez le contenu de votre écrit ou réfutation, à quoi j'ai répondu d'écrire à M. Dupeyrou qu'il était inutile que j'envoie un exprès, que vous n'accepteriez pas une pareille proposition, que ni moi, ni aucun de la famille ne le permettrait point.

« J'ai été tout de suite chez M. le maire de Valangin, pour lui en faire part; il m'a approuvé, et une heure après, M. Dupeyrou a été chez moi, pour me dire bien des raisons pour vous faire l'accepter, disant que son honneur et sa réputation étaient intéressés à relever ce que vous dites dans votre mémoire, que l'auteur était un calomniateur, etc., et voici ce qu'il m'a couché sur un papier que je garde rière moi :

« Si la famille de M. le professeur de Mont-  
« mollin y consentant, il serait disposé à don-  
« ner un écrit par lequel il désavoue le contenu

« de l'écrit qui a paru sous son nom avec le titre « de *Réfutation d'un libelle*, désaveu qui serait « public,.... » c'est-à-dire que l'on mettrait dans les gazettes, et c'est pour ne rien me reprocher que je vous envoie cet écrit que je suis persuadé que rejetterez. J'ai parlé au dit Dupeyrou avec fermeté; je lui ai (dit) que, dans notre famille, nous n'avons jamais rien fait de bas, que je ne crois pas que vous voulussiez rien faire qu'après une assemblée de nos parents, qui serait aussi respectable par la qualité que nombreuse, tous d'honnêtes gens, qui déciderait cela, et que même quelques personnes qui pensent comme lui y seraient demandées et requises comme parents, et que, dans de pareilles assemblées, l'on mettait à l'épreuve les bons parents et les mauvais; qu'ils seraient obligés de parler comme parents; que j'étais surpris qu'il voulût faire le don Quichotte du sieur Rousseau, qu'il n'avait aucun titre pour cela, qu'il devait examiner, si, en se transformant en Rousseau et Rousseau en lui, s'il ferait pour lui ce qu'il faisait lui-même; qu'il devait faire attention que notre famille avait

toujours été chérie, non seulement dans cette ville, mais aussi par tout le pays; qu'il voulait remuer et tracasser, mais que nous n'en serions pas le sot..., et plusieurs discours pareils. Après être sorti, j'ai été chez M. le maire de Valangin lui montrer sa proposition. Le cousin Abram y était. Nous sommes convenus de vous dire que vous pourriez répondre que vous viendriez en ville lundi prochain, que vous étiez prêt de désavouer votre réfutation, s'il désavouait sa brochure écrite de Goa, comme étant le premier l'agresseur. De cette façon, votre honneur ne serait point compromis, de sorte donc que vous me marquerez en peu de mots quelle réponse il y a à faire au dit M. Dupeyrou, que je lui rendrai moi-même sans verbiage avec lui davantage, et vous viendriez ici lundi, et l'on verra ce qu'il y aura à faire. Il faut éviter et procès et suite de toute cette affaire; votre repos, celui de la belle-sœur, votre famille, vos parents, tout cela l'attend de vous. Je sais bien que tout le monde le blâme et l'empêche de remuer. M. le colonel de Chambrier, qui n'a su tout cela que depuis peu de jours,

le blâme très fort à ce que dit M. le maire de Valangin. J'ignore s'il peut combattre ce que vous alléguez dans votre écrit ; il le dit formellement. N'étant pas au fait, je ne puis rien dire, et je n'ai dans tout ceci que la perte de ma tranquillité et de mon repos et le désagrément d'entendre dire bien des propos. Mes honneurs à la belle-sœur. J'embrasse la famille, aussi bien que Suzette, qui la salue. Je continue d'être toujours avec le même dévouement, mon très cher frère, votre très humble et affectionné serviteur, etc. »

Dans la lettre qu'on vient de lire se trouve une carte avec ces mots : « M. le maire de Valangin et M. Chaillet m'ont conseillé de voir M. Dupeyrou, pour lui demander s'il voulait désavouer, comme agresseur, la *Lettre de Goa*, qu'on ferait de même de la *Réfutation*, ce qu'il ne veut pas faire. »

On conviendra que le professeur devait être assez embarrassé de répondre à cette lettre fraternelle, qui lui donnait à la fois le conseil de transiger et celui de ne pas le faire. Madame de



Montmollin prit la plume, et l'on verra, du reste, en cette affaire, les femmes plus décidées, plus fermes, repousser avec énergie toute transaction. Pendant que les hommes négocient, discutent, cherchent une voie amiable, elles protestent avec énergie et ne veulent rien entendre. Cette franchise et ce courage leur donnent le beau rôle. Voici la lettre de madame la ministre :

« Motiers, 28 septembre 1765.

« Monsieur et très cher frère,

« J'ai été si alarmée et si troublée du contenu de la lettre que vous fîtes tenir jeudi soir à M. de Montmollin que je ne puis refuser à ma tranquillité de vous exposer au vrai ma façon de penser sur cette malheureuse affaire. Je serais au désespoir, si l'on persuadait à mon mari par la crainte des embarras et des tracasseries de faire la moindre démarche qui pût déroger aux sentiments d'honneur dont il a toujours fait profession. Dans tous les cas où l'honneur n'est pas intéressé, rien ne me coûte pour acheter la paix et la tranquillité; mais dans celui-ci,

soyez persuadé que la plus cruelle peine pour moi serait de voir que l'on cède et que l'on manque de fermeté. Quoi ! M. Dupeyrou couronne ses méchancetés et sa perfidie en s'avouant pour l'auteur de la *Lettre de Goa* ; il ose de plus répondre à un écrit très modéré, très vrai, fait pour sa juste défense, par un nouveau libelle encore plus calomnieux, et il vient, après cela, proposer des accommodements, qui ne sont que des pièges et des leurres dont on serait la dupe et les victimes ; en vérité, ce dernier outrage de sa part est le plus atroce et le plus cruel de tous. Et à qui fait-il tout ce mal ? à un homme qui ne lui en a jamais fait aucun, qui le connaît à peine, qui ne l'a point eu en vue dans sa réponse et qui ne se serait jamais douté qu'il fût l'auteur d'une pareille infamie. De tout cela, je conclus que M. de Montmollin ne peut, en quelque forme que ce soit, désavouer sa *Réfutation*, pas même une ligne, pas même un mot. Il a dû la mettre au jour, pour établir la vérité, pour défendre son honneur outragé et pour repousser la calomnie ; c'est lui-même qui est en droit, dès que ce monsieur

se nomme, de lui demander raison et réparation de tous ses outrages. Il compte beaucoup, sans doute, sur le crédit et l'ascendant que lui donnent ses richesses, puisque ses procédés sont aussi inouïs et aussi hardis vis-à-vis d'un homme de famille, en place, dont la conduite a été irrépréhensible jusqu'ici et qui a mérité par là l'estime, la considération et la confiance de tous les honnêtes gens. Si mes fils étaient dans le pays et plus avancés en âge, je les désavouerais pour mes enfants, s'ils ne tiraient pas satisfaction de la manière indigne dont on ose traiter leur père. Ne craignez point, ni personne; la conduite de M. de Montmollin dans toute cette affaire, j'ose l'assurer, a été simple, unie et irréprochable à tous égards, quoi qu'en disent les adhérents d'un homme né pour être dans tous les pays le fléau des amis de la vérité et de la religion, le fléau même de ses amis, puisqu'il leur fait tourner la tête à tous.

« Je n'ai aucun regret, ni n'en aurai de ma vie, quoi qu'il en puisse arriver, de ce que M. de Montmollin a publié cet écrit; il le devait à lui-même, à l'honneur de sa famille. Le seul bien

à peu près, mais aussi le plus précieux que nous ayons à laisser à nos enfants, c'est une réputation sans tache; je sacrifierais toujours de bon cœur mon repos et mon bien-être pour leur conserver un avantage aussi estimable.

« La publication de ce dernier écrit ne rétablira sûrement pas la paix, ni le calme dans ces quartiers. Malheur à ceux qui auront à se reprocher les désordres et les maux qui en résulteront! Ce ne sera point, grâce au Seigneur, le cas de M. de Montmollin, qui, du reste, est très mortifié, de même que moi, du contrecoup que vous ressentez de tout ceci; il en est la cause bien innocente et aussi la partie la plus souffrante, ce qui me persuade que ses amis et ses parents se montreront dans cette occasion. Vous me ferez plaisir, monsieur et très cher frère, de faire connaître ma façon de penser à M. le maire de Valangin et à tous ceux que vous le jugerez à propos. Il me serait fort agréable, sans contredit, de voir terminer cette affaire qui mine et qui consume M. de Montmollin; mais je voudrais que ce fût à la confusion de ceux qui prennent parti en faveur d'un..., je ne

sais pas trop comment le nommer, contre un citoyen, un parent, un homme de bien, pour tout dire en un mot. Si je ressens une peine infinie de toutes ces tracasseries, ce n'est point par rapport à moi ; je n'y suis pour rien. C'est parce que je dois partager les maux et les chagrins que l'on suscite sans raison à une personne qui m'intéresse de si près et que j'y vois, à mon grand regret, très sensible.

« Je suis charmée que ma chère Suzette soit contente de son séjour de Motiers ; je la suis beaucoup d'elle. Sans mes occupations, je l'aurais chargée d'une lettre pour vous remercier de votre complaisance de nous l'avoir laissée quelque temps. Soyez persuadé que, si vous désirez de me donner une preuve de vos sentiments, ce sera en nous accordant cette faveur tous les étés. Agréez que je vous renouvelle les assurances des miens, étant avec bien de la considération et de l'attachement votre très humble et très obéissante servante

« DE MONTMOLLIN née TISSOT. »

Le même jour, M. Ch.-G. de Montmollin écrivait de nouveau à son frère :

« Après avoir consulté M. le maire de Valangin et le cousin Louis de Montmollin, qui se trouva présent, nous convînmes que j'irais faire réponse à M. Dupeyrou, en lui disant que, sur ce que vous m'aviez marqué, je venais lui dire que, de concert avec le dit M. le maire, nous lui demandions de surseoir toute affaire jusqu'à mercredi, qu'il y aurait sûrement une assemblée de parents le mardi; il me l'accorda tout de suite, en m'assurant même que jeudi il avait envoyé un exprès à Yverdon faire mettre sous les scellés tous les imprimés et défense d'en distribuer aucun et qu'il écrirait encore aujourd'hui pour renouveler la défense d'en distraire aucun. De sorte qu'avons resté là en attendant que vous descendiez lundi matin. Mais hier au soir, M. le maire de Valangin vint chez moi me dire qu'il avait eu occasion de voir M. Dupeyrou auquel il parla comme il convient, et le dit l'assura qu'il était très mortifié de tout, qu'il l'avait fait sans réfléchir, qu'il

avait toujours eu pour la famille une considération particulière, qu'il serait prêt d'assoupir cette affaire, qu'il ne demandait pas mieux que finir au plus tôt cette affaire, et M. le maire de Valangin convint avec lui qu'il pourrait finir cela tête à tête avec lui et même d'abord le retour de cet exprès. Je me suis fait donner ses idées par écrit, et voici son propre bien. Si vous trouvez à y changer quelque chose, à adoucir ou à ajouter, vous pouvez m'envoyer vos notes que je communiquerai au dit M. le maire, et il s'engage de finir même cela demain après le retour de l'exprès. Si cela pouvait se faire demain, vous trouveriez la besogne faite à votre arrivée lundi, sans avoir d'assemblée de parents, qui ne laisserait pas de donner à eux de l'embarras et de leur avoir de l'obligation. Il conviendrait que vous renvoyassiez d'abord l'exprès avec vos idées sur la forme à donner à l'écrit, de la manière la plus conforme à votre honneur et à celui de la famille. Je compte que l'affaire s'arrangera à la satisfaction de la partie, et si vos affaires ne vous permettent pas de vous rendre lundi matin, vous pourriez ren-

voyer votre voyage à mardi ou à un autre jour. Mais si vous voulez une assemblée de parents, vous le ferez savoir d'abord, afin qu'on puisse avoir de dehors les parents. Mais l'on croit que l'on peut se dispenser d'en faire venir.

« Je crois que l'on est plus aise de finir cette fâcheuse affaire que vous ne le devez être; que ce que je vous dis que la mauvaise humeur contre M. Dupeyrou et ses adhérents s'augmente dans la ville de plus en plus depuis quelques jours, et l'on parle hautement; que ce que je vous dis, dis-je, ne vous empêche pas de finir d'une façon honorable et d'éviter l'éclat et toutes les suites que cela peut avoir. Votre repos, celui de ma sœur, le bien de vos enfants, la famille entière même l'exige; mais ne faites rien que ce qu'on peut exiger d'un honnête homme, et plus vite cela finira est meilleur. J'ai dit ce matin à M. le maire de la ville, en justice, que M. le maire de Valangin terminerait cela demain; il en paraît bien aise, mais il paraît très indigné du procédé de vos adversaires, et il souhaite qu'on ne finisse qu'à votre honneur et satisfaction; il en avait déjà conféré avec M. le



maire de Valangin. Jean vient d'arriver; il part pour Saint-Aubin. Le plus vite vous renverrez Philippin et mieux sera.

« Mes honneurs à ma belle-sœur, étant toujours avec un vrai attachement votre..., etc. »

La pièce envoyée et si chaudement recommandée est sans doute celle que je vais transcrire, écrite et signée par G.<sup>1</sup> de Montmollin, le maire de Valangin :

« Si M. le pasteur de Motiers désavoue sa  
« réponse à la *Lettre de Goa*, dans laquelle M.  
« Dupeyrou, qui s'en reconnaît l'auteur, est  
« traité de lâche calomniateur, etc., il est prêt,  
« de son côté, à ne pas publier sa réponse,  
« qu'il a même fait mettre sous le scellé et qui  
« n'est pas encore achevée; de plus, comme il  
« pourrait arriver que l'on aurait escamoté quel-  
« ques feuilles, il les désavouera absolument,  
« et il témoignera le regret qu'il a d'avoir fait  
« imprimer la susdite *Lettre de Goa*, m'ayant

<sup>1</sup> Georges.

« affirmé qu'il en est véritablement mortifié.  
« Tout ce que dessus sera rendu public. C'est  
« en gros ce qu'il me dit hier au soir dans une  
« conversation que j'ai eue avec lui.

« Neuchâtel, ce 28 septembre 1765. »

Avec cette pièce se trouve un petit billet qui paraît s'y rattacher, quoique l'on ne comprenne pas bien comment il a pu être adressé à Motiers immédiatement après la lettre qu'on vient de lire :

« Je prie M. le pasteur de Motiers de remettre au porteur, sous cachet, le projet que j'avais écrit et que je laissai hier sur la table; j'ai envie de l'examiner de nouveau et n'en ai point de copie. J'ai l'honneur de lui souhaiter le bonjour.

« G. de MONTMOLLIN. »

Adresse : A Monsieur le pasteur de Motiers, chez lui.

Le même jour, 28 septembre, à Motiers, M. le professeur, de sa large écriture, avait rédigé et signé la singulière déclaration suivante :

---

« Le professeur de Montmollin, pasteur à Motiers-Travers, ne veut, ne doit, ni ne peut désavouer sa réponse à la *Lettre de Goa*, parce qu'il n'y a avancé que des faits exactement vrais et qu'il soutiendra au péril de sa vie, d'autant qu'un pareil désaveu de sa part perdrait son âme, son honneur et son ministère. Mais il s'engage à déclarer publiquement qu'il n'a jamais soupçonné que M. Dupeyrou ait été l'auteur de la dite *Lettre de Goa*, et que, par conséquent, il n'a point pu être l'objet de sa *Réfutation*. Bien entendu aussi que le dit M. Dupeyrou supprimera sa réponse à la *Réfutation* du dit pasteur de Montmollin et qu'il désavouera les feuilles qui auraient pu être interceptées. »

Que le pasteur tînt à ne rien retrancher à sa *Réfutation*, on le comprend; en agissant ainsi, il montrait plus de logique et de dignité que s'il avait suivi les conseils timides et intéressés de son frère et de son cousin. Mais par quel étrange sophisme était-il arrivé à cette conclusion, que, ne sachant pas Dupeyrou l'auteur de la *Lettre de Goa*, tout ce qu'il avait dit de l'au-

teur anonyme ne pouvait toucher Dupeyrou ?

C'est, sans doute, sous la même impression et dans le même moment qu'il rédigea le premier des projets d'accommodement qu'on lira plus loin.

Cependant, M. Ch.-G. de Montmollin s'était empressé de répondre à la lettre de sa belle-sœur, en écrivant à son frère de nouvelles sollicitations pour hâter la fin d'une affaire qui lui causait tant d'ennuis.

« Neuchâtel, 29 septembre 1765.

« J'ai reçu déjà hier au soir par Daniel la lettre que la chère sœur m'a écrite. Je sens le chagrin qu'elle doit avoir de toute cette malheureuse affaire, et en même temps, je vois les sentiments d'honneur qui l'animent et ce qu'elle sent pour l'honneur du nom et de sa réputation. Je n'ai pas le temps de lui répondre; d'ailleurs, je suis dans un labyrinthe de pensées à ce sujet que je ne puis débrouiller, et il convient absolument que mon frère fasse finir cela incessamment, sauf son honneur et celui de sa contre-partie joints ensemble. J'ai été cette

après-dîné entière avec M. le maire de Valangin à l'Évole<sup>1</sup>, tête à tête. Il aura occasion dans le particulier de vous dire ce qu'il a appris, tant de M. Dupeyrou que de M. Pury, son beau-frère, qu'il dit navré de cela. L'on ne doit rien avancer dans le mémoire qui s'imprime que la preuve au bout. Ce ne sera pas de Rousseau, qui serait récusable, mais d'autres personnes que vous adopterez vous-mêmes pour témoins. Voilà ce qu'on assure. Je vois bien que le projet est fait de vous perdre; si l'on ne peut, on ne veut pas parer le coup. Il est facile de le parer. M. Dupeyrou se prêtera à tout ce qu'on voudra, moyennant qu'on enlève le terme de calomniateur, etc. Qu'on tourne cela de la manière la plus honorable possible; un ministre de l'Évangile doit servir d'exemple de modération et être enclin au pardon. M. Jean-Frédéric de Montmollin, que son frère a vu à la Bocarderie, est d'avis d'étouffer entièrement cette affaire et que tout soit fini, écrit passé et écrit à publier. Je compte que vous trouverez bien un moyen

<sup>1</sup> Un quartier de la ville de Neuchâtel.

pour le finir. Vous avez jusqu'à mercredi pour arranger ceci; mais il faut être ici demain matin, pour avoir le temps d'arranger cela. Vous aurez le mardi affaire en classe, aussi bien que le mercredi; vous verrez en particulier les personnes modérées, en qui aurez le plus de confiance et réfléchissez en vous-même en attendant; de croire qu'on passera sur les termes de calomnie répandus dans votre réponse à la *Lettre de Goa*, vous vous abuseriez; je sais de bonne part qu'il mangerait plutôt tout son bien. Le public d'ici est pour vous, et l'on est indigné de ces mauvaises manœuvres; mais le coup portera et la tache d'huile ne s'effacera pas. Ce que je vous en dis n'est point pour vous persuader de rien faire contre l'honneur, à Dieu ne plaise! Mais il faut bien réfléchir sur ce qu'on pourrait faire pour ne pas consentir à aucune brèche, et peut-être aplanira-t-on tout cela, et plus vite on finira et mieux sera.

« Je n'ai que le temps de vous prier de faire mes honneurs à ma belle-sœur et que vous arriviez heureusement ici demain matin et en souhaitant que vous trouviez un remède suffisant

pour vous ôter cette malheureuse épine du pied et que ma sœur puisse être au plus vite tranquille là-dessus. Je continue d'être avec un vrai attachement, etc.

« *P. S. M. Abram Chaillet, qui se trouvera chez moi d'abord après dîner, vous accompagnera chez M. le maire de Valangin, vous dira quelques circonstances de ce qu'il a appris de M. le colonel Chaillet, qui est très fâché de ceci, et de ce qu'il a appris de M. Morel; si l'on peut trouver une tournure suffisante qui ne soit pas contraire à votre honneur, il faut la saisir et finir radicalement toutes ces tracasseries, qui, une fois commencées, mèneraient les affaires fort loin; on le souhaite de l'autre côté autant que vous devez le souhaiter vous-même, et M. le maire de Valangin vous dira à quoi les choses sont.* »

Pendant que M. Ch.-G. de Montmollin rédigeait cette épître, son cousin de Dombresson lui écrivait de son côté sur le même sujet :

« Dombresson, le 29 septembre 1765.

« Monsieur et très cher cousin,

« J'étais dans une très grande impatience d'apprendre quelques nouvelles des misères du temps; j'étais très sensiblement touché de la tracasserie et des chagrins que l'on préparait à M. de Motiers. J'ai été sur le point de descendre plus d'une fois, et j'ai eu la main à la plume plusieurs fois pour lui écrire; mais je me suis dit : Attends. On m'avait assuré que l'ouvrage de M. Dupeyrou, par lequel il devait se déclarer l'auteur de la *Lettre de Goa*, paraîtrait mardi ou mercredi passé; alors je descendais, mais votre lettre d'hier me fait suspendre. Ce n'est pas que je ne me propose de descendre au premier jour. Comme vous n'entrez dans aucun détail, que vous m'annoncez simplement que le tout doit se finir, marquez-moi, je vous en prie, par le retour du porteur, ce qui en est, et ayez la complaisance, mon très cher cousin, d'entrer, sans vous gêner, dans quelques détails. Je ne puis point vous dissimuler que je ne comprends pas bien les bons



expédients qui auront été mis en usage dans une occasion qui me paraît très critique; mais, quels qu'ils soient, s'ils peuvent mettre l'honneur de mon cousin, votre frère, bien à couvert, cela est bon. Je l'ai plaint, je me suis lamenté sur son compte; mais je me suis toujours dit: plus on le calomnier et mieux, et plus aisément on pourra s'en procurer une réparation convenable.

« Pourquoi faut-il que l'on prenne M. le pasteur de Motiers seul en objet? Pourquoi faut-il qu'on s'acharne contre lui seul, et comment peut-on vouloir perdre un homme d'honneur et de réputation, et cela de gaieté de cœur? Quel profit pouvait-on en retirer? Cette méchanceté passe en horreur tout ce que l'imagination peut nous représenter de plus odieux. Quoi! impunément on injuriera, on calomnier, on déshonorera et on pourra être tranquille spectateur! Lorsque je pense à cette affaire, je m'échappe, je me mets la bile en mouvement.

« Recevez, etc. »

Cependant, M. le pasteur a suivi le conseil de son frère ; il est allé à Neuchâtel, et à peine a-t-il quitté le toit conjugal que madame de Montmollin, tourmentée et craignant qu'il ne cède aux timides conseils de l'ancien maître-bourgeois, ne peut s'empêcher de raffermir son courage et de protester par avance contre toute faiblesse. Elle lui écrit le 30 septembre :

« Je ne puis voir partir le courrier sans lui remettre deux mots pour ma tranquillité. Soyez bien sur vos gardes, je vous en conjure. Ne faites rien qu'après les plus mûres réflexions. Ne conviendrait-il point, avant que de produire vos projets, de faire coucher sur le papier à D.... lui-même ses propositions ? Cela pourrait peut-être vous donner quelque ouverture et vous faire connaître de quoi vous devez vous défier et sur quoi vous devez être le plus en garde. Plus je réfléchis et cherche à débrouiller ce chaos et plus je crois comprendre que le dit D.... sent à présent à quoi il s'est exposé en se nommant, et pour sauver sa vanité et se tirer du borbier, il cherche à vous

engager vous-même dans quelques fausses démarches dont il tirera parti pour sa justification. Vous êtes à présent sur les lieux et, par conséquent, à portée de juger plus sainement ; si seulement votre esprit était plus libre. Faites bien attention, je vous prie, à la source et à la part d'où viendront les avis que l'on pourra vous donner des choses contenues dans ce dernier écrit, de même qu'à la nature de ces choses, pour démêler si ce ne sont point des menaces lâchées en vue de vous intimider et de vous amener à composition. Il serait bien cruel, après n'avoir rien à se reprocher, de compromettre encore son honneur pour aider à mettre à couvert celui de ses ennemis.

« La sage providence qui vous a envoyé cette tribulation vous aidera par sa bonté à la soutenir et tirera sans doute la lumière de ces noires ténèbres. Si l'on vient à bout, aidé des lumières et des conseils de vos parents, de trouver un expédient qui ne vous compromette en rien, ni dans ce pays, ni dans l'étranger, nous en bénirons tous le Seigneur chaque jour de notre vie. Supposé qu'il en faille venir à l'extré-

mité d'une assemblée de parents, il faudra bien penser à tous et ne pas oublier le cousin de Montmollin de Saint-Blaise, qui est un parent fort zélé; pour son frère, cela va sans dire.

« Le L. G.<sup>1</sup> a été chez ma sœur ce matin et a entamé une longue conversation sur toutes ces dernières affaires. Il assure très fort n'y avoir aucune part et paraît navré de ce qu'il a lieu de croire qu'on le regarde comme suspect. Je redouble mes prières au ciel pour qu'il veuille vous diriger pour le plus grand bien et vous soutenir dans cette épreuve. Le courrier va partir; je n'ai que le temps de vous assurer que je serai toujours entièrement à vous. Votre très humble et très dévouée épouse, etc.

« Mille respects de vos enfants. »

Cette lettre ne calma pas la sollicitude inquiète de madame de Montmollin. Le lendemain, après de nouvelles réflexions et une nuit sans sommeil, on peut l'imaginer, cette épouse humble et dévouée écrit de nouveau à son mari :

<sup>1</sup> Lieutenant Guyenet.

« L'esprit toujours occupé de ces malheureuses affaires, il m'est venu en pensée une idée qu'il serait peut-être à souhaiter que j'eusse eue plus tôt. C'est d'écrire à Dupeyrou lui-même. Vous verrez par la lecture de ma lettre, au moins à ce qu'il me paraît, qu'elle ne peut tirer à aucune mauvaise conséquence. Il vous sera facile, si elle est encore à temps ou que vous croyez qu'il convient de la lâcher, de la faire remettre par une main tierce, après l'avoir cachetée du cachet de M. votre frère. Peut-être même n'y aurait-il point de mal de la laisser courir, si les choses sont terminées à votre satisfaction. Il se peut qu'il s'en applaudira davantage. Si elles ne le sont pas, il pourrait arriver que ma lettre produisît un bon effet sur son esprit. Quoi qu'il en soit, je vous l'abandonne. Vous en ferez l'usage que les circonstances et votre prudence vous dicteront. Je l'ai à dessein antidatée d'un jour, afin que venant un peu à tard, il puisse croire qu'elle a été retardée.

« Nous attendons tous de vos nouvelles avec la plus vive et la plus inquiète impatience... Lisette a été assez mal hier; elle est mieux

aujourd'hui, grâces à Dieu. Je n'ai de temps que pour vous assurer, etc. »

M. le pasteur a-t-il remis à Dupeyrou la lettre dont parle madame de Montmollin? Nous l'ignorons. Nous n'en trouvons dans les papiers ni brouillon, ni copie, et nous le regrettons. C'était une femme de tête et de cœur que cette « madame la ministre », et on aime à la voir si active et si décidée au milieu de tous ces diplomates dans l'embarras. Pendant qu'ils débattèrent, la cousine, M<sup>e</sup> M. de Vattel, écrit de nouveau à son amie :

« Neuchâtel, 1<sup>er</sup> octobre 1765.

« Ma très chère cousine,

« Ta lettre m'a touchée sensiblement. Je partage bien sincèrement tous tes chagrins. Que n'a-t-il dépendu de moi de les éviter? Mais j'ai lieu d'espérer qu'ils vont prendre fin. Tu as raison de dire qu'il faut que R. <sup>1</sup> soit plus que magicien, puisque ses partisans font tant de sot-

<sup>1</sup> Rousseau.

tises en sa faveur. Jusqu'ici, j'avais bonne opinion de M. D. P...., aussi j'ai de la peine à comprendre comment il a pu se déclarer l'auteur d'un libelle infâme et fait contre un homme de famille, d'un caractère respectable. En vérité, c'est un trait d'orgueil dont je ne l'aurais jamais soupçonné. Dans un cas semblable, il n'attaque pas un homme seul, mais une famille entière. J'ai toujours été persuadée qu'elle se montrerait vivement et qu'elle prendrait fait et cause pour un parent attaqué aussi indignement et si injustement. J'étais très convaincue que mon cousin, à supposer même que la réponse de M. D. P... eût été mise au jour, comme on le croyait, n'en parlerait point en chaire. Mais comme il peut arriver qu'un sujet que l'on traite fournisse matière tout naturellement à quelques réflexions qui auraient pu avoir quelque rapport aux calomnies répandues, je crus que je devais te faire part de l'avis qui m'avait été donné.

« J'ai appris depuis que M. D. P... avait été chez M. F. Petitpierre, notre pasteur, pour lui dire que, si mon cousin voulait se dédire de plu-

sieurs choses qu'il a dites dans la réponse à Goa, que la sienne à lui ne verrait jamais le jour, quoiqu'elle fût déjà imprimée. Comment peut-il supposer qu'un homme comme mon cousin ait assez peu de sentiment pour se rétracter des choses qu'il a avancées et desquelles il n'aurait point parlé, s'il n'avait pas été certain qu'elles étaient vraies. J'ignore la réponse que lui fit M. Petitpierre; mais je sais qu'il s'intéresse très vivement pour mon cousin. Il a fait son possible pour empêcher M. D. P... de faire imprimer cette réponse, et il travaille à le détourner de la mettre au jour. D'autres personnes bien intentionnées se joignent à M. Petitpierre. S'ils se montrent amis de mon cousin, en cherchant à mettre fin à des choses désagréables, ils font aussi connaître qu'ils veulent du bien à M. D. P..., puisque, s'il persiste à se déclarer l'ennemi d'un homme qui ne lui a jamais fait de mal et qu'il cherche à l'attaquer d'une manière si indigne, il se verra attaqué par une famille entière et nombreuse, qui le fera tôt ou tard repentir de sa mauvaise façon d'agir. En serait-il encore quitte pour cela? Tu as qua-



tre fils ; ils sont jeunes, il est vrai, mais dans une couple d'années, ils seront en état de tirer satisfaction des injures faites à leur père. Il est fâcheux de penser que des choses de cette nature pourraient avoir lieu ; aussi je souhaite de toute mon âme que toutes ces guerres civiles finissent au plus tôt et à la satisfaction de mon cousin et à la tienne. Si les partisans de R... le croyaient opprimé, ils pouvaient le défendre, mais avec modération et sans attaquer personne. J'ai lieu de croire qu'ils sont actuellement un peu abasourdis. »

La lettre se termine par des compliments de famille.

Nous n'avons aucun témoignage des démarches et des entretiens qui eurent lieu à Neuchâtel pendant le séjour du professeur. Malgré toutes les espérances et tous les désirs de son frère, rien ne fut conclu. Il revint à Motiers, et la correspondance recommence. Déjà le 8 novembre, M. G.<sup>1</sup> de Montmollin lui écrivait :

<sup>1</sup> Georges, maire de Valangin.

« Monsieur et très cher cousin,

« M. J.-Jacques De Luze, qui est venu du Bied pour le courrier de ce soir, ayant appris que l'accommodement entre vous et M. Dupeyrou n'avait pas eu lieu, s'est rendu tout de suite chez ce dernier, pour lui témoigner la peine que cela lui faisait et l'engager, si possible était, à renouer la négociation. Il lui a paru que la chose n'était pas impossible, ce qui l'a engagé à passer chez moi pour m'en parler. Je lui ai témoigné que j'avais été surpris que M. D. P... n'eût pas voulu consentir à l'adjonction que vous demandiez. Et voici ce qu'il m'a dit, que M. D. P..., ayant compris qu'en écrivant en faveur de Rousseau et pour sa défense, il ne le pouvait faire qu'en lâchant des choses qui vous seraient désagréables, qu'ainsi il ne pouvait faire la déclaration que vous exigez de lui. J'ai fait connaître à M. De Luze que nous étions sensibles à ce qu'il faisait dans cette occasion et que, quant à moi, je serais charmé que tout fût pacifié. Ayant entendu cela, il a couru chez M. D. P..., qui savait qu'il était

venu chez moi, et lui a dit qu'il ne demandait qu'une chose, qui était de consentir à l'envoi d'un exprès à Yverdon, pour empêcher le débit de l'ouvrage, et l'exprès est parti.

« Voilà, mon cher cousin, à quoi les choses en sont, et voici ce que M. De Luze m'a dit avoir proposé à M. Dupeyrou, à quoi il n'a pas encore consenti, c'est qu'après ce qu'il dit : *qu'il est fâché que la Lettre de Goa ait été rendue publique, il soit ajouté : et qu'ayant eu principalement en vue la défense de Rousseau, elle ait pu nuire à M. de Montmollin, en donnant atteinte à sa probité, à son honneur et à sa bonne foi, etc.*, ou cette adjonction : *et qu'uniquement écrite pour la défense de M. Rousseau, elle pût donner atteinte à la probité, etc.*

« Voilà, mon cher monsieur, deux expédients que M. De Luze m'a proposés. Suivant moi, le dernier serait à préférer. Au reste, c'est à vous à examiner. Mais si, comme je le pense et le désire, vous êtes dans l'intention de terminer à l'amiable cette malheureuse affaire, vous aurez la complaisance d'envoyer incessamment par un exprès une procuration à deux ou trois

personnes avec pouvoir de finir; que si vous avez des instructions à leur donner, il convient qu'elles soient sur un papier à part; que si vous me demandez mon avis, je vous dirai que je pense que vous devez envoyer le plein pouvoir. Ceux à qui vous le ferez parvenir tâcheront sûrement de régler cette affaire d'une manière satisfaisante pour vous et de faire ensorte que votre honneur soit à couvert. Je n'ai pas le temps de vous faire bien des réflexions tirées de votre tranquillité, de celle de ma chère cousine, des suites fâcheuses que cette affaire peut avoir si on ne la termine pas à l'amiable, et quantité d'autres. Vous les faites sans doute vous-même, et votre caractère vous engage à les faire. Tout ce que j'ai à ajouter, c'est que M. De Luze, qui vient d'Yverdon, m'a assuré que rien n'avait paru du nouvel ouvrage et qu'il aurait donné dix louis pour un exemplaire qu'on ne le lui aurait pas donné. Je souhaite bien que vous preniez le parti qui vous sera le plus avantageux et surtout celui qui procure votre tranquillité et celle de ma cousine, à qui je vous prie de présenter mes respects et l'assurance

du vif intérêt que je prends en ce qui regarde vous et toute votre famille.

« J'ai l'honneur d'être avec tout l'attachement possible votre, etc. »

Sur la même feuille, M. Ch.-G. de Montmollin ajoute ce qui suit :

« Je joins ces deux mots à la lettre de M. le maire de Valangin. Quoi qu'il en arrive de l'expédient que M. De Luze propose, je lui en sais bien bon gré et je connais sa façon de penser à cela. M. Chaillet, aussi bien que moi, croyons que pourriez prendre un des deux expédients qui vous sont proposés, où votre honneur est à couvert. Si vous trouvez quelques changements à faire dans la forme ou dans des termes synonymes, mettez-les sur un morceau de papier et faites partir tout de suite un exprès avec une procure pour les deux personnes en qui vous aurez le plus de confiance, soit M. le Banneret et M. le maire de Valangin. M. Marval se trouverait peut-être trop amateur de son avis donné, quoique excellent; ce qui se traitera par le

canal de M. De Luze, qui va bien, et donnez d'autres instructions abrégées à ceux à qui donnerez procure. Bien des considérations me font croire que, pour votre santé, celle de la chère belle-sœur, que je salue, et pour vous, et crainte des suites qui, quoique en puissiez attendre une issue à votre satisfaction, ce ne serait qu'après bien des déboires, des écritures, perte de votre repos et peut-être occasionner, innocemment à la vérité, bien des malheurs, car tout deviendrait venimeux. Vous m'avez fait espérer qu'écouteriez ce qu'on pourrait vous proposer, en mettant votre honneur à couvert. »

Et après en *P. S.* :

« Bien des gens seraient bien aises que rien ne se finît, pour avoir la comédie à vos dépens! »

Pauvre professeur! En vérité, il faut le plaindre. Que va-t-il faire? que va-t-il répondre? Un brouillon de lettre, chargé de ratures et de corrections, dont plusieurs paraissent être de la main de madame de Montmollin, nous

révélera ses angoisses et ses tourments. Ce brouillon porte la date du 3 septembre, au lieu de 3 octobre. Mais c'est évidemment le projet et sans doute le sens de la réponse qu'il fit à la lettre qu'on vient de lire.

Je n'en reproduis d'ailleurs que ce qui n'est pas barré.

« Mon très cher frère,

« Pour ne pas incommoder M. le maire de Valangin que j'assure de mes respects et à qui je réitère mes excuses et mes remerciements, j'ai cru devoir vous écrire à vous-même.... vous priant de lui faire part du contenu de ma lettre, bien sensible, du reste, à la peine que M. Jean-Jacques De Luze s'est donnée à mon sujet. Mais enfin, personne ne sent mieux ce qui nous convient que nous-même. De retour chez moi, j'ai conféré avec ma famille, et je me suis encore de nouveau consulté, de sorte que nous avons conclu qu'il ne peut m'arriver que beaucoup de mal en me prêtant à ce qu'un ami de M. Dupeyrou requiert de moi et qu'il vaut mieux laisser courir les choses. Je risque tout

par un désaveu quel qu'il soit, au lieu que je suis en état de soutenir la véracité de mon livre; je sais qu'il me sera désagréable d'être tur-lupiné, déprisé, maltraité à tort et à travers; mais je ne crois pas que cela puisse jamais être nuisible à ma réputation. On n'attend pas qu'un homme soit parvenu à l'âge de cinquante-cinq ans, et qui a toujours fait son devoir, pour entreprendre de le flétrir et de le perdre; un tel projet est plus que téméraire.

« Tout ce qui me fâche à présent, c'est qu'il y ait eu quelques propositions d'accommodement pour une affaire qui n'est susceptible d'aucun accommodement. Car, ou j'ai dit la vérité dans ma réponse, ou j'ai parlé fausement; si j'ai écrit des faussetés, je suis un misérable, il faut bien vite courir à la récantation; si j'ai dit la vérité, je serais déshonoré à jamais et je déshonorerais ma famille et tous les miens; or, comme je n'ai dit que la vérité, ce que je suis prêt à soutenir au péril de ma vie, le désaveu que M. Dupeyrou exige de moi, si je le faisais, perdrait mon honneur, ma famille, mon ministère et mon âme.



« .... Il faudrait être imbécile pour ne pas comprendre que ceux qui mettent en jeu M. Dupeyrou contre moi cherchent à me perdre, — et pourraient bien le perdre. Tous ces accommodements proposés par M. Dupeyrou, sans doute par le conseil des partisans de Rousseau, sont visiblement des pièges que l'on me tend pour m'entraîner dans le borbier où ils se sont eux-mêmes plongés.

. . . . .  
« Et supposé que l'on tînt exactement parole pour la suppression du dernier écrit, ne pourrait-il s'en répandre clandestinement et en assez grand nombre ou des lambeaux pour satisfaire la passion de mes ennemis ?

. . . . .  
« Je sens que ma qualité de pasteur doit me rendre coulant, mais non point aux dépens de mon honneur et de celui ma famille; je suis père, et je ne veux pas que mes enfants puissent jamais s'entendre dire que j'ai molli sur cet article.... »

M. de Montmollin, en recopiant cette lettre,

en a probablement modifié les termes, mais non le sens et l'esprit. Elle n'est qu'une reproduction de la déclaration du 28 septembre, citée plus haut, et cette fois, l'ancien maître-bourgeois, son frère, semble l'approuver tout en le regrettant pour sa propre tranquillité et pour le contre-coup qu'il en ressentira. Il lui répond donc le 5 octobre :

« J'ai communiqué à M. le conseiller Marval votre lettre et le refus que vous continuez de faire d'approuver l'arrangement que M. le maire de Valangin et autres croyaient que pourriez faire pour vous éviter tous les désagréments, chagrins, etc., que vous aurez à essayer infailliblement de la témérité et audace de vos ennemis. Il est toujours ferme dans ses idées; il me dit que tout ce qu'ils pourront faire contre vous sera d'abord un grand feu de paille qui fera rire et divertira le public; tous les honnêtes gens vous plaindront; ce feu s'éteindra, et ils auront le blâme de tout le monde. Voilà donc une affaire qui ne se renouera plus. M. Marval trouve que les propositions que M. De Luze

propose sont captieuses, que c'est tout pour la conservation de la *Lettre de Goa*, pour anéantir votre réputation et pour que Rousseau triomphe. Cela est diabolique; c'est un grand mal dont je prévois que je ressentirai le contre-coup d'une façon ou d'une autre. Je fus hier au soir déclarer et lire votre lettre à M. le maire de Valangin, et je le priai en votre nom de déclarer à M. De Luze que vous ne pouviez accepter l'arrangement qu'il proposait, en le remerciant de sa bonne volonté. Ainsi ces gens-là vont sûrement donner essor à leurs mauvaises menées contre vous. Il s'agira de voir ce que vous pourrez faire pour votre défense et justification, et il faut les voir venir. Je n'ai pas le courage de rien dire de plus sur cette misérable affaire; je souhaite seulement que vous supportiez avec courage et fermeté tout ce qui en résultera, que votre santé et tranquillité, de même que ma chère belle-sœur.... cette épreuve et que vous ne succombiez pas. Je l'assure de mes honneurs, et j'embrasse la famille. M. Marval me dit hier que M. le président Ostervald pensait comme lui. Si j'apprends quelque chose, je vous en

informerai. Je continue d'être toujours avec le même dévouement, etc., etc. »

Malgré tout, il faut croire que les négociations n'étaient point rompues. Une cousine, Manon de Vattel, sœur de M. de Vattel, je suppose, dont nous avons déjà vu des lettres, prend la plume à son tour et vient au secours du cher cousin. Ce n'est pas une femme lettrée, son orthographe et son style le témoignent assez; mais, ce qui vaut mieux, elle a de l'énergie, de la franchise, et elle sait ce qu'elle veut.

« Neuchâtel, 6 octobre 1765.

« Monsieur et très cher cousin,

« J'apprends qu'il y a toujours des propositions de paix de la part de la clique Rousseau; je ne puis m'empêcher de vous écrire dans la crainte où je suis que vous ne vous laissiez gagner. Pensez bien, mon cher cousin, que si, dans cette misérable affaire, quelque chose doit vous faire du tort, il vaut mieux que ce soit eux que vous-même. Que ne diraient-ils pas, si l'on

fait un accommodement plâtré? ils se feront fête que vous avez eu peur. Et de quoi, dans le fond, avoir peur? Grâce à Dieu, vous avez le cœur bon, de l'honneur, de la probité, ils ne peuvent, sans calomnie, vous attaquer de ces côtés-là. Et méprisons la calomnie et plaignons les calomniateurs. C'est eux seuls qu'ils injurient et devant Dieu et devant les hommes; tôt ou tard, ils en recevront leur salaire.

Nul homme n'est parfait, et si l'on voulait user envers tous d'une rude inquisition, qui pourrait, sans rougir, lire sa propre histoire? A eux tous serait-elle fort à leur gloire? Les honnêtes gens les blâmeront, quoi qu'ils puissent dire, et ne vous en estimeront pas moins, et la canaille ne mérite pas que nous nous mettions en peine de son jugement. Laissez donc, mon cher cousin, ces gens-là; méprisez-les assez pour ne faire aucun accord avec eux. Pour moi, j'espère que tout ceci tournera à leur confusion. Je vois que, dans la ville, le gros du monde les blâme et vous plaint. Faites tourner leur méchanceté à votre gloire, en profitant du tableau qu'ils vous mettent sous les yeux de vos fai-

blesses. S'il y en a de vraies, c'est en se corrigéant qu'on se venge en honnête homme de ses ennemis. Ils seront plus blâmés que vous ; ne soyez pas assez faible pour vous en chagriner ; que ceci ne nuise pas à votre santé. Plus j'y pense, plus j'entends raisonner là-dessus, plus je trouve que l'affliction, l'angoisse, ne doit être que pour eux qui font le mal. Ils commencent sans doute à sentir leur tort, puisqu'ils voudraient accommoder.

« Pury<sup>1</sup> nie d'y avoir part ; dès là, il se condamne lui même. Dupeyrou a dit qu'il voudrait pour beaucoup ne s'en être jamais mêlé. On m'a assuré qu'ils avaient déjà envoyé de leurs libelles dans l'étranger.

« J'ai reçu une lettre de ma cousine la châtelaine qui s'intéresse bien vivement pour vous, et comme moi, elle trouve qu'il serait très dangereux de faire aucun accommodement avec ces gens-là.

« Recevez, mon cher cousin, les sincères

<sup>1</sup> Le colonel, ami fidèle de Jean-Jacques et auteur des *Remarques*.

compliments de ma sœur, qui prend tout l'intérêt possible à ce qui vous intéresse ; je me joins à elle pour vous prier d'en faire des plus tendres à ma chère cousine. Je me flatte qu'elle fera voir toute sa fermeté et sa piété dans cette occasion et vous aidera à soutenir le choc, sans en être ébranlé. Nous ne devons rougir que du mal que nous faisons et point de ce que la noire méchanceté peut faire dire à gens qu'une sottise vanité et un orgueil mal entendu bouchent l'entendement raisonnable. Mon cousin Charles<sup>1</sup>, qui n'aime pas ce qui le tire de ses affaires, mollirait ; mais j'espère que vos amis le soutiendront.

« Nos amitiés à mes chères cousines, vos filles et d'Ivernois. J'écrirai demain, et comme il convient à mon frère.

« Croyez, mon cher cousin, qu'en toute occasion je m'intéresserai véritablement à ce qui vous regarde et souhaiterais avoir les occasions de vous témoigner la considération avec laquelle je serai toute ma vie, etc., etc. »

<sup>1</sup> Charles-Guillaume.

Pour compléter l'histoire de ces laborieuses et inutiles négociations, il faut reproduire ici les quatre projets de traité qui sont restés dans les papiers de M. de Montmollin et qui prouvent au moins qu'il n'a pas aussi absolument repoussé l'idée d'une transaction que sa déclaration et sa lettre pourraient le faire croire. Aucun de ces projets n'est daté.

Le premier est un brouillon, rapidement jeté sur le papier par M. le professeur; on devine que sa main tremblait en le traçant; j'en reproduirai les abréviations.

« M. le Prof. de Montmollin, informé que M. Dupeyrou est l'auteur de la lettre intitulée *Lettre de M....., etc.*, se fait un plaisir et un devoir de déclarer q., connaissant M. Dupeyrou sur le pied d'un très galant homme, incapable, par conséq<sup>t</sup>, de rien dire, ni écrire q. de conforme à la plus exacte vérité, il ne lui impute en aucune façon ce qui est contenu d<sup>s</sup> la dite *Lettre de Goa* et qu'en conséq. le dit prof. désavoue absolum<sup>t</sup> tout ce qu'il y a dans la réponse à la dite *Lettre de Goa* q. pourrait



donner la moindre atteinte à la probité et à l'honn. de l'h<sup>e</sup> dit sieur Dupeyrou, et mon dit sieur Dupeyrou déclare à son tour q. son intention n'a jamais été de porter aucune atteinte à l'honneur et à la réputation de M. le pasteur et q<sup>l</sup> a du regret d'avoir fait imprimer la dite *Lettre de Goa*, q<sup>l</sup> supprime dès à présent la réponse q<sup>l</sup> se proposait d'y faire, en déclarant q<sup>l</sup> désavoue ce q. pourrait en paraître, soit en tout, soit en partie. »

Deux sont copiés sur la même feuille, d'une grosse et large écriture, qui n'est pas sans analogie avec celle de madame de Montmollin, et tous deux se ressemblent beaucoup; ils ne diffèrent que par quelques variantes de rédaction. Le premier a une phrase ajoutée par une main inconnue, le second deux phrases intercalées par M. de Montmollin. J'indiquerai ces corrections en les soulignant.

« M. Dupeyrou s'étant déclaré depuis peu de jours l'auteur de la *Lettre de Goa*, et s'étant plaint de certaines expressions, comme de

calomniateur, etc., dont le professeur et pasteur de Montmollin a pu se servir dans sa Réfutation de la Lettre de Goa, celui-ci déclare qu'il n'a point entendu attaquer la personne de M. Dupeyrou, mais les rapports qui auraient pu lui être faits et qui lui avaient donné occasion d'en faire usage, rapports qui ne pouvaient que blesser l'honneur et la réputation du dit de Montmollin, et qu'il a cru devoir relever en son temps dans la dite réfutation. *En conséquence, il désavoue tout ce qui y est contenu, qui pourrait concerner M. Dupeyrou et paraître donner atteinte à sa réputation.*

« Le dit M. Dupeyrou déclare à son tour que son intention n'a jamais été de porter aucune atteinte à l'honneur et à la réputation du professeur et pasteur de Montmollin et que, s'il a lâché des traits dans la Lettre de Goa, qui semblent y donner lieu, ce n'a été que sur des rapports qui auraient pu lui avoir été faits, et quant au nouvel ouvrage que le dit Dupeyrou se proposait de publier, en réponse à la Réfutation de la Lettre de Goa, il déclare vouloir le supprimer et désavouer tout exemplaire que l'on aurait pu

intercepter dans l'imprimerie au cas qu'il en paraisse. »

« Le professeur et pasteur de Montmollin et Alexandre Dupeyrou s'étant expliqués à l'amiable *et par la médiation d'amis communs*, sur les mécontentemens respectifs qu'ils pouvaient avoir l'un de l'autre, tant sur ce que le dit Dupeyrou s'est déclaré depuis peu l'auteur de la Lettre de Goa, que sur la manière dont le dit de Montmollin a réfuté la dite lettre, *quant à ce qui concerne l'anonyme*, ils sont convenus, de part et d'autre, de désavouer tout ce qu'il pourrait y avoir de personnel dans les dits écrits et tout ce qui semblerait pouvoir porter atteinte à leur honneur et réputation réciproques. Le dit Dupeyrou, au surplus, retirera de la presse son nouvel ouvrage en réponse à la Réfutation de la Lettre de Goa, et désavouera les exemplaires qui auraient pu y avoir été interceptés. »

Un dernier projet, plus simple, plus général et qui, par cela même, aurait pu, semble-t-il, être plus facilement admis, est ainsi rédigé et

écrit par M. de Montmollin, le cousin de Dombresson.

« Nous nous engageons réciproquement de retirer et supprimer, autant qu'en nous possible, les exemplaires de la Lettre de Goa et la *Réponse*, de rester tranquilles vis-à-vis l'un de de l'autre, en supprimant tout écrit ultérieur, ce qui sera annoncé au public dans le *Mercure suisse*. »

Tout fut inutile, et l'on ne peut s'en étonner, puisqu'il s'agissait, en réalité, d'obtenir de de l'une et l'autre partie qu'elle se donnât un démenti à elle-même.

Les choses suivirent donc leur cours. La seconde lettre de Dupeyrou, adressée à Mylord comte de Wemys, riche seigneur anglais établi dans ce moment-là près de Neuchâtel, parut. Elle ne rétractait, elle n'atténuait rien : elle confirmait, au contraire, toutes les assertions de la *Lettre de Goa*. Bien plus, une lettre de Rousseau l'accompagnait, précise, amère, pressante, accablante, une nouvelle *Lettre de la Montagne*, et pour combler la mesure, le spirituel

et mordant colonel Pury faisait suivre le tout de ses *Remarques* cruelles et sans merci.

Tout cela était composé bien avant les négociations avec Dupeyrou. La lettre au comte de Wemys porte la date du 31 août 1765, celle de Rousseau est du 8 août.

Les *Remarques* n'ont pas de date. Mais elles précèdent dans le *Recueil* une troisième lettre de Dupeyrou du 19 septembre « servant de post-scriptum à celle du 31 août ». On comprend, quand on a lu tout cela, l'effroi des amis du pasteur et leur désir de prévenir à tout prix ces publications. Ils n'y réussirent pas et ne pouvaient réussir. Les canons étaient chargés, les mèches allumées, il fallait que la foudre éclatât.

La bonne cousine M. de Vattel, non pas Manon, est la première qui vint panser les blessures des victimes ou, pour mieux dire, la seule; car il n'y a d'autre lettre que la sienne après l'explosion. Elle écrit à madame de Montmollin, le 13 octobre 1765.

« Il n'était point besoin des sentiments d'es-

time, d'attachement et d'amitié que je t'ai voués depuis si longtemps pour me faire prendre le plus vif intérêt dans la malheureuse affaire qui a troublé ton repos et celui de mon cousin. Il suffit dans ces cas-là de penser moralement bien pour voir avec chagrin et indignation qu'il y ait dans notre pays des gens assez méchants, assez corrompus pour chercher à perdre d'honneur un homme qui ne leur a point fait de mal et qui est incapable d'en faire à personne, pour s'intéresser de tout son cœur à cet homme-là et à sa famille. Mais, grâce à Dieu, ma chère amie, le mal que veulent faire les méchants retombe souvent sur eux-mêmes, et j'ai lieu d'espérer que cela arrivera dans l'affaire présente. J'ai voulu attendre de t'écrire que la réponse de M. D. P.... et des adhérents de Rousseau ait paru; je voulais savoir l'effet qu'elle produirait sur les esprits. Il est tel que vous pouvez le souhaiter. L'impression que cette lecture cause chez les trois quarts et demi des personnes qui l'ont faite, tourne à la honte des auteurs et à leur confusion. Non, ce misérable écrit ne fait point de tort à mon cousin,

mais en échange, il en fait beaucoup à ceux qui en sont les auteurs. Ils disent des misères, des petitesesses; l'on découvre la méchanceté et la malice de R.... dans sa lettre qui y est insérée. Jusqu'ici, je n'ai vu personne qui ne les blâme; l'on est indigné contre eux; tous les honnêtes gens en parlent avec mépris. En échange, on plaint mon cousin; je n'ai jamais vu témoigner pour lui autant d'amitié. Des personnes même qui sont leurs parents sont révoltées contre eux. Je t'en nommerai deux. L'une est M. le colonel Le Chambrier, reconnu pour un homme de mérite, la seconde est M. Le Chambrier, fils aîné de feu M. le trésorier, duquel je n'ai jamais entendu dire que du bien. Aussi tous ces adhérents de R.... sont capots et se repentent sûrement au fond de l'âme de leurs sottises. Mais l'orgueil seul les soutient, le sot orgueil. Il serait plus beau et plus honorable pour eux d'avouer leur faute; on les plaindrait d'être tombés dans l'erreur.

« Je sais, ma chère amie, mais le hasard seul me l'a appris, qu'il y eut un Conseil d'Etat assemblé hier, où il fut parlé de tout cela. Je

suis peu au fait de ce qui s'y dit, cependant, j'en sais assez pour me satisfaire, puisqu'ils sont condamnés et mon cousin absous. Je crois que MM. les conseillers ne disent point ce qui se passa en conseil; mais quelques mots que le hasard m'a fait entendre m'ont fait plaisir, puisque les esprits étaient bien disposés pour ton mari et indignés contre ses adversaires. Il y en a un de ces derniers qui recevra, à ce que j'espère dans peu, une lettre qui le couvrira de confusion, de la part d'un homme dont il fait profession d'être l'ami. Il niera avec lui, au moins je m'y attends, comme il a fait avec bien d'autres, qu'il soit entré pour rien dans tout ceci. Sa vanité doit être anéantie, lorsqu'il se voit obligé de nier ses actions. Rien n'est plus petit à mes yeux qu'un homme qui fait des choses qu'il n'ose pas avouer. Nul être sur la terre n'est parfait; tous sont sujets à des faiblesses et à des manquements. Mais si l'on a fait des fautes, il est beau de les reconnaître et de s'en corriger; on doit travailler à les réparer autant que cela dépend de nous. Mais nier ses actions et ses discours, c'est se condamner, il est



vrai, mais c'est aussi paraître plus méprisable.

« Je ne regarde plus cette affaire ici comme une chose qui doit faire de la peine à mon cousin; cependant, j'apprends qu'il s'en chagrine. Je le prie ici, et ma sœur se joint à moi pour lui faire la même prière, de ne point se laisser aller au chagrin, de se conserver à une épouse chérie et si digne de l'être, à une famille aimable qui a besoin de lui et à des parents et à des amis qui l'aiment et qui sauront bien le soutenir. Qu'il songe qu'il est homme et qu'il doit marquer la plus grande fermeté. Encore un coup, je te le répète, toute cette affaire ne lui nuira point; elle rejaillit sur ses adversaires; ils sont blâmés, condamnés et même méprisés des honnêtes gens; tant pis pour eux, ils l'ont bien voulu!

« Nous avons M. F. Petitpierre, notre pasteur, qui s'intéresse vivement pour mon cousin. D. P.... lui a avoué qu'il se repentait cruellement de tout ce qu'il a fait; un faux point d'honneur lui a fait mettre sa réponse au jour; il n'a pas prévu que cette réponse le déshonorait; car l'estime des honnêtes gens est la seule qu'on

doive rechercher. Elle sera pour mon cousin celle-là et lui sera admiré de sa clique; tous leurs écrits ne peuvent nuire à mon cousin, pas même chez l'étranger. R.... est banni de sa patrie; il n'oserait retourner en France, ni dans aucun des lieux qu'il a habités; ses ouvrages ont été défendus partout; ainsi l'on ne peut que prendre une mauvaise idée de tous ses adhérents. Soyez donc, mon cher cousin et toi, tranquilles; puissiez-vous passer le reste de vos jours avec tout le contentement, toute la satisfaction et tout le bonheur que je vous souhaite; puissiez-vous vivre heureux un grand nombre d'années. Agréez les tendres amitiés de ma sœur; offrez à mon cousin, etc. »

M. le professeur était-il allé au chef-lieu jouir du triomphe que lui promettait sa cousine et savourer la confusion de ses adversaires?

En tous cas, le lendemain du jour où fut écrite la lettre encourageante qu'on vient de lire, et peut-être avant de l'avoir reçue, madame de Montmollin lui écrivit à Neuchâtel<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'original de cette lettre est daté ainsi : Motiers, ce 14 1765; mais la cote au revers indique : 14 octobre.

« C'est assurément bien malgré moi que je viens toujours vous retracer des idées aussi désagréables; mais dans une affaire de cette conséquence, il faut tâcher de vaincre sa répugnance. Lisette m'a lu presque en entier cet abominable livre qui m'a convaincue plus que jamais de sa méchanceté. Je crois que vous ne l'avez parcouru qu'assez légèrement. Rien de plus odieux que la manière dont la communauté<sup>1</sup> y est traitée; je ne vois pas ce qu'on pourrait dire de plus, et je ne crois point qu'on y ait rien adouci ou retranché. C'est bien mal à propos que nous croyions que la classe y était ménagée, puisqu'il y a contre elle nombre de traits les plus violents et les plus hardis. Il me paraît en vérité qu'il est à propos et même indispensable que ce livre monstrueux soit lu dans le même abrégé<sup>2</sup> de parents qui s'était déjà assemblé, pour résoudre ce qu'il convient de faire. Leur zèle et leurs lumières n'ont pas besoin de mes conseils, mais c'est pour me

<sup>1</sup> Commune de Motiers.

<sup>2</sup> Abrégé : petite réunion, comité.

tranquilliser que je vous fais part, à vous en particulier, de mes idées. Ne conviendrait-il point de porter plainte et de faire des démarches auprès du conseil de ville et du Conseil d'Etat même, pour obtenir la proscription et la flétrissure de ce livre infâme, comme intéressant la tranquillité et la sûreté publiques. La classe ne doit-elle rien faire de son côté, puisque c'est en partie pour avoir pris sa défense que vous êtes traité si indignement? Tout au moins pourrait-elle bien, par une déclaration publique, attester que tous les faits que vous avez avancés sont conformes à la vérité et que, si elle n'avait pas trouvé son apologie dans votre réfutation, elle en aurait mis une au jour; rien ne me paraît plus conforme à la justice et à l'équité. Tout cela n'empêcherait point que, de votre côté, vous fassiez imprimer un petit écrit, suivant le plan et le projet que vous en avez déjà fait. Au reste, il faut travailler à gagner sur soi de ne plus se tourmenter et s'inquiéter, prendre bien garde à ne donner aucune prise à ses ennemis sur quoi que ce soit, et se reposer sur la bonne providence, qui ne per-

mettra pas que le méchant prévale sur l'innocent.

« J'avais oublié de vous dire qu'au cas que l'on proposât d'inviter demain Charlotte à cette fête, sachant qu'elle est à Corcelles, il faudra en remercier honnêtement. Outre qu'elle n'a pas de goût pour de pareilles choses, elle n'est point en équipage de se présenter. Mais vous le savez assez, et j'aurais pu me dispenser de vous le rappeler. J'attends de vos nouvelles mercredi matin et compte que vous ne renverrez pas plus loin, s'il est possible, votre retour à la maison que ce jour-là.

« Je continue à vous assurer que je suis de tout mon cœur et pour jamais votre très humble et affectionnée épouse, etc. »

Cette lettre est la dernière de madame de Montmollin, et on le regrette. Sous son voile de « très humble épouse », cachée en sa maison, on sent un esprit net et un cœur chaud. De toutes les lettres que je viens de copier dans ce volumineux dossier, les siennes seules fe-

raient, ce me semble, désirer de connaître leur auteur et de vivre avec lui.

Pour ne rien omettre de cette correspondance de famille, il me reste à citer deux lettres de M. de Montmollin, le cousin de Dombresson, que leur date incertaine, et aussi leur contenu, ne m'ont pas permis de placer exactement à leur rang et à leur place dans le débat provoqué par la *Lettre de Goa* et les projets de transaction. Elles en font partie cependant; l'une et l'autre parlent d'un écrit de M. le pasteur, sans qu'il soit possible de dire avec quelque certitude s'il s'agit de la *Réfutation* ou d'une réplique à la seconde publication de Dupeyrou et de ses amis, qui serait perdue et demeurée inédite.

La première n'a pour date que : *N<sup>tel</sup> dimanche au soir*. Mais elle est cotée au revers par une écriture relativement moderne, la même qui a classé la plupart des pièces réunies par le professeur : Neuchâtel, octobre 1765.

« Monsieur et très honoré cousin,

« Je vous accuse la réception de votre paquet. Je viens de le communiquer au cousin

Charles<sup>1</sup>, et je vous écris de sur sa table. Nous pensons qu'une assemblée de parents serait plutôt dangereuse que profitable; ainsi, il n'en sera pas question. Vous avez bien recueilli tout ce qui fut dit unanimement dans la dernière assemblée. Je trouve en mon particulier que vous êtes très modéré; mais il vaut mieux pécher de ce côté que de l'autre. Il faut bien suivre à son caractère et aux sentiments que l'on manifeste. Vous voulez pardonner, cela est bien; Dieu le pardonne à vos ennemis. Je vous déclare que, dans ces sentiments, je crois que votre écrit est très bien et qu'il doit avoir son cours, sans y ajouter, ni retrancher un seul mot. Votre frère et moi déterminons que demain je lirai à deux ou trois personnes, sous le sceau du secret, votre écrit, et si l'on me fait quelques remarques, je vous les communiquerai par la poste de mardi, en vous nommant alors les personnes, et alors, vous recevrez le même paquet que vous m'avez envoyé.

« Au reste, mon très cher cousin, je puis

<sup>1</sup> Charles-Guillaume, frère du pasteur.

vous assurer que le public paraît toujours plus indigné contre vos adversaires, et je ne pense pas qu'ils eussent pu prendre un meilleur moyen pour se déshonorer que celui qu'ils ont pris. Il est bon que ces sortes de gens aient aussi leur tribulation; elle leur vient bien; ils se l'attirent très gratuitement.

« Dieu veuille, mon cher cousin, vous rendre toute votre tranquillité. Si je peux y contribuer, je le veux faire avec le plus grand empressement; il ne faut ni compliments, ni remerciements. L'humanité souffre, lorsque l'on voit la rage et la méchanceté de ces gens. »

La seconde lettre de ce même personnage est datée ainsi : N<sup>tel</sup>, le 26 9<sup>bre</sup> 1765; seulement le 9, qui indique novembre, pourrait être aussi bien un 7 et signifier septembre. Cette interprétation me paraît même la plus probable, quoique les premières lignes semblent se référer à la lettre précédente, qui serait ainsi de septembre également, et non d'octobre, comme un tiers l'a inscrite.



« Je vous ai promis par ma lettre de vous renvoyer votre écrit aujourd'hui ; mais M. Droz<sup>1</sup> m'a communiqué votre lettre et comme il n'y a que de légers changements et que le tout subsistera, je comprends que ce serait trop retarder que de vous le renvoyer ; ainsi je vais le remettre au dit M. Droz, qui vous en procurera l'impression incessamment. Je vous dirai que nous l'avons lu ensemble et qu'il n'y a que peu de changements. Hier, lundi, je l'ai fait lire à M. J.-F. de Montmollin et à M. Rougemont ; tous les deux m'ont fait les deux observations suivantes :

« A la page 2, au paragraphe du bas, vous parlez trop de vous, après avoir dit que vous n'écrieriez plus. Voici ce qui a été substitué : *Mais il y a des circonstances où on est forcé de se montrer, malgré ses intentions, malgré sa volonté et presque contre ses principes. Il m'importe d'être connu et bien connu. J'ai l'honneur d'être revêtu d'un caractère très respectable ; j'ai cherché toute ma vie à remplir exactement mes devoirs ; j'ai été appelé*

<sup>1</sup> Droz, imprimeur, à Neuchâtel.

*à avoir des affaires avec nombre d'honnêtes gens, et personne ne s'est plaint. Ainsi, etc.*<sup>1</sup>

« A la page 12, vous parlez de la vengeance que vos fils pourraient tirer; nous retranchons cet article; nous avons cru que cela sentait trop la menace, et comme l'on dit communément : il menace, donc il ne frappera pas, sans blesser la charité, il vaut mieux laisser vos adversaires dans l'inquiétude que de les en tirer.

« Je vais, dans ce moment, parler à M. Bourgeois, censeur, pour que M. Droz puisse imprimer votre écrit; il sera plus exact et mieux imprimé chez lui qu'ailleurs et cela sera même plus secret.

« J'ai communiqué tout ce que dessus au

<sup>1</sup> Ces corrections ne se trouvent pas dans la première lettre de la *Réfutation*. On y lit seulement : « Si je n'avais consulté que mon repos, j'aurais gardé le silence sur le libelle que l'anonyme vient de publier », et un peu plus loin : .... « je me ferai une règle d'écrire avec la plus grande modération, si conforme au glorieux caractère que je porte et à mon caractère personnel. » Il se peut aussi que cette lettre et la précédente se rapportent à un projet de déclaration publique dont on verra le texte plus loin, bien qu'elle ne contienne pas non plus la phrase recommandée par le cousin de Dombresson.

cousin votre frère, et nous sommes d'accord pour agir comme je vous le marque, et pour ne parler à personne d'autre.

« Je souhaite que ces arrangements vous agréent; s'il en était autrement, vous pourriez me le marquer demain, et l'on suivra à vos désirs.

« J'ai parlé à M. le censeur, et il m'a dit que M. Droz pouvait imprimer, moyennant qu'on n'en sût rien; ainsi, silence de tous côtés.

« Je ne puis vous cacher que, si l'on péche, c'est par un excès de modération. Mais j'entendrais ce reproche avec plus de tranquillité que si c'était l'opposé. Au reste, mon cher cousin, je puis toujours vous assurer que je n'entends parler de ces tracasseries que toujours sur le même pied. On blâme Dupeyrou de plus en plus; on vous plaint d'avoir été pris en grippe par ces désœuvrés, qui aux dépens de leur propre honneur, veulent être auteurs. J'espère que, dorénavant, vous reprendrez toute votre tranquillité. Je vous la souhaite de même qu'à ma chère cousine, à laquelle je présente mes respects.

« P. S. J'ai oublié de vous dire que le verset mis en tête du mémoire sera supprimé. »

Encore une fois, à quel écrit, à quel imprimé tout cela se rapporte-t-il ?

Nous l'ignorons. Toutefois, il est certain que M. le pasteur de Motiers a eu l'intention d'écrire et sans doute de publier une réponse à la seconde lettre de Dupeyrou. Voici de sa main un plan qui l'indique assez :

« 1° Confirmer ma *Réfutation de la Lettre de Goa*, que je soutiens être conforme à la plus exacte vérité et qu'après avoir profité de l'avis de MM. mes parents et amis, je ne puis me commettre au point de répondre à la seconde lettre signée Dupeyrou, qui en est l'éditeur, n'ayant aucune relation, ni directe, ni indirecte, avec le dit éditeur, que je ne connais que par le faste de ses richesses. Ce qui me fortifie dans cette résolution, c'est que tous ces écrits lâchés contre moi, bien loin d'avoir fait une sensation fâcheuse contre moi, et dans ma patrie et dans

l'étranger, j'apprends qu'il y a une indignation générale contre l'auteur.

« 2° Témoigner un grand mépris pour la lettre de Rousseau, qui n'est qu'un tissu de sophismes et de faits dont je puis aisément démontrer la fausseté et que tout ce que j'ai le plus à me reprocher et dont je fais l'aveu à Dieu et à toute la chrétienté, c'est ma trop grande facilité d'avoir admis autrefois J.-J. Rousseau à la communion avant que d'avoir une plus exacte connaissance de son caractère aussi vicieux que son christianisme est défectueux.

« 3° Touchant les *Remarques* fournies, faire remarquer au public que les bons esprits ne veulent que des raisons et ne trouvent à leur défaut que des méchancetés qui font pitié; et que d'inquisiter toutes les actions et tous les propos d'un homme et leur donner la tournure la plus maligne et la plus odieuse, c'est violer le droit des gens et la sûreté publique, puisque, si cela était permis, l'on pourrait perdre le plus homme de bien, un ange même; et qu'il m'est arrivé, par un effet de mon caractère qui a tou-

jours été porté à une certaine gaîté, d'avoir tenu quelques discours dans quelques occasions; tout homme de bon sens comprendra aisément que je ne parlais point et ne pouvais parler sérieusement, mais uniquement pour amuser la conversation, sans qu'il me soit jamais venu dans l'esprit que cela pût jamais tirer à conséquence, d'autant plus que, par mes discours, je n'ai jamais fait tort à personne, m'étant, au contraire, toujours empressé à obliger tout le monde, et ayant eu en tout temps la satisfaction de voir que mes compatriotes et l'étranger où je suis connu m'ont honoré de leur estime et de leur bienveillance, et comme personne ne peut mieux témoigner ce que je suis que le corps dont j'ai l'honneur d'être membre, et que la paroisse que je dessers depuis plusieurs années, il m'a paru convenable de présenter au public les deux déclarations suivantes, celle de la classe et celle de ma paroisse.

« Je prie le public de comparer ma conduite et celle de M. Dupeyrou et de conclure. »

Cette première esquisse, sortie d'un jet de la

tête échauffée du pasteur, a été ensuite revue et corrigée à deux fois, pour arriver à la rédaction plus calme du manifeste suivant, sans que je sache s'il a jamais été imprimé ou répandu en copies manuscrites :

« Le professeur de Montmollin, pasteur des églises de Motiers-Travers et Boveresse, comté de Neuchâtel, estime, après l'avis de messieurs ses parents et amis et après la réfutation qu'il a déjà faite de la *Lettre de Goa*, relative à J.-J. Rousseau, qu'il se compromettrait, s'il prenait la peine de réfuter la seconde lettre relative au dit J.-J. R...., adressée à Mylord comte de Wemyss, etc., par le sieur Dupeyrou, écrit dont l'auteur a lui-même senti l'indécence, puisqu'il en a offert la suppression, mais à des conditions outrageantes et toujours dictées par l'esprit de sa lettre. Le dit de Montmollin se bornera à informer le public qu'il n'a aucune liaison directe ou indirecte avec le sieur Dupeyrou, qu'il connaît à peine et seulement par le faste de ses richesses, et que, conséquemment, il méprise tous les brocards et outrages dont le dit

Dupeyrou a farci sa lettre dans l'objet de le ridiculiser aux yeux du public, d'affaiblir et d'anéantir même sa *Réfutation de la Lettre de Goa*.

« La méthode qu'emploie pour cela le dit sieur Dupeyrou l'éloigne de son but, la malignité semble l'avoir aveuglé; il veut me rendre odieux, et après l'avoir lu, une âme droite ne peut que détester son acharnement et me plaindre d'être ainsi maltraité; les bons esprits ne veulent que des raisons et ne trouvent ici à leur défaut que des méchancetés; écrire comme il l'a fait, c'est se réfuter soi-même; c'est violer le droit et la sûreté publique, puisque l'on pourrait perdre le plus homme de bien, un ange même, si l'on voulait inquisiter toutes ses actions, tous ses propos, rien n'étant plus aisé que de leur donner la tournure la plus maligne et la plus odieuse, par où le dit sieur Dupeyrou s'est fort distingué. Tous les hommes peuvent avoir des torts, le professeur de Montmollin ne désavoue pas les siens, et celui qu'il a le plus à se reprocher, dont il fait l'aveu à Dieu et à toute la chrétienté, c'est sa trop grande facilité d'avoir admis autrefois J.-J. Rousseau à la com-



munition avant que d'avoir une plus exacte connaissance de son caractère, pour le moins aussi vicieux que son christianisme est défectueux. Le dit de Montmollin envisage les lettres du dit Dupeyrou comme l'effet de son zèle fanatique pour J.-J. Rousseau et lui oppose, pour toute réponse, la bonne réputation dont il a joui jusques ici, son ministère qu'il exerce sans reproche depuis l'année 1734, son pastorat qu'il dessert dans les églises de Motiers-Boveresse depuis 1742 avec édification, tant par ses prédications que par le soin qu'il a pris constamment de la jeunesse, des malades et des prisonniers; l'attachement, la confiance et le respect que son troupeau n'a cessé de lui témoigner; la considération dans laquelle il est auprès de la compagnie des pasteurs de cet Etat et la confiance dont elle l'a honoré dans les commissions qu'elle lui a données en diverses occasions; même considération et même confiance de la part des cinq corps de l'Etat, lorsqu'il était un des députés du sien il y a quelques années, pour des affaires qui intéressaient tout le pays; il oppose encore au sieur Dupeyrou une épouse

vertueuse et méritante, avec laquelle il a toujours vécu dans la plus parfaite union ; une famille bien élevée de l'aveu de tous ceux qui la connaissent ; les élèves qu'il a formés et qu'il forme encore depuis l'an 1728 et qui sont une nuée de témoins, puisqu'il a eu et a encore auprès de lui des enfants des pères qui ont été autrefois ses élèves ; messieurs les diacres du Val-de-Travers, qui ont logé chez lui et qui sont aujourd'hui pasteurs, et en général tous ceux avec qui il a été et est encore en affaires, qui attesteront tous en sa faveur. Voilà les titres, les patentes et les lettres de créance que le professeur de Montmollin présente avec assurance au public et qui ne contribueront pas peu à la conservation de la bonne réputation dont il a joui jusques ici.

« *Mens conscia, recti, famæ mendaciæ ridet.* »

Ce n'est pas tout ; il existe un troisième projet de déclaration, écrit et, je suppose, composé par M. de Montmollin, de Dombresson ; il doit être conservé aussi ; l'intérêt de ces documents n'est pas dans leur valeur propre, mais

dans le témoignage que chacun d'eux nous apporte de l'agitation extrême où le pasteur et, par contre-coup, sa famille et son entourage étaient plongés.

« *Domine, libera me a labiis iniquis et a lingua dolosa.*

« Je prie Dieu du fond de mon cœur de pardonner à mes ennemis, de les changer, de les convertir.

« Si leur acharnement me fait peine, c'est pour eux. Je suis fâché, je suis affligé de voir que, dans le sein de ma patrie, il se trouve des langues de vipère qui portent un poison sur tout ce qu'elles touchent.

« Je suis obligé de pardonner, et je pardonne; je ne dois pas me venger, cela m'est expressément défendu. Dirai-je injure pour injure? Mais cela répugne à mon cœur, à mon caractère, à ma religion. Quel parti prendre? Celui de la direction de mes parents et de mes amis.

« Ils me disent tous : le public vous venge ; on est outré, indigné de la conduite de vos

persécuteurs; taisez-vous, plus leur fureur est grande, plus votre triomphe éclate.

« Mais je dois quelque chose au public, je me dois à moi-même.... Laissez faire les autres, me répond-on; laissez dire ceux qui vous connaissent, qui sont instruits de votre vie, de votre conduite tant publique que particulière... Je trouve ce parti sage, et je me laisse conduire.

« Je dois publier les deux déclarations suivantes et me taire.

« Il y a vingt-cinq ans que j'ai l'honneur d'être membre de la compagnie des pasteurs; voici leur déclaration.

« Il y a vingt-trois ans que j'ai été établi pasteur de la paroisse de Motiers et Boveresse; voici sa déclaration.

« Je prie l'univers entier de comparer et de conclure.

« Nous soussignés, parents, amis de M. de Montmollin, pasteur de Motiers..., »

Nous ne pouvons, à notre tour, faire autrement que d'insérer ici dans tout leur contenu

et avec tout leur apparat officiel ces deux déclarations, sans être toutefois persuadé qu'elles suffiront à confondre pour jamais les amis de Jean-Jacques.

« Soit chose notoire et manifeste à tous ceux qu'il appartiendra qu'aujourd'hui, sous date, les honorables communautés de Motiers et Boveresse étant assemblées et convoquées en paroisse au Grand Poile des Hasle du dit Motiers, à la réquisition de monsieur de Montmollin, professeur et pasteur de l'église paroissiale de Motiers-Travers, lequel s'est présenté par devant icelle exposant dans l'amertume de son cœur les désagrémens qu'il essayait à l'occasion de divers libelles imprimés et répandus dans le public, dans lesquels il se trouve injustement flétri et calomnié, non seulement comme particulier, mais aussi dans son ministère et dans ses fonctions pastorales. Et que, pour rétablir sa justification, il désirait qu'il plût à sa paroisse de lui donner une déclaration véridique et sans flatterie de sa conduite tant personnelle et particulière que de celle qui con-

cerne les fonctions pastorales qu'il exerce au milieu de nous depuis 1742 jusques à présent.

« Après cet exposé, mon dit sieur le professeur et pasteur de Montmollin s'étant retiré, les sieurs gouverneurs des susdites communautés de Motiers et de Boveresse, ayant mis en délibération la proposition ainsi faite et exposée, ont dit et arrêté, après en avoir délibéré, et cela unanimement : que témoignage de vérité ne peut être refusé à mon dit sieur de Montmollin; en conséquence, la dite paroisse déclare de la manière la plus authentique que telles déclarations peuvent se concevoir; que nous n'avons reconnu dans sa personne et dans sa vie privée, non plus que dans ses fonctions pastorales, qu'une conduite vertueuse et exemplaire, ayant rempli exactement et fidèlement toutes les fonctions de son ministère à notre plus grande édification et entière satisfaction, au point que, lorsqu'il y eut des ouvertures qui nous ont fait craindre de le perdre à Motiers, pour les entraver<sup>1</sup>, la générale paroisse

<sup>1</sup> L'original porte : *embrasser*, ce qui est évidemment une erreur de copiste; peut-être a-t-on voulu mettre : *embarrasser*.

s'est présentée chez lui par ses députés, pour le supplier de nous continuer les fonctions de son ministère et de sa résidence au milieu de nous; conste à ce sujet les registres et protocoles des dites communautés, comme nous l'en requérons et supplions actuellement.

« Et quant à sa vie privée et particulière, nous déclarons aussi unanimement que nous n'avons reconnu en lui que des mœurs réglées et sans reproche, qu'il a constamment exercé la bienfaisance et la charité envers les pauvres et les malheureux, et ses bons offices à tous ceux qui ont eu recours à sa protection, dont il leur a fait éprouver les bons effets, tant dans ce lieu que dans les pays étrangers. Nous ajoutons que madame sa vertueuse et digne épouse, de même que leurs nobles familles, sont en singulière vénération parmi nous et cela par leurs vertus, bonnes mœurs et excellentes éducations.

« Laquelle déclaration ainsi faite sera rédigée en acte authentique et passée par devant notaire et témoins autant que de besoin et portée sur les registres et protocoles des dites deux

communautés de Motiers et de Boveresse, pour être un monument du devoir et de la justice que nous rendons unanimement à notre très digne et vertueux pasteur, et le présent acte lui sera d'abord expédié en cette forme, sous la signature des sieurs gouverneurs de Motiers et Boveresse, et des deux secrétaires d'icelle.

« Donné à Motiers, le vingt-et-un octobre mille-sept-cent-soixante-cinq.

« *Ont signé :*

« J. CLERC.                    J<sup>n</sup>-P<sup>re</sup> BOY DE LA TOUR, gou-  
 « E. FAVRE, juré.            verneur pour Motiers.  
 « Lévy FAVRE, gouverneur  
   « pour Boveresse.  
 « J.-L. ROSSEL, secrétaire de  
   « l'honorable communauté  
   « de Motiers.  
 « J.-J. JEANNIN, secrétaire de  
   « l'honorable communauté  
   « de Boveresse. »

Le dossier contient une répétition de cette



pièce avec quelques variantes de rédaction, mais également signée des mêmes personnages. Chaque communauté aura voulu, sans doute, en offrir un exemplaire à son pasteur.

Voici maintenant l'approbation de la classe; elle est plus brève, plus sèche et moins absolue. Ce sont des confrères qui parlent et non des paroissiens.

« Dans l'assemblée générale de la Compagnie des pasteurs de la Principauté de Neuchâtel et de Valangin, tenue le 5 novembre 1765, M. de Montmollin, pasteur de Motiers, l'ayant priée de lui donner un témoignage de la manière dont il a rempli jusques ici dans ce corps les fonctions et devoirs auxquels il a été appelé comme un de ses membres, elle ne peut que lui marquer son entière satisfaction de son exactitude et de son zèle à s'y acquitter de tous ses devoirs, ayant mérité son approbation dans les commissions dont elle l'a chargé dans différentes occasions; seulement trouve-t-elle que M. Rousseau a été admis à la communion avec précipitation après la publication d'*Emile*, sans

que l'auteur de cet ouvrage en eût réparé le scandale; au reste, tous les membres de cette Compagnie s'unissent avec plaisir dans leurs vœux les plus ardents pour la bénédiction et la conservation de M. de Montmollin.

« (Signé) A. DELUZE, secrétaire de la  
« Compagnie. »

Si les parents, les amis de M. de Monmollin et lui-même ont pu prendre ces déclarations officielles pour des réponses suffisantes aux attaques du *Recueil*, il est difficile de croire que le public les ait acceptées comme telles. Les vertus et les mérites du pasteur de Motiers n'étaient pas en cause. Il s'agissait uniquement de sa conduite vis-à-vis de l'auteur des *Lettres de la Montagne*, et l'on n'en dit pas un mot; on passe à côté de ce point brûlant; M. de Montmollin a-t-il eu tort ou raison? a-t-il agi de son propre mouvement? ses collègues l'ont-ils averti ou poussé? On oublie tout cela, et c'était la seule chose dont il fallait parler pour dégager la responsabilité du professeur et

le sauver des accusations précises et pressantes formulées dans la *Lettre de Goa*. On se souvient seulement que Monsieur de Motiers a été un moment tolérant, et on le lui reproche ! Cela est dur, en vérité. Cette conduite trop prudente n'eut pas cependant tout le succès que la vénérable Compagnie en attendait pour sa gloire et pour son repos. Les clameurs populaires vinrent la troubler dans sa retraite, et à son tour, elle crut devoir adresser au public, pour sa justification, le manifeste solennel, j'allais dire le mandement, dont je trouve la copie ou le brouillon dans les papiers du pasteur. Les corrections et adjonctions ne sont pas de la plume de M. de Montmollin, non plus que la pièce elle-même. Je ne saurais d'ailleurs assurer qu'elle ait été publiée ; peut-être est-elle restée un simple projet, le rêve de quelques jeunes lévites, jaloux de faire aussi leur campagne. Point de date, ni aucune indication de lieu et de circonstance qui puisse faire deviner ses auteurs ; il y en a deux au moins, puisqu'il y a deux écritures.

« *Information de la Compagnie des pasteurs de la*  
« *Principauté de Neuchâtel et Valangin, présen-*  
« *tée au public.*

« Il semble qu'après le scandale et l'indignation universelle qu'ont excités deux libelles qu'un téméraire écrivain a osé mettre au jour, et dans le dernier desquels il a eu l'impudence de s'en déclarer l'éditeur, sous le nom de Dupeyrou; l'un de ces libelles anonymes intitulé : *Lettre relative à J.-J. Rousseau, à Goa, aux dépends du Saint-Office*, et l'autre : *Lettres relatives au dit J.-J. Rousseau, à Mylord comte de Wemys*, dans lesquelles dernières lettres le sieur Dupeyrou ose afficher son nom et se dire ouvertement l'auteur de celle de Goa.

« Il semble, après tout ce que dessus, qu'une compagnie respectable de pasteurs, qui, par son silence, avait témoigné le plus grand mépris pour la *Lettre de Goa*, en la foulant à ses pieds, sans vouloir y faire aucune réponse, elle aurait pu tenir la même conduite par rapport aux secondes lettres du sieur Dupeyrou; mais comme la modération qu'a suivi (*sic*) la Com-

pagnie n'a fait qu'enhardir ce téméraire écrivain, qui veut être auteur aux dépens de la vérité et de son honneur, sous l'insensé prétexte d'être le défenseur de J.-J. Rousseau, elle a cru, pour le coup, ne pouvoir plus se taire, et elle se voit dans la nécessité de tancer et de réprimer le sieur Dupeyrou dans son insolent procédé, qui, suivant les lois romaines et la Caroline, mériterait flétrissure et une peine infâmante.

« Elle ne peut donc plus garder le silence sur cette foule d'imputations fausses et odieuses, dont le sieur Dupeyrou a affecté de parsemer ses libelles, ce qui demanderait une discussion presque infinie, si l'on voulait prendre la peine de les relever pied à pied, comme par exemple ce qu'il dit dans telles et telles pages et qui est un tissu d'absurdités, d'impertinences et de faussetés; comme ce qu'il ose encore avancer contre un des membres de la dite compagnie et dans sa personne et dans son ministère, qui a toujours bien mérité de son corps et qui, dans la dernière affaire de Rousseau, n'a agi que conformément à la discipline reçue dans les églises du pays; ayant estimé de plus, dans une

de nos assemblées, que sa *Réfutation à la Lettre de Goa*, dont lecture fut faite à la compagnie, établissait la justification du dit membre et était suffisante pour établir aussi la justice et l'intégrité de la conduite de la Compagnie concernant Rousseau.

« La dite Compagnie, qui sait ce qu'elle se doit à elle-même, ce qu'elle doit aux églises qui lui sont confiées, à la religion et à toute la chrétienté, croirait manquer essentiellement à tous ces égards, si elle ne relevait de la manière la plus forte, la plus expresse et la plus authentique tout ce que le dit Dupeyrou a eu l'audace de répandre dans le public contre elle; mais en même temps, elle estimerait s'avilir, si elle entrait dans aucune discussion sur tous les faux et insensés allégués qu'ose avancer le dit Dupeyrou, qui, sans aucune qualité ni vocation ose s'élever contre un corps respectable et l'insulter ouvertement et qui, quand même il aurait vocation, serait toujours très blâmable de s'être oublié à ce point-là. Mais le dit Dupeyrou est non seulement sans qualité et sans vocation, puisqu'il est tout récemment nouveau

citoyen venu d'Amérique et qui n'a pour toute recommandation que le faste de ses richesses et que quelques adulateurs qui l'encensent; ainsi elle l'abandonne à son mauvais sort, conformément à la maxime du sage (Prov., chap. XXVI, v. 4) : « Ne réponds point au fou selon sa folie ». Cependant, pour qu'il ne s'aveuglât pas tout à fait dans sa folie, la Compagnie a cru qu'elle devait faire usage de cette autre maxime du sage, qui suit immédiatement la précédente : « Réponds au fou selon sa folie, de peur qu'il ne s'imagine qu'il est sage ».

Il est inutile de s'arrêter à ce morceau de haute éloquencé ecclésiastique, grand coup de canon tiré à poudre. A des faits, il oppose des mots et des anathèmes à des raisons. Remarquons seulement combien la fortune de Dupeyrou offusquait le clergé. C'est la troisième ou quatrième fois que le « faste de ses richesses » lui est reproché.

Si cette pièce ne fut pas imprimée, la vénérable Classe ne resta point toutefois muette devant les attaques des partisans de Rousseau.

Son doyen, Samuel Chaillet, pasteur de Serrières, essaya de la défendre, et il le fit avec beaucoup de douceur et de modération, on dirait presque d'humilité<sup>1</sup>.

Après s'être adressé au public, et malgré toutes les assurances qu'il recevait de ses amis sur les bonnes dispositions de la cour de Berlin à son égard, M. le professeur crut devoir se justifier lui-même auprès du roi, non pas, comme cela semblerait naturel, par l'intermédiaire de la vénérable classe ou du Conseil d'Etat, mais directement, par la poste, ainsi que nous l'apprend une lettre qu'il écrivit à la direction des postes de Berne et la réponse qu'il en reçut. Cette précaution laisse deviner bien des inquiétudes et bien des secrets mécomptes : M. de Montmollin triomphait, Rousseau était parti depuis trois mois, et il n'osait se fier à personne pour présenter à *son prince* sa défense et son apologie!

Il vaut la peine de garder ce témoignage de

<sup>1</sup> La brochure est intitulée : *Information de la Compagnie des Pasteurs de la Principauté de Neuchâtel et Valangin, pour l'édification du public.* 1765. In-8°, 26 pages.



la tiédeur et de l'ingratitude de ses compagnons de lutte, même après la victoire.

Il écrivit donc tristement à messieurs de Berne :

« Comme il m'importe extrêmement que le paquet que j'ai l'honneur de vous adresser pour le roi, à Berlin, lui parvienne promptement et sûrement, je prends la liberté de vous l'envoyer à droiture sous votre couvert, avec prière de ma part qu'il soit expédié incessamment, et j'ose vous demander très instamment cette faveur par une suite des bontés dont vous m'avez toujours honoré. Quant au port du dit paquet, je paierai ce qu'il vous plaira le taxer, l'affranchissant jusqu'à Nuremberg, et il vous plaira me dire en réponse et m'en accusant réception à qui je dois remettre le dit port, soit au bureau de Neuchâtel, soit au postillon de Motiers, à quoi je satisferai sur la minute. La position où je me trouve me flatte que vous ne me refuserez pas cette grâce et que vous voudrez bien agréer les assurances de tous mes services et

de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

« Motiers-Travers, Comté de Neuchâtel, ce 12 décembre 1765. »

Trois jours après, le 15, M. Fischer, intendant des postes, répondait :

« Nous avons bien reçu l'honneur de votre lettre du 12 courant, avec le paquet pour le roi, à Berlin, y joint, auquel nous avons donné cours par le courrier de hier, en le recommandant particulièrement. Le port jusqu'à Nuremberg, par où il a été affranchi, se montant à L. 3»18 s., il vous plaira de le remettre au courrier de Pontarlier, avec ordre de le payer, sans dire autre, à M. Clottu à Neuchâtel, duquel nous nous en ferons reconnaître.

« Nous avons, du reste, l'honneur d'être, avec l'estime et la considération la plus parfaite, votre, etc. »

Voici maintenant le placet au roi :

« Sire,

« C'est avec une respectueuse confiance que je prends la liberté de m'adresser à Votre Majesté pour la supplier de me permettre de lui exposer en peu de mots la conduite que j'ai tenue envers J.-J. Rousseau, qui fut toujours l'objet de ma plus grande tolérance dans l'exercice de mon pastorat, sans que jamais je l'aie inquiété en aucune façon. Mais lorsque ses *Lettres de la Montagne* parurent, la Compagnie des pasteurs de votre souveraineté de Neuchâtel et Valangin les prit en objet et se crut obligée, pour l'édification de nos églises, qui étaient alarmées de cette nouvelle doctrine, de faire des remontrances à votre Conseil d'Etat, qui ont eu le succès désiré par le gracieux rescript<sup>1</sup> que

<sup>1</sup> Ce rescrit a été publié plusieurs fois; cependant, il ne sera pas superflu de le rappeler ici; il est du 30 mars 1765. « Nous avons vu avec satisfaction, par le très humble rapport que vous nous avez adressé, en date du 4 de ce mois, au sujet de l'ouvrage du sieur Rousseau, intitulé : *Lettres écrites de la Montagne*, l'attention que vous donnez aux objets que vous jugez intéresser le maintien de la religion. Nous ne pouvons aussi qu'approuver le zèle avec lequel la Compagnie des pasteurs cherche à

Votre Majesté envoya au sujet des dites remontrances.

prévenir tout ce qui pourrait contribuer à répandre dans vos contrées des sentiments contraires aux dogmes qui y sont reçus. Disposé comme nous sommes à entrer dans ces bonnes vues, et entrant dans les raisons qui vous font désirer qu'on y réponde par des mesures propres à les remplir, nous voulons bien vous permettre de prendre par rapport à la réimpression projetée des susdites *Lettres écrites de la Montagne* et à leur débit, les arrangements nécessaires que vous croirez devoir au bien public, après un examen réfléchi de ce que la prudence et une sage attention à éloigner tout ce qui pourrait devenir une nouvelle source de désordre ou de division doit vous faire observer dans cette affaire.

« Notre intention n'est pas cependant qu'on sévise contre l'ouvrage en question par aucune de ces flétrissures publiques, qui, indépendamment qu'elles sont opposées à l'esprit de modération, qui doit toujours être celui des défenseurs de la vérité, donnent d'ordinaire aux écrits qu'elles proscrivent plus de publicité qu'ils n'en auraient eu sans une condamnation si éclatante et font ainsi manquer le but de leur suppression. Nous ne doutons pas, au reste, que, comme vous êtes les premiers à rendre justice à la conduite réglée et aux bonnes mœurs du sieur Rousseau, vous ne soyez de vous-mêmes portés à le laisser jouir paisiblement de la protection des lois dans l'asile qu'il s'est choisi et où notre volonté est qu'il ne soit en rien inquiété. »

M. de Montmollin aurait bien dû se souvenir aussi des rescrits du roi du 21 mai et du 28 septembre, dans lesquels le roi exprime vivement « son *déplaisir* et son *in-*

« La même Compagnie se crut aussi obligée de me donner une direction pour m'en servir dans le Consistoire de Motiers-Travers, afin que J.-J. Rousseau voulût bien s'expliquer sur son christianisme, non point par forme d'inquisition du Consistoire, mais de la manière la plus douce et la plus simple. Mon serment au corps dont je suis membre et mon état me mirent dans la nécessité de me conformer aux ordres de la vénérable classe. Le tout est expliqué amplement dans ma *Réponse à la Lettre de Goa*, dont j'ai envoyé quelques exemplaires à Berlin, au professeur Formey, à qui ils doivent être parvenus, quoique je ne sois pas encore avisé de leur réception. Je supplie votre Majesté de vouloir se faire remettre un des dits exemplaires où ma justification est pleinement établie.

« Il est bien malheureux pour moi, Sire, qu'après avoir fait mon devoir suivant ma

*dignation* » de la conduite inconsidérée que des esprits remuants et échauffés du zèle amer d'une piété intolérante » ont tenue contre son protégé Rousseau. Voir pour le dernier de ces rescrits : *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers*, appendice, p. 367.

conscience et mon ministère et suivant les ordres qui me furent donnés par la vénérable classe, mes ennemis, partisans de Rousseau, aient mis tout en usage pour me perdre par des libelles calomnieux et surtout par le dernier, dont Dupeyrou s'est déclaré l'éditeur, auquel j'ai répondu brièvement, conste l'exemplaire ci-joint que je prends la liberté d'envoyer à Votre Majesté et sur lequel je la prie très humblement de jeter un coup d'œil.

« Il est encore plus malheureux pour moi, Sire, que mes ennemis aient envoyé des informations en cour, pour m'y noircir et pour me rendre responsable de tout ce qui est arrivé et non arrivé à Rousseau, à Motiers, comme si, par mes sermons et par mes discours particuliers, j'avais eu en vue d'ameuter le peuple; sur quoi je me récrie hautement, comme choses contraires à la vérité et à mon caractère personnel, puisque tous ceux qui me connaissent rendront témoignage à mon support et à ma tolérance. Mais il est aisé en même temps de comprendre que mon état, ma vocation et mon devoir m'appellaient nécessairement à pré-

---

munir avec zèle et avec prudence, mais sans aucune passion, le troupeau qui m'est confié, par des instructions puisées dans l'Écriture sainte, contre l'erreur et l'incrédulité. A quoi je dois ajouter en toute vérité que je n'ai cessé d'exhorter le peuple à la modération et que je ne crains point d'affirmer que les prétendues insultes faites à Rousseau n'ont point été constatées, qu'on a dénaturé les choses et qu'on les a enflées.

« J'ai la satisfaction, Sire, de pouvoir assurer Votre Majesté que mes compatriotes et tous ceux avec qui je suis en relation rendent un bon témoignage et aux sentiments de mon cœur et à ma conduite.

« Mais ce qui m'afflige, Sire, et ce qui me navre jusqu'au fond de l'âme, sont les insinuations odieuses que l'on a données sur mon compte à la cour, moi qui ai toujours été dévoué à mon prince, qui ai toujours prêché la fidélité, l'obéissance et la soumission à ses ordres, et qui, comme mes ancêtres, suis attaché à la juste domination du gracieux et glorieux

souverain qui nous gouverne avec tant de sagesse et de bonté.

« Serais-je capable de dégénérer et de ne pas marcher sur les traces de feu mon père Emer de Montmollin, conseiller d'Etat et chancelier, qui n'épargna ni soins, ni peines pour faire échoir la Principauté de Neuchâtel et Valangin à l'illustre maison de Brandebourg et qui eut la satisfaction et la consolation de voir son zèle couronné par la sentence qui fut rendue en faveur de cette illustre maison. La chancellerie de Berlin fournira les preuves de ce que j'ai l'honneur d'avancer à Votre Majesté.

« Je suis calomnié, Sire, je suis persécuté. Père d'une nombreuse famille, je viens donc supplier Votre Majesté de me tirer de l'oppression et que, par un effet de ses bontés royales, il lui plaise d'ordonner, par un gracieux rescrit, que je puisse exercer mon ministère tranquillement et en la crainte du Seigneur et élever avec honneur ma famille, à qui j'inspire les sentiments dont je suis revêtu envers mon prince.

« Je me répands en vœux pour le glorieux règne de Votre Majesté, et je suis avec le res-



pect le plus profond, Sire, de votre Majesté le très humble, très obéissant, très fidèle et soumis sujet,

« Le professeur DE MONTMOLLIN, pasteur à Motiers-Travers, Principauté de Neuchâtel, en Suisse, ce 12 décembre 1765. »

Tout s'apaise, tout s'oublie ; le calme succède à la tempête, le soleil dissipe les nuées, et les orages humains, semblables à ceux de la nature, sont rapides et passagers. Cependant, les uns et les autres laissent des traces, et souvent le voyageur, longtemps après, rencontre dans la forêt redevenue verdoyante et joyeuse un arbre à demi desséché et çà et là des débris amoncelés et persistants, muettes protestations contre l'indifférence ou le pardon. Tous les efforts de M. de Montmollin et de ses amis ne parvinrent pas à justifier la persécution de Jean-Jacques, et l'opinion publique, hostile et malveillante, s'en souvint.

Par un sentiment d'humilité ou de grandeur

d'âme, dont il faut lui savoir gré et qui l'honore, le pasteur de Motiers a pieusement gardé dans ses archives deux lettres qui ont dû ramener tristement sa pensée vers les jours amers de son triomphe.

La première de ces lettres lui fut adressée par un M. Abram-Louis Sandol, de la Chaux-de-Fonds, lieutenant civil et personnage important dans le pays par son caractère et par ses talents. C'était un esprit fin, ingénieux, plein de sens, persévérant jusqu'à la ténacité, le vrai type de cette population inventive et forte qui a créé ce grand village de vingt-cinq mille habitants devenu le foyer et le centre de la fabrication des montres. Il avait voyagé en Espagne avec son gendre Jacquet-Droz, le célèbre inventeur des horloges compliquées et des automates. On a de lui un journal curieux où il a noté exactement, simplement, sans phrases et sans réflexions, tout ce qu'il faisait, voyait, entendait chaque jour<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ce journal a été publié dans le *Musée neuchâtelois*, année 1862.

En 1760, le lieutenant Sandol était maître-bourgeois de la bourgeoisie de Valangin, charge honorifique très enviée à cette époque. Il fit aussi partie d'une députation chargée de réclamer, au nom de la Chaux-de-Fonds, le maintien en place de son pasteur, l'honnête Ferdinand-Olivier Petitpierre, condamné par la vénérable classe pour sa doctrine de la non-éternité des peines.

On sait ce qui en advint; le clergé, comme pour Rousseau, resta maître du champ de bataille, en dépit du roi et du Conseil d'Etat. Petitpierre fut obligé de s'exiler, au grand regret de ses paroissiens. Cette procédure ecclésiastique à l'espagnole excita un mécontentement général; mais personne n'en ressentit l'injure autant que le lieutenant Sandol. M. de Montmollin, à cette occasion, l'avait personnellement offensé et blessé, dans l'exercice même de ses fonctions de maître-bourgeois et devant tout le peuple assemblé, sans qu'il pût alors protester et se défendre.

Le trait était resté au cœur du vieux montagnard, et dans sa retraite, il épiait avec

anxiété, avec impatience, l'heure de la revanche; il l'attendit six années et elle n'en fut que plus cruelle et plus implacable.

Cette revanche est la longue lettre que nous allons transcrire, lettre mordante, acérée, aiguë, où chaque mot porte, toute pleine, sous sa forme polie, de l'ancienne rancune aigrie et de la joie de la vengeance enfin savourée, lettre caractéristique, d'ailleurs, et du temps et de la race, peu lettrée et laborieusement composée, mais allant à son but, sans dévier et sans rien ménager.

Ah! pauvre professeur! quel réveil! quel coup soudain et inattendu! Ce dut être pour lui comme l'apparition d'un fantôme sorti de la tombe. Le réfugié de Londres et la non-éternité des peines, la bourgeoisie de Valangin, le lieutenant Sandol, étaient pour lui choses mortes, ensevelies; la lutte avec Rousseau, qui avait effacé tout cela, commençait elle-même à s'éloigner, à disparaître dans les brumes du passé; il respirait, il tâchait d'oublier. Et voilà que tout revient, que tout revit et se dresse

devant ses yeux. Encore une fois, pauvre pasteur !

A-t-il répondu ? a-t-il essayé, à son tour, de renvoyer cette flèche de Parthe, ou plutôt, adouci par l'épreuve, n'a-t-il point tenté de panser la blessure qu'il avait faite et de ramener à lui l'ancien maître-bourgeois ? Aucun brouillon, aucune note ne permet même une supposition. La lettre du lieutenant reste seule, isolée ; c'est un dolmen au milieu d'une lande froide et sombre.

« Monsieur,

« Aurait-on pu se persuader que, dans la solitude où me suis rélégué, sans rancune, sans humeur, même avec plaisir, malgré toutes les insinuations désavantageuses qu'il vous plut débiter en ma présence, sur la fin d'août 1760, à MM. les maîtres-bourgeois de Valangin, Borquin et DuBiez, mes collègues, au pied des degrés d'entrée de ce premier, en présence de bonne compagnie, *qu'ils devaient se méfier du lieutenant de la Chaux-de-Fonds, qu'il avait bien*

*des rubriques, qu'ils devaient prendre garde de se laisser gagner à lui, qu'il est dangereux, etc.*

« Cela me frappa au point de ne les pouvoir relever que faiblement, vu le décorum d'une députation sacerdotale dont faisiez partie. Et je fus bien aise de n'en recevoir que ce que j'en ouïs, voyant le train d'alors; j'eus du bonheur d'en être quitte par ma dégradation de maître-bourgeois, qui en provient indirectement.

« Je n'aurais pas cru, monsieur, vous voir si-tôt après, aux prises et sur la défensive, contre un M. Dupeyrou, qui vient (dit-on) d'Amérique, sans emploi et sans vocation, dans ce pays, comme je le vois dans les informations imprimées pour le public, sur lequel vous me permettez, monsieur, d'en cueillir la quintessence.

« J'y vois, page 5, *qu'il vous importe d'être connu et bien connu*. Cela est bien pour un professeur; quant à moi, simple laïque, je déclare qu'il m'importe peu de passer en public pour grand, si, par malheur, je sentais que je m'ignore moi-même jusqu'à méconnaître la charité chrétienne.

« Dans la même page, je vous entends, monsieur, requérir le public *d'entrer dans votre situation.*

« Et moi je prends la liberté de prier M. le professeur d'entrer dans la situation du lieutenant de la Chaux-de-Fonds et maître-bourgeois de Valangin en 1760, qui aurait pu, avec justice, s'en remettre au jugement du public, si la voie de l'information lui avait été praticable sans barrières ni entraves, ou qu'on voulût la lui accorder encore aujourd'hui, par édition, comme à d'autres; combien de vérités paraîtraient en scène que ce public ignore!

« Au reste, je passe avec plaisir sur toutes les injures que je puis avoir reçues, d'où qu'elles partent, puisque je les vois (page 16) mises au rang *des petitesesses, des misères et malignités, etc.* (p. 17). *Violenter le droit des gens et la sûreté publique, etc.,* est un vice qui ne m'est connu en pays libre que dès l'an 1760 en deçà; puisse-t-il rentrer dans le fond qui l'a produit, et puisse ce même fond être désormais cultivé et semé par le corps de droit tiré de la seconde partie du sommaire de la loi; alors on se verra sûr parmi

la société chrétienne. (Page 19) *Comment donc M. Dupeyrou a-t-il pu, etc. ?* Et moi je demande : Comment donc, monsieur le professeur de Montmollin, ministre du Saint-Evangile, député par la vénérable classe, avec lequel je n'avais eu de ma vie ni fréquentation, ni relation particulière jusqu'alors, comment a-t-il pu, sans répugnance, débiter tout ce qu'il dit alors à MM. Borquin et Dubiez ? d'où me connaissait-il ? par quelle suggestion pouvait-il parler avec autant de fermeté et d'assurance contre un maître-bourgeois fonctionnant, contre un officier du prince, contre un père d'une nombreuse famille, réputée bien élevée par tous ceux qui la connaissent, contre un homme qui, dès l'an 1740, a exercé tant de différentes commissions, tant publiques que particulières, desquelles il s'est acquitté avec assez d'honneur pour en rendre fidèle compte ?

« Enfin, monsieur, sans m'attacher davantage à des questions qui ne méritent pas d'*atédier* (*sic*) un public, je me borne au particulier dans cette affaire, pour vous prier, monsieur, de me satisfaire par une réponse qui m'apprenne par



quel canal vous étiez si mal instruit sur mon compte et quelles étaient les vues d'une telle conduite.

« C'est là, monsieur, la seule et unique chose que j'ai à requérir pour mon édification, et c'est là aussi le motif qui m'a fait prendre la liberté de vous écrire, le tout à votre décharge, sans quoi la saine raison voudra que le tout soit réputé provenir de l'auteur qui s'est montré ou qui se montra chez MM. les maîtres-bourgeois.

« Je sens tout comme vous, monsieur, qu'il est bien dur pour un homme en place de se voir aussi mal traité comme il paraît que vous l'êtes par les plaintes de l'*Information*; mais je plains encore davantage leurs auteurs, surtout si de telles attaques se trouvaient être des imputations destituées de vérité. Or, prenons tout cela, monsieur, comme des petites afflictions d'une vie courte et passagère qui nous acheminent tout doucement du côté d'une meilleure vie, et souvenons-nous que la patience est la mère des vertus et que ceux qui la pratiquent ne sont jamais trompés, outre que cela porte, si c'est avec une vraie humilité, porte infini-

ment plus loin qu'on ne le croirait d'abord.

« M. de Fontenelle donne là-dessus des traits merveilleux dans un discours académique qu'il prononça et qui remporta le prix d'éloquence donné par M. De Balzac à Paris, *sur la patience et le vice qui lui est contraire*.

« Je n'en rapporterai ici qu'un petit paragraphe adaptable au sujet et à notre situation. (Je le tire de sa nouvelle édition sur la *Pluralité des mondes*, à La Haye, 1745, page 139.)

« Tel a été l'art de la bonté de Dieu que, dans les punitions même que sa colère nous envoie, elle a trouvé moyen de nous y ménager une source d'un bonheur infini; recevons avec une soumission sincère de si justes punitions, et elles deviendront aussitôt des sujets de récompense. Nous n'aurons pas seulement effacé nos crimes, nous aurons acquis un droit à la souveraine félicité. Aveuglement de la nature, lumière céleste de la religion, que vous êtes contraires : la nature, par ses mouvements désordonnés, augmente nos douleurs, et la religion les met pour ainsi dire à profit par la patience qu'elle nous inspire. Si nous en croyons l'une,

nous ajoutons à des maux nécessaires un mal volontaire; et si nous suivons les instructions de l'autre, nous tirons de ces maux nécessaires les plus grands de tous les biens. »

« Cela, monsieur, n'inspire-t-il pas de fortes consolations aux opprimés? Oui, sans doute. Je vois, d'ailleurs, que vous en avez, monsieur, de bien grandes dans les deux déclarations qui vous viennent des communautés de Motiers, de Boveresse et Compagnie des pasteurs, pages 24 et 31. On pourra me dire peut-être là-dessus, que ces sortes d'actes ont souffert quelques ravalements dès l'an 1760; que la justice, renfort (?) et conseil de la comté de la Chaux-de-Fonds en fit parvenir à la vénérable classe pour le 8 mai, dit an; que dix anciens d'Eglise du dit lieu y firent parvenir le leur du 3 juin suivant; que la générale dite communauté présenta requête en Conseil d'Etat le 22 du dit mois, laquelle fut communiquée à la vénérable classe le 1<sup>er</sup> juillet suivant; plus encore, les remontrances de cette même communauté par ses députés à MM. les délégués du Conseil d'Etat et vénérable classe, lors du Monitoire.

« Tous ces différents actes, qui attestaient de la pureté de doctrine, du zèle discret et de la piété édifiante de leur cher et très honoré pasteur, joints aux soins infatigables qu'il se donnait pour l'instruction de la jeunesse, tout cela, monsieur, ne se trouva-t-il pas inefficace devant MM. de la vénérable classe? Produisirent-ils du fruit? Aucun; cependant, c'étaient des actes formels; toute la différence que je vois entre ceux-ci et ceux qui vous concernent, est que ces premiers ne furent demandés, ni sollicités par le pasteur d'alors. Et on peut dire avec vérité qu'ils provenaient uniquement de la vérité même et de l'intention droite et sincère qui portait à se conserver leur cher et fidèle pasteur.

« Tous ces actes, trop faibles devant la vénérable classe, qui, sans doute, avait ses vues particulières trop délicates et sublimes pour être pénétrées par ces différents corps, qui pas moins furent dans peu privés de celui qu'ils aimaient et chérissaient, comme on le doit à l'égard de tous fidèles pasteurs et ministres du Seigneur.

« Tout cela, monsieur, peut-il donner du relief à ces sortes d'actes ? Je me trouve trop borné pour en décider.

« Au reste, monsieur, à mon avis, le meilleur pour nous est de prendre patience dans tous les désagréments que nous rencontrons et de sentir par là que, dans la société où nous vivons, on a à faire à des gens, mais à des gens différents de caractère.

« Quant à moi, par les divers emplois, négoces et commissions que j'ai exercés, et mieux encore, par les voyages que j'ai faits, surtout dans les pays de l'inquisition, je n'ai remarqué que trois ordres de personnes dans la société, et j'estime que ces trois les renferment tous ; mais leur fréquentation se trouve bien différente. Par exemple, le vrai et parfait honnête homme n'est jamais à craindre, comme qu'on en agisse avec lui, parce que, dans ses récriminations, il n'emploie rien qui n'assortisse avec la justice et la charité parfaite. Le scélérat, reconnu pour tel, est peu à craindre ; par la connaissance qu'on en a, on s'en peut préserver et garantir ; mais il y en a des troisièmes qui

sont redoutables et fort à craindre. Ce sont de ces gens qui, sans probité, ont toujours su s'habiller du manteau de l'honnête homme, au point de s'acquérir autant et plus de crédit et de confiance dans le monde qu'on n'en accorde aux vrais honnêtes hommes; c'est contre ceux-là, monsieur, pour peu qu'on les découvre, qu'il faut se mettre en garde et n'en jamais approcher, s'il est possible. Ce sont là à peu près toutes les connaissances et les lumières que m'ont procurées mes travaux, mes emplois précédents et actuels.

« Si je fais cette petite digression, elle dérive de l'idée où je suis que MM. les ministres, par la vie sédentaire qu'ils tiennent ordinairement dès leur tendre jeunesse, ne leur permet guère d'apprendre par expérience ce qu'en peuvent connaître ceux qui, dès trente à quarante ans, sont répandus dans le commerce de la société, ainsi que je m'y suis trouvé, et dont, par la grâce, je me vois un peu retiré.

« Enfin et pour conclusion, je vous prie, monsieur, qu'en m'honorant d'une réponse en éclaircissement sur le premier chef, il vous

plaise y ajouter, pour me communiquer, votre réponse à celle de Goa et de vouloir m'indiquer par quelle voie je pourrais avoir communication de celles de ce M. Dupeyrou, trois pièces qui m'étaient ignorées avant l'*Information au public*.

« En quoi, monsieur, vous obligerez infiniment celui qui a l'honneur d'être, etc.

« Chaux-de-Fonds, ce 1<sup>er</sup> février 1766. »

Il n'y a plus à en douter, M. de Montmollin a écrit et fait imprimer une *Information au public*, le lieutenant Sandol l'a lue et les tribulations du pasteur ont adouci l'antique blessure du vieux maître-bourgeois. Il rappelle, il savoure avec complaisance les aveux et les plaintes de son ancien adversaire, et sous forme de condoléances, enfonce le trait et le retourne dans la plaie. Tout cela n'est pas aussi chrétien qu'il veut bien le dire<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les projets que nous possédons n'étaient qu'un canevas fort abrégé de cette *Information*. La lettre renvoie aux pages 16, 17, 19, et le plus long de ces projets n'en a pas quatre. Du reste, on en reconnaît l'esprit et le style dans les courts passages qu'elle en rapporte.

Est-ce tout? M. de Montmollin peut-il dormir tranquille sur ses lauriers?

Nous sommes en 1768; près de trois ans se sont écoulés depuis que Jean-Jacques a repris son bâton de pèlerin. On ne parle plus de lui, on ne sait ce qu'il est devenu, et on ne se soucie pas de le savoir. Motiers jouit d'une paix profonde. Le ciel a repris sa pureté, les esprits leur indolence. Allons! Tout est bien qui finit bien.

Mais voici qu'un nouvel orage se prépare, surgit, éclate. Les têtes s'échauffent; la foule irritée massacre à Neuchâtel le procureur général Gaudot. Rousseau n'y est pour rien, ni le pasteur, et pourtant, voyant tout cela, un jeune ministre se souvient de l'un et de l'autre, et, rentré chez lui, de sa cure isolée, il envoie

Voltaire, dans la facétie qu'il a publiée sous le titre de : *Dix-neuvième lettre de M. de Montmollin, prêtre, à M. Needham, prêtre*, cite aussi l'*Information présentée au public*, et en rappelle une phrase : Rapport que je suis d'un caractère très respectable.

M. Bonhôte, bibliothécaire, nous informe que cette pièce n'existe pas dans les collections de la ville de Neuchâtel.



au professeur, son maître, son ami, l'avertissement que voici :

« Monsieur et très honoré père,

« L'émeute populaire de dimanche soir et de lundi tout le jour, qui n'a pris fin, comme vous savez, que par la mort tragique de M. Gaudot, m'engage à vous conjurer, monsieur, de ne pas vous exposer à venir en ville la semaine prochaine. Vous savez aussi bien que moi, et cet exemple le prouve, que rien n'arrête la fougue d'un peuple irrité; la voiture que MM. les quatre ministres envoyaient, pour tirer M. Gaudot de sa maison, a été fracassée, moulue et les chevaux blessés. Vous n'ignorez pas non plus combien vous êtes peu agréable à ce même peuple. Je crains, si vous paraissez, que sa fureur ne se réveille et qu'il ne se porte encore à des extrémités. Je vous supplie donc, monsieur, de pourvoir à votre conservation et de vous rendre aux instances que madame votre respectable épouse fera sans doute, pour vous retenir. Offrez-lui, je vous en prie, l'assurance

de mon respect, et croyez que j'ai l'honneur d'être, etc.

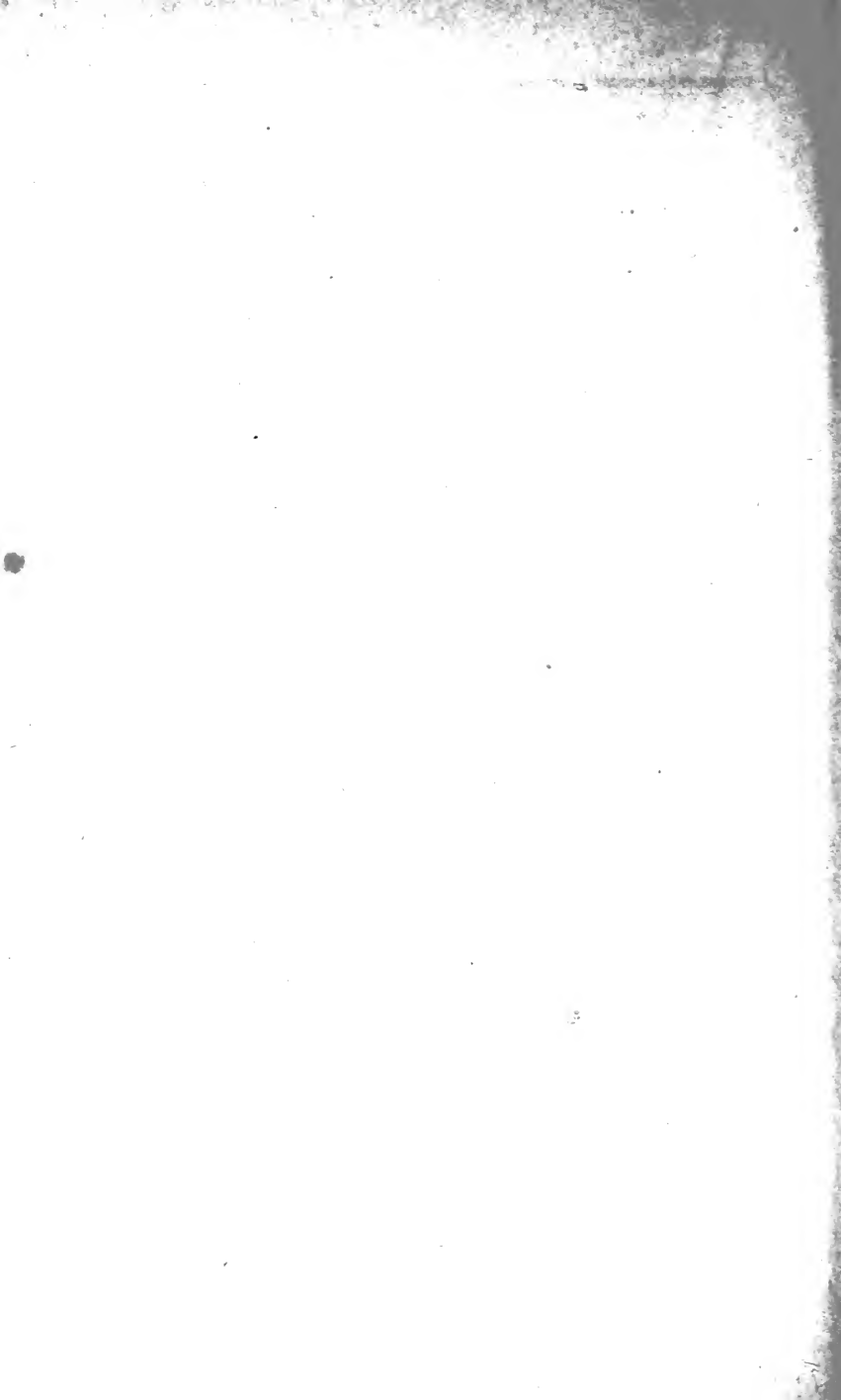
« J. DE GÉLIEU.

« Lignières, le 27 avril 1768. »

Les craintes du jeune pasteur étaient, nous aimons à le croire, purement imaginaires. M. de Montmollin ne méritait la haine de personne. Dans sa lutte avec Rousseau, il avait été, par la force des choses, le représentant de la Classe, très jalouse alors de son autorité spirituelle et temporelle, et, malheureusement pour lui, plus encore et surtout du clergé de Genève, chez lequel, en cette occasion, les passions ecclésiastiques se doublaient d'intérêts politiques et sociaux. C'était là peut-être ce que les Neuchâtelois ne pouvaient pardonner au pasteur de Motiers. Poussés au delà de leurs propres sentiments, ils éprouvaient un regret mêlé de honte et de rancune, d'être devenus malgré eux, pour leur hôte paisible et honnête, les agents de ses ennemis du dehors.

Quant à nous, témoins et juges en dernier ressort, nous pouvons, ce me semble, pièces en main, plaindre M. de Montmollin et l'absoudre.

---



---

## APPENDICE

Avec une impartialité peu commune, M. de Montmollin a conservé, pêle-mêle et sans choix, un certain nombre de pièces manuscrites et imprimées, aussi bien celles de ses adversaires que celles de ses partisans. On y trouve entre autres les facéties de Voltaire sur les miracles, et même la lettre au jésuite Needham, que ce terrible railleur attribue au pasteur, des notes, des fragments sur Rousseau tirés on ne sait d'où, enfin des vers si grossiers que la reproduction en est impossible.

De tout ce fatras, nous ne copierons qu'une note bibliographique, et la réponse inédite à la seconde lettre de Dupeyrou dont nous avons parlé (page 282).

L'auteur ne donne ni son nom ni celui de

la personne à laquelle il l'adresse. Seulement, il la date d'*Alitipolis*, ce qui veut dire peut-être une ville où on ne lapide pas les gens. A défaut de pierres, en tous cas, les gros mots et les injures ne sont pas inconnus dans cette cité imaginaire. On s'étonne que le représentant de l'orthodoxie n'ait pas trouvé un défenseur plus sérieux.

« Monsieur,

« J'ai lu la *Lettre de Goa* avec la réfutation qu'en a faite M. le professeur de Montmollin, pasteur des églises de Motiers-Travers et Boveresse. Je vous avoue naturellement qu'autant que la première de ces pièces m'avait indignée contre son anonyme, autant j'ai été charmé de la réponse que ce dernier lui a faite, et je n'aurais pas cru que M. de Goa eût osé se représenter, moins encore se nommer. Je me suis trompé; et je viens de recevoir cette nouvelle production, dont je n'ai pas différé la lecture. Vous souhaitez, monsieur, de savoir ce que j'en pense; je vous le dirai.

D'abord, j'ai présumé que Mylord d'Elcho, à qui cette seconde lettre est adressée, n'a désiré (si au moins l'auteur dit la vérité, page 3) à connaître l'affaire de Rousseau dans notre pays que parce que ce seigneur est d'un mérite distingué et ne peut souffrir qu'un particulier se rebelle contre ses maîtres ou sème la discorde parmi ses concitoyens. Il est certain que de pareils sentiments font honneur à ceux qui les ont, surtout quand la conduite y répond.

« Une chose m'a pourtant frappé dans la page 4. C'est que le riche Dupeyrou donne le titre d'*homme de bien* au sieur Rousseau : ce seul trait démontre ce qu'il venait d'avancer, que Rousseau était *son ami*.

« Mais je n'ai jamais entendu dire qu'un homme qui change et rechange de religion, comme a fait Rousseau, et qui professe de bouche ce qu'il ne croit pas de cœur, ait été honoré de ce glorieux titre. Cependant, lisez la confession de son *Vicaire savoyard*, et vous verrez qu'il fait croire à son troupeau des choses qu'il ne croit pas lui-même. C'est là un homme de bien à la Dupeyrou. Ah ! quand on

n'a pas l'idée des choses, on n'en saurait parler qu'avec grand risque de se tromper. Il ajoute qu'il est *presque devenu la victime de la trame la plus odieuse.*

« Ce *presque* va des mieux, et s'il était ôté de la phrase, gens bien informés assurent qu'il y resterait bien peu de vrai. Car il est bon de vous dire que je sais de bon lieu qu'il n'y a eu aucune trame contre le sieur Rousseau; et si M. Martinet l'a insinué au gouvernement, c'est parce qu'il avait eu de mauvaises mouches : Aussi, dès que gens très distingués à tous égards en ont eu fait de justes rapports à la seigneurie, on a vu que M. Martinet s'est tenu tranquille et a abandonné toutes ses enquêtes à ce sujet.

« Croyez, après cela, M. de Surinam, avec les dates de ses arrêts : il vous trompera souvent, avec les plus belles apparences de la vérité. Au reste, il ne faut pas être surpris, si le sieur Dupeyrou a eu tous les papiers de M. le châtelain. Il a quarante mille francs de rente, et vous savez que c'est la plus forte recommandation dans notre siècle. Il est pourtant bon de



remarquer qu'encore qu'il se vante, page 6, *de reprendre la plume, etc.*, il n'a fait que de prêter son nom, étant entièrement incapable d'écrire une lettre d'un style correct et d'une orthographe passable. Mais le sieur Rousseau n'est pas mort et pouvait bien, sans miracle, lui prêter sa main, à mesure que l'autre lui prêtait son auguste nom. L'union et la concorde font plaisir, surtout entre gens qu'on ne regardait pas comme paisibles.

« Par rapport au *Consistoire de Motiers et aux prétentions de son pasteur*, page 8, lesquels on tourne en ridicule de la façon la plus grossière, permettez, monsieur, que je vous trace en deux mots mes idées. Hélas, je l'avoue, Rousseau avait été admis trop facilement à la communion, l'an 1762. Et M. de Montmollin, qui a le meilleur cœur du monde, en a été la dupe. A sa place, je ne l'aurais jamais admis qu'après bonnes consultes et un certain temps, pour connaître si un ange de ténèbres ne s'était point revêtu en ange de lumière. Cette précaution aurait évité à ce pasteur et à ce Consistoire toutes les pauvretés qu'on a débitées sur leur

compte; mais où sont les infailibles? Dupeyrou le dira de Rousseau, et celui-ci de la bourse de celui-là. Nul autre ne le dira dans notre pays. Avis à MM. les pasteurs à être plus sur leurs gardes, quand il s'agit de se décider sur des cas qui ont de si grandes conséquences. Ce que notre Indien ajoute sur les sermons de M. le pasteur est entièrement faux; et l'on en appelle au témoignage de l'église de Motiers, composée de braves gens et qui ont été très édifiés de ces discours qu'on calomnie ici de la façon la plus indigne. A la vérité, il tonna contre ceux qui attaquaient le christianisme, sans respecter même son divin auteur. Mais où est l'honnête homme qui puisse lui en faire un crime; et pourquoi Rousseau, s'il en était innocent, les prit-il pour lui? J'aimerais autant que le sieur Dupeyrou eût pris pour son compte de certains traits lâchés par un pasteur de la frontière contre l'impureté, lorsque la fille de maître Moïse J..... accoucha de deux enfants naturels en Franche-Comté; il aurait eu également raison. Les prédicateurs sont à plaindre, quand ils ont l'art de faire de si bons portraits et que

les originaux ont assez d'argent pour les attaquer par la presse. Quant à ce qu'il ajoute des parents de M. de Montmollin, page 10, j'en doute, parce que le gouvernement étant sage et juste, il ne voulait pas s'y prendre de la manière, et quand il l'aurait fait, pour des raisons dignes de lui, ce n'était pas à un jeune blanc-bec à le venir publier; c'est assurément manquer à ce qu'on doit à ses supérieurs.

« Par rapport à l'ordre de la seigneurie, portant de *rechercher et de punir ceux qui attaqueraient M. Rousseau*, je le trouve des mieux; et puisque M. Martinet et son lieutenant n'ont rien pu découvrir de tel, nonobstant tout leur zèle pour rendre service à celui qui traite si mal notre Sauveur dans ses *Lettres de la Montagne*, j'en conclus qu'il n'y avait rien eu d'approchant de ce qu'on avait d'abord écrit au gouvernement. C'est aussi ce que gens dignes de foi m'en ont assuré. Quelques femmes, à la vérité, eurent quelque différend avec la gouvernante de notre prophète de Venise, lequel s'en épouvanta et prit la fuite, de dépit de ce que la communauté de Motiers ne vînt pas le

retenir avec larmes et prières. Mais un lieu qui a parmi ses bourgeois des personnes de la première marque était trop sage pour se mêler d'affaires de femmes et encore de je ne sais où. Avouez-moi, monsieur, qu'un fidèle narré de la chose est bien éloigné du pompeux roman du sieur Dupeyrou. Aussi, je le répète, tous ces arrêts lâchés, ensuite des relations précipitées de l'officier, n'ont-ils eu aucun effet, sinon que M. Martinet s'est retiré à Couvet et M. Rousseau s'en est allé où il a pu. Misérables gens de Motiers! vous n'étiez pas dignes de si grands hommes.

« Je passe au rescrit de Sa Majesté, page 16. Il est marqué au coin de la plus haute sagesse. Proscrire un livre, et surtout sévir contre son auteur, c'est le vrai moyen de le faire lire; et je ne doute pas que, si on eût laissé Rousseau sans réplique, il ne se fût lassé d'écrire. Mais vouloir se défendre contre un chien qui aboie, c'est le faire crier et sauter toujours davantage. Rousseau en est la preuve et Dupeyrou aussi. Allumer sa pipe avec sa *Lettre de Goa*, c'était ce qu'il méritait de plus honorable, et M. de

---

Montmollin a eu grand tort de lui en faire davantage. Quant à l'affaire du diacre de Motiers, elle n'est frappante que parce qu'on la présente dans un certain jour. Je connais bien des lieux où il y a un diacre, et de nouvelle date, qui assiste en Consistoire par autorité souveraine, et il me paraît que cela doit être, d'un côté, parce que ou il pense bien ou il pense mal. S'il pense bien, sa présence est avantageuse, et s'il pense mal, le suffrage d'un jeune homme n'entraînera pas celui des autres. D'ailleurs, un jeune ministre se forme dans ces assemblées mixtes, ce qui est toujours un bien. Après tout, je suis persuadé que, si Moïse et Aaron étaient plus unis dans ce pays, l'arrêt aurait porté autrement. Mais bien des gens n'ont pas encore pu faire cicatriser la plaie que leur procura l'affaire de l'ex-ministre Ferdinand, et l'on a cru s'en venger, en évitant au diacre de Motiers d'aller en Consistoire. J'ajouterai que la note de la page 19 n'a pas un grand sens, parce que, dans un pays comme le nôtre, le gouvernement peut ordonner une chose que nos franchises ne peuvent pas permettre. Faudra-t-il lui

obéir aveuglément, et un homme sage peut-il turlupiner M. de Montmollin, pour avoir parlé comme il fit? Le discours de M. Martinet, page 20, prouve seulement que ceux qui ne cessent de pleurer M. de Roy n'ont pas tort; et je m'y joins de tout mon cœur. Dans ces cas, l'ordre du gouvernement devait être adressé à la classe et d'ici au diacre. En s'y prenant autrement, on embarrasse un jeune homme qui voudrait obéir à chacun. Ce n'est pas ainsi qu'on traite un étranger qui vient nous repaître spirituellement. Mais parce que notre patrie reçoit quelquefois de riches ingrats, Dupeyrou a cru que l'ingratitude était notre caractère. Erreur des plus grandes! Nous sommes Européens, et nous nous piquons d'avoir des sentiments humains, quoi qu'en dise Rousseau dans son *Emile*, Tome I, page 27.

« Ce qui suit page 20, etc., n'est que pure invention. L'ancien Clerc est honnête homme et faisant bien sa charge. S'il remet l'affaire de Rousseau sur le tapis, c'était à cause du scandale que le dit donnait, tant par ses écrits que par sa façon d'agir avec sa bien aimée servante.

Mais ne soyez pas surpris, si le sieur Dupeyrou attaque si vivement ce bon ancien. Il n'aime pas ceux qui prêchent la pureté et moins encore les censeurs de la souillure. Informez-vous de ce qu'il y a eu entre lui et la sœur de son homme d'affaires, et vous verrez qu'il est Rousseau minor dans bien des choses. Quant à ce qu'il rapporte de ce que M. de Montmollin dit en classe du *vigilant châtelain*, page 21, je n'en crois rien : 1° parce que M. de Montmollin ne voulait pas s'exposer ainsi dans une compagnie si nombreuse et si vénérable ; 2° que, quand il l'aurait fait, on ne pourrait pas le resavoir, à cause de la loi du secret qui y a lieu. Enfin, c'est qu'aucun pasteur ne m'a parlé d'une façon à me le faire présumer, et il est bien à croire que c'est encore ici une de ces bottes à l'indienne ou à la crétoise. Heureusement pour M. de Montmollin et autres attaqués qu'on a mis, à la fin de ce nouveau livre, un nom qui leur fait un bien merveilleux, par le peu de crédit qu'il lui donne sur les faits qu'il rapporte. Je les en félicite de tout mon cœur. Si vous en voulez une preuve, lisez sa *Lettre de Goa*, page 22,

où il y avait un fait entièrement faux et qu'il rejette ici, page 24, par la crainte qu'il a eue d'être recherché juridiquement par un homme qui ne fait pas, au reste, grand cas de lui.

« Me voici à la grande question de la chapelle de Boveresse. Je vous avoue que cette communauté me paraissait des mieux fondées et l'arrêt de la seigneurie des plus sages, page 105. Il était fâcheux pour ces bonnes gens de Boveresse de se voir privés de leurs catéchismes par l'érection de quelques églises. Mais depuis la Côte-aux-Fées, par exemple, il est bien aisé de revenir catéchiser à ces gens-là et de faire faire la prière l'après-midi par le régent à la Côte-aux-Fées. Toutefois, on dit que ces bonnes gens de Boveresse se sont laissés mener par l'ancien Bezencenet, surnommé le petit Rousseau, et qu'actuellement, ils ont la malice de refuser le catéchisme deux dimanches de suite, parce qu'on ne le leur doit que de quinze en quinze. Si cela est, comme on me l'a assuré, vous m'avouerez que ces gens-là sont des esprits acariâtres et peu dignes de la protection de leurs supérieurs. Car les catéchismes sont très utiles,



---

surtout aujourd'hui qu'on voit dans notre pays un homme assez ignorant pour avoir épousé la semaine passée la fille de son frère, au mépris de la loi de Dieu (Lév. XVIII, 14).

« Mais je m'attends que, comme il a toujours mené une vie aussi réglée que Rousseau, le sieur Dupeyrou voudra bien s'intéresser pour lui avec sa bourse, et dans ce cas, son péché lui sera pardonné, j'en suis sûr, et la suite le montrera. Je ne sais ce que veut dire M. de Surinam, page 31. Mon exemplaire n'ayant ni le titre de Goa, ni celui de Neuchâtel, il faut que le sien soit entièrement différent du mien ou que le sieur Dupeyrou se trompe, comme cela lui arrive presque continuellement.

« Si M. de Montmollin se *donne de douces louanges, etc.*, page 34, c'est pour se justifier, et cela n'a jamais été défendu. Si, au contraire, il parle autrement de la *Lettre de Goa* ou de celui qui l'a écrite, il ne fait que de nommer les choses par leur nom, et personne ne saurait être fondé à le trouver mauvais. Quant à ce que le sieur Dupeyrou ajoute contre M. de Montmollin, il me pardonnera, si je lui dis que

ce sont là des faussetés et dont il devrait rougir, s'il en était capable. Après tout, quand M. de Montmollin ferait quelques civilités à ses anciens, qui pourrait le trouver mauvais? et s'il y manquait, Dupeyrou ne serait-il pas le premier à crier contre l'économie du clergé?

« Par rapport à la double voix de M. le pasteur en Consistoire, on dit qu'il n'y a qu'à s'entendre. Le pasteur préside et propose les cas. Dans cette position, il est assez aisé de voir de quel côté il penche. Voudriez-vous ôter cela à un président? Il n'y a pas apparence; mais alors ce n'est pas proprement un suffrage, et il ne doit pas se compter. Ce n'est donc que lorsque les voix sont égales que le président opine et donne le poids. Est-ce là deux suffrages? Voilà comment je comprends la chose, et si M. de Montmollin prétend différemment, nous ne sommes pas dans les mêmes idées. Le gouvernement, soit le souverain, décidera la question, sans que le seigneur Dupeyrou s'en mêle, et il aurait bien fait de ne rien dire là-dessus. Mais sa passion contre un ministre le porte à signer des sottises dont il se repent

peut-être déjà à présent. C'est le digne salaire qu'il a gagné au service de Rousseau. Dans la page 45, on badine M. le professeur sur ce qu'il avait dit que, *quittant Neuchâtel, il revient chez lui*. Un pasteur n'est-il donc pas chez lui dans sa cure, au milieu de son troupeau ? et si Rousseau s'était conduit en homme de bien, n'aurait-il pas été chez lui à Motiers, quoiqu'il fût de Couvet ? Un honnête homme, un homme qui se conduit bien, est chez lui quand il est dans sa maison ; mais un brouillon n'est jamais chez lui, quelque protégé qu'il y soit, parce qu'il est obligé d'en sortir, lorsqu'il y pense le moins. Rousseau en est la preuve. Suivez-le depuis Genève jusques à Londres, il n'a et n'aura jamais de chez lui, qu'il ne change de conduite ou qu'il ne se taise.

« Par rapport au *précepte du vrai*, page 45, je suis surpris que le sieur Dupeyrou le trouve de son goût. Dans ce cas, qu'il en profite ; car jusques ici, il ne passe nulle part pour en avoir été le sectateur. Aussi, pour prouver ce qu'il avance, va-t-il chercher des zélés partisans de Rousseau ou des gens qu'il fait parler comme

il veut. M. le lieutenant Guyenet est du nombre des premiers. Le vertueux exemple de quelques-uns de ses proches n'a pu le toucher jusques ici. J'espère néanmoins que, quand il prendra de l'escient, il changera d'idées. Rien de mieux que le *pardon* que le sieur Dupeyrou demande à son Mylord, page 49, surtout finissant par le conte d'un *Quacre*. Mylord sera vraiment disposé au pardon, s'il l'accorde à notre prétendu auteur. Il le sera d'autant plus qu'il doit avoir vu que le peuple n'a fait aucun mal à Rousseau, mais que des souverains très sages l'ont fait vider leurs Etats à grande hâte. Après cela, qu'il finisse sa lettre comme il voudra, les hommes ne sont pas des bêtes et ne diront jamais qu'il soit véridique, bien qu'ils connaîtront qu'il est riche.

« Je passe à la lettre de Rousseau du 8 août 1765, page 111, sur laquelle je ne m'arrêterai pas fort longtemps. Le style n'en est pas fort différent de celui de Dupeyrou. Elle est des plus impertinentes. Mais quand on sait comme il a traité Jésus-Christ, ses propres supérieurs de Genève et diverses autres personnes distin-

---

guées, on ne doit pas être surpris de le voir attaquer comme il fait M. de Montmollin. Il n'épargne ni sa figure, quoiqu'elle ne dépende pas de nous, ni ses gestes. J'aimerais pourtant mieux être louche et de bonnes mœurs que d'avoir de beaux yeux et être éconduit de partout pour ma mauvaise vie. Il déclame ensuite contre le clergé et l'on dirait qu'il a été en Consistoire pour chaque scandale qu'il a commis. Son orgueil se montre à découvert et se nourrit par les éloges qu'il se donne finement à lui-même. J'envierais presque son sort, si celui qui l'a si aisément accueilli en avait fait autant à quelque bon chrétien ou à quelque sujet fidèle à son prince. Mais, mais... Pour ici, monsieur, page 116, etc., je vous le répète, je condamne M. de Montmollin. Il a été trop facile et a fait trop d'honneur à ce malheureux Rousseau. On dit que quelques ecclésiastiques d'une ville voisine n'ont pas mieux été payés des politesses qu'ils ont faites au sieur Voltaire. Belle leçon aux gens d'église de ne pas rechercher la compagnie des méchants! Je suis, au reste, comme M. de Montmollin, sur le besoin

d'une réformation au milieu de nous. Quand on réformerait ce luxe, cette impureté, ces idées relâchées, ce matérialisme, etc., n'en serions-nous pas meilleurs chrétiens ? Cela effrayait Rousseau, page 120, à l'entendre dire en chaire : Il crut déjà que la cognée était mise à l'arbre.

« Quant aux entretiens particuliers qu'il eut avec M. de Montmollin, il faudrait entendre les deux parties et ne pas écouter uniquement Rousseau, qui, pour le dire en passant, n'est rien moins qu'infailible chez gens qui examinent un peu les choses.

« Voici encore un tort de M. de Montmollin : il a mangé chez Rousseau, page 134. Quel reproche pour un pasteur d'être si facile à accorder ces sortes d'honneurs ! Que ses confrères deviennent plus prudents, crainte qu'on ne leur fasse aussi un jour un pareil plat et qu'on ne les charge de gloutons pour avoir siégé fraternellement avec de vrais friands.

« Je ne suis pas professeur ; mais je n'ai pas vu dans l'*Emile* quelque chose qui approchât de ce que le malheureux Rousseau dit dans les *Lettres de la Montagne* de Jésus-Christ, en parlant

du miracle de l'aveugle guéri avec de la boue. Il le traite de *charlatan*. Cependant, il défie, page 136, qui que ce soit de lui montrer rien de plus fort dans ce dernier ouvrage que dans le premier. Il devait bien se souvenir que les menteurs doivent avoir bonne mémoire.

« J'ai actuellement sous les yeux la page 144, où Rousseau attaque fortement un digne ancien de Motiers. Mais je suis surpris qu'un génie tel que celui du grand Rousseau ait eu la petitesse de reprocher au dit ancien sa profession. Pour moi, j'aimerais autant être maréchal qu'horloger, j'ajouterai même que barbier. Nous nous connaissons tous les uns les autres, et si l'on connaît ici la noble extraction de notre Américain, nous n'ignorons pas celle de notre célèbre Genevois. Rousseau aurait dû se taire et Dupeyrou aussi. En allant à la forge d'un maréchal, ils risquent encore d'y trouver quelques vieilles tenailles d'horlogers et quelques vieux rasoirs de fraters. Heureux si ces vieilles reliques étaient capables de leur rappeler leur néant, au travers de leur caquet et de leurs espèces.

« Je ne peux pas m'empêcher de rire en lisant

le trait de ce chirurgien dont parle Rousseau, page 146, et l'application qu'il en fait à tous les clergés. Que MM. les ecclésiastiques se défendent. En attendant, je trouve que le sieur Rousseau est un sot, surtout après avoir été si bien reçu chez un vicaire savoyard, qu'il aurait au moins dû excepter ; au reste, on fait ce conte du vieux Dupeyrou ; mais je crois qu'on se trompe, parce qu'il ne savait que raser.

« Je ne comprends pas comment M. Rousseau ose nier, page 152, qu'on n'eût pas *sévi contre un citoyen de notre pays, qui eût dit ou écrit quelque chose d'approchant à ce qu'il avance*. L'histoire du jadis pasteur de la Chaux-de-Fonds est une preuve du contraire. Elle n'est pas si vieille qu'on ne s'en souvienne. L'union des nobles corps de cet Etat leur a fait trop d'honneur partout pour que la mémoire n'en soit pas perpétuée jusques au dernier jour. On dit que de dignes et savants magistrats croient que ces nobles corps ne seront pas moins unis et fermes pour s'opposer à la tolérance des mariages incestueux dans ce pays. Le bon Dieu leur donne force et prudence.



« Ici, je ferai comme le sieur Rousseau. Il ne finirait pas, dit-il, page 161, s'il voulait analyser chacun des raisonnements de M. de Montmollin, et il conclut par une apostrophe à son coryphée, à qui il n'omet aucun éloge. Je finis aussi l'examen de sa lettre, ne pouvant le suivre dans toutes ses vanteries dont les gens sensés ne seront pas les dupes; mais il est surprenant qu'ayant tant d'amis et de protecteurs, comme il le dit, il ait tant de peine à se trouver un mauvais trou pour s'y nicher.

« Enfin, je vous dirai que j'ai été scandalisé de voir ce que le sieur Dupeyrou a osé publier, page 163, etc., contre M. de Montmollin et la communauté de Motiers. Ou ce qu'il en dit est vrai ou il est faux. S'il est faux, c'est un vrai calomniateur, et s'il est vrai, c'est un parfait médisant, de publier de tels défauts sans nécessité. D'ailleurs, il me paraît qu'un nouveau débarqué devrait être plus prudent, surtout vis-à-vis d'un homme public, de distinction et appartenant aux propres bienfaiteurs de Dupeyrou.

« Il faut avoir l'âme plus noire que le teint pour

---

avoir osé se déclarer avec ce front contre un tel personnage. Mais ce qui me frappe le plus, c'est qu'on assure que ce qu'il publie n'est pas vrai, et je le croirais aisément : 1° Si cela était, un corps de vénérables pasteurs n'aurait pas manqué d'obliger un tel accusé de se purger publiquement de ce dont le sieur Dupeyrou le charge. Mais connaissant l'auteur, ils ont méprisé sagement ce qui venait d'un si mauvais lieu. 2° Lisez, monsieur, le beau témoignage que la paroisse de Motiers a donné à son pasteur. Il est des plus magnifiques, et comme cette paroisse renferme des gens du premier rang, cet acte mérite aussi une attention particulière. Aussi dit-on que Dupeyrou a failli en sauter, quand il en a eu la nouvelle. 3° Et enfin, parlez à M. Scholl, il est encore à Motiers. S'il vous ratifie ce qu'on dit de lui, coupez-moi les oreilles. Dupeyrou a certainement du bonheur qu'on ne suive plus aujourd'hui la loi Remnia ; car il serait marqué avec un fer chaud portant la lettre K, et cela conviendrait pour la tranquillité publique. J'admire, au reste que la famille de Montmollin ait eu assez de grandeur d'âme ou plutôt de

christianisme pour laisser tomber toutes ces insultes. Cela est beau de leur part; mais à la place de notre Américain, je craindrais toujours que quelque domestique affidé ne vînt me charger de bois. La récompense ne serait pas assez grande; mais en attendant mieux, la chose pourrait bien se faire.

« Quant à la communauté de Motiers, Dupeyrou lui fait le plus grand tort du monde. On n'a fait à Rousseau aucune avanie dans ce lieu, et si cela était arrivé, M. Martinet y aurait bien remédié, tant par zèle pour Rousseau que pour les amendes qu'il en aurait perçues. Mais tous deux, piqués de quelque pasquinade, prirent la fuite et s'en allèrent. Motiers n'en peut pas davantage. M. Martinet devait continuer ses enquêtes, si les faits avancés par l'Indien sont vrais; mais bien loin de là, il les a arrêtées, et l'on n'en a pas entendu parler.

« Comptez sur les *postscriptum* de Dupeyrou. Ils ne sont pas plus vrais que le reste. Le gouvernement est pourtant sage et n'aurait pas souffert que l'officier se fût laissé fermer la bouche à cette occasion. Toutefois, personne

n'a branlé. Le téméraire Dupeyrou est le seul qui ait barbouillé. Qu'on est à plaindre d'avoir donné retraite à un pareil hableur !

« Tels sont, monsieur, les éclaircissements que je puis vous donner sur ce nouveau libelle de Dupeyrou, que je n'ai vu que cette semaine, sans quoi j'aurais pris la plume plus tôt. Agréez les assurances respectueuses de celui qui est tout à vous.

« D'Alitipolis, ce 6 août 66.

« *P. S.* On dit que le sieur Dupeyrou vient d'être établi contrôleur du Conseil d'Etat et de la classe, et que c'est pour cela qu'il a vu tous les arrêts contenus dans les registres de ces deux corps. Mais je ne le crois pas ; je m'en informerai cependant. »

---

## NOTE DES ÉCRITS IMPRIMÉS DE J.-J. ROUSSEAU.

Voici maintenant, pour finir, une liste faite sans doute au moment de l'édition projetée des œuvres complètes de Rousseau. Elle n'est pas complète; la *Nouvelle Héloïse* y manque. Cependant elle pourra intéresser les amateurs des éditions princeps :

1. Dissertation sur la musique moderne. In-8°. Chez Quittau, rue Galande. 1742. Rare, surtout avec la planche.

2. Discours qui a remporté le prix à l'Académie de Dijon en l'année 1750. In-8°. Chez Pissot, quai de Conti. 1751.

3. Observations de J.-J. Rousseau, de Genève, sur la réponse qui a été faite à son discours. N<sup>a</sup>. C'est la réponse au roi de Pologne. In-8°. Chez Pissot. 1751.

4. Lettre de J.-J. Rousseau, de Genève, à M. Grimm, sur la réfutation de son discours par M. Gautier. In-8°. Chez Pissot. 1751.

---

5. Lettre de J.-J. Rousseau, de Genève, sur une nouvelle réfutation de son discours par un académicien de Dijon. N<sup>a</sup>. C'est la réplique à M. Le Cat. Grand in-8°. Lyon, 1751. Rare.

6. Dernière réponse de J.-J. Rousseau. N<sup>a</sup>. C'est la réponse à M. de Bordes. In-8°. Chez Pissot, 1752.

7. Narcisse, ou l'Amant de lui-même, comédie représentée en 1752. In-8. Chez Pissot, 1753.

8. Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. In-8°. Amsterdam, chez MM. Rey, 1755.

9. J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, à M. d'Alembert. N<sup>a</sup> sur les spectacles. In-8°. Chez Rey, 1758.

10. Lettre sur la musique française. In-8°. Chez Pissot, 1753.

11. Le Devin du village. In-4°. Chez l'imprimeur de l'Opéra, 1753.

12. Discours sur l'Economie politique, tiré

---

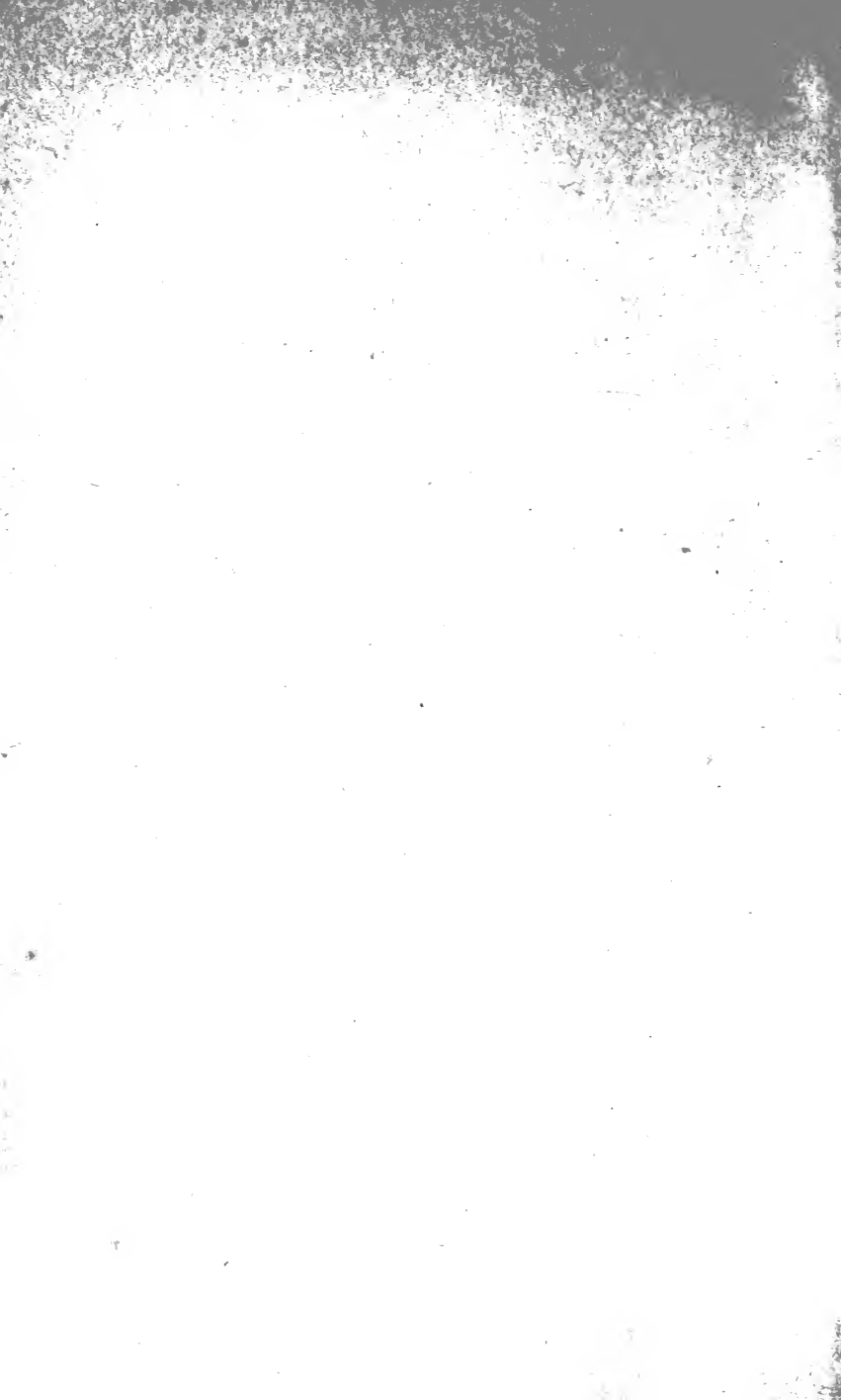
de l'Encyclopédie, et imprimé à part. In-8°. Chez Du Villard, à Genève, 1760.

13. Emile, ou de l'Education. In-8° et in-12. Quatre volumes, Amsterdam, chez J. Néaulme, 1762.

14. Du Contrat social, ou principes du droit politique. In-8°. Amsterdam, chez MM. Rey, 1762.

15. Et quelques pièces éparses dans d'anciens Mercure de France.









**La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Échéance**

**The Library  
University of Ottawa  
Date due**

--	--	--	--

CE PQ 2049

.M7B48 1884

COO BERTHOUD, FR J.-J. ROUSSE

ACC# 1218148

